

Nuits d'été 2018

**Canton des forêts et
coteaux de Gascogne
2 août 2018**

CULTURE Archives départementales

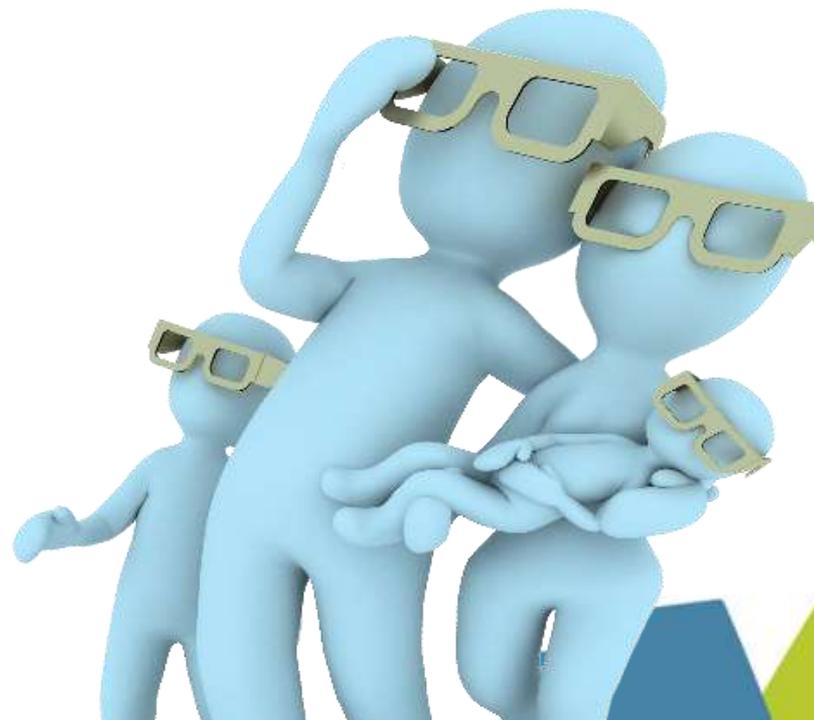
Nuits
d'été

2018



Les Archives
viennent à
votre
rencontre

Les Archives départementales vous invitent à plonger dans l'histoire de votre canton et à découvrir quelques documents originaux qui font la grande histoire et les petites histoires de toutes les communes de votre canton du Moyen Age à nos jours !





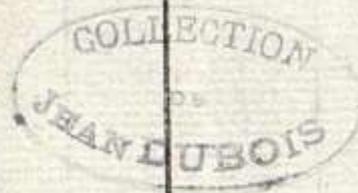
POPULATION.

Année 1783.

Paroisse d'Alon



NAISSANCES	MARIAGES	MORTS	OBSERVATIONS.
23.	7.	19.	il seroit absolument necessaire d'avoirdans les landes des chirurgiens pensionnes et loges a la charge de l'éloignement des secours. principalement pour les femmes enceintes.



ALLONS. Olivier Périno, porteur du projet gigantesque de motopôle dans les Landes de Gascogne renonce à s'installer dans le département. Fin d'une histoire

Pas d'essence au motopôle

Christophe Wiger

« **N**ous sommes l'entraîné des collectivités locales, avec des quartiers d'habitat sociaux depuis très longtemps. Les municipalités ont des difficultés financières et il faut trouver des solutions pour améliorer la situation. C'est pourquoi le Motopôle de Landes de Gascogne, initialement sur le territoire d'Allons, a été par un comité de l'agriculture qu'Olivier Périno, l'agent principal de ce projet pharaonique, a annoncé la mort du Motopôle qui devait être construit dans le nord des Landes de Gascogne. Pas d'essence au motopôle, c'est la fin d'une histoire qui a duré plusieurs années. »

« Son projet n'avancait plus, il avait besoin de financeurs privés, mais, visiblement, personne n'a voulu investir. »

Jean-Paul Robert

« Ce projet pharaonique lancé par le département avait comme projet de rendre attractif tout sur le plan de l'investissement dans les zones rurales, principalement d'habitat social. Mais cela devait être chargé de cycle. Mais... »

« D'après les données, le motopôle représentait un investissement de 500 millions d'euros sur huit ans. Le chiffre d'affaires annuel attendu à terme est de 100 millions à Allons, ce qui est un volume global de 1000 emplois annuels, soit 1 500 pour la construction et 2 000 après de la culture et de l'entretien. 1 000 communaux de plus pour la région de Landes de Gascogne. »

« S'agissant des 1 000 emplois permanents, 1 000 personnes dans l'industrie et la construction pour l'organisation de la région. Les autres, l'entretien, sont sur le site du motopôle. 500 dans les communes. »

« Et pour l'entretien, il y a une très grande formation globale de 800 000 personnes qualifiées. »



Les pits de Landes de Gascogne plus, le motopôle ne sera pas de terre à Allons.

« Ce projet pharaonique lancé par le département avait comme projet de rendre attractif tout sur le plan de l'investissement dans les zones rurales, principalement d'habitat social. Mais cela devait être chargé de cycle. Mais... »

« Pas surprenant ». Mais tout cela, on ne s'en pas occupé. Quant à son soutien, il faut...

« En tant qu'élu, je ne pouvais que prêter une oreille attentive quand on me parlait d'emplois par milliers. En tant qu'amoureux de la forêt, j'étais beaucoup plus sceptique... »

Francis Da Ros

Olivier Périno veut l'acquisition de 1 500 hectares de forêt afin d'installer son motopôle. Un motopôle complexe.

Jean-Paul Robert, directeur de Lot-et-Garonne Entreprises a été nommé président du comité de plusieurs reprises en relation avec Olivier Périno.

« L'annonce de l'abandon a été fait par l'entraîné des collectivités locales, avec des quartiers d'habitat sociaux depuis très longtemps. Les municipalités ont des difficultés financières et il faut trouver des solutions pour améliorer la situation. C'est pourquoi le Motopôle de Landes de Gascogne, initialement sur le territoire d'Allons, a été par un comité de l'agriculture qu'Olivier Périno, l'agent principal de ce projet pharaonique, a annoncé la mort du Motopôle qui devait être construit dans le nord des Landes de Gascogne. Pas d'essence au motopôle, c'est la fin d'une histoire qui a duré plusieurs années. »

« D'après les données, le motopôle représentait un investissement de 500 millions d'euros sur huit ans. Le chiffre d'affaires annuel attendu à terme est de 100 millions à Allons, ce qui est un volume global de 1000 emplois annuels, soit 1 500 pour la construction et 2 000 après de la culture et de l'entretien. 1 000 communaux de plus pour la région de Landes de Gascogne. »

« S'agissant des 1 000 emplois permanents, 1 000 personnes dans l'industrie et la construction pour l'organisation de la région. Les autres, l'entretien, sont sur le site du motopôle. 500 dans les communes. »

Olivier Périno : « On m'a pris pour un petit machin »

« Je n'ai pas pu aller plus loin, mais le projet marchait très bien. C'est pour ça que j'ai continué à aller à Allons. Mais ça devait être chargé de cycle. Mais... »

« Ce projet pharaonique lancé par le département avait comme projet de rendre attractif tout sur le plan de l'investissement dans les zones rurales, principalement d'habitat social. Mais cela devait être chargé de cycle. Mais... »

« En tant qu'élu, je ne pouvais que prêter une oreille attentive quand on me parlait d'emplois par milliers. En tant qu'amoureux de la forêt, j'étais beaucoup plus sceptique... »

« L'annonce de l'abandon a été fait par l'entraîné des collectivités locales, avec des quartiers d'habitat sociaux depuis très longtemps. Les municipalités ont des difficultés financières et il faut trouver des solutions pour améliorer la situation. C'est pourquoi le Motopôle de Landes de Gascogne, initialement sur le territoire d'Allons, a été par un comité de l'agriculture qu'Olivier Périno, l'agent principal de ce projet pharaonique, a annoncé la mort du Motopôle qui devait être construit dans le nord des Landes de Gascogne. Pas d'essence au motopôle, c'est la fin d'une histoire qui a duré plusieurs années. »



ANTAGNAC/RUFFIAC

Vers un divorce à l'amiable ?

Associées en 1973, les communes de Ruffiac et Antagnac envisagent un « divorce à l'amiable ». Une enquête publique est en cours

VALÉRIE DEYMES

Depuis deux ans la perspective d'un « divorce à l'amiable » entre la commune d'Antagnac et sa commune associée Ruffiac est sur l'air. Un divorce qui serait plus envisagé comme une séparation après 27 ans de « concubinage ». Pour le moment, rien n'est joué et l'enquête publique est lancée, afin de permettre au préfet de Lot-et-Garonne de faire un état des lieux de la situation et de prendre une décision définitive.

Ici, pas de véritable animosité entre les « concubins », ni de bataille rangée. Il semblerait que l'association entre les deux villages ne soit plus véritablement au goût du jour du moins du côté des Ruffiacais.

C'est en janvier 1973 que les communes décident de s'unir sur le principe de l'association et non de la fusion.

L'objectif avoué à l'époque étant d'obtenir des subventions plus importantes.

Depuis, les deux bourgs sont gérés par un conseil municipal commun composé de cinq conseillers élus par les Ruffiacais (au nombre de 149), et de six conseillers élus par les Antagnacais (au nombre de 187 selon le dernier recensement).

Une représentation réalisée au prorata du nombre d'habitants dans chacun des deux villages. Actuellement le maire de l'association n'est autre que Félix Saint-Marc d'Antagnac, tandis qu'André Laporte est le maire délégué de Ruf-

fiac. Un budget en commun, des subventions communes, etc. Bref une gestion de deux en une.

RUFFIAC VEUT CONSERVER SON IDENTITÉ

Reste que ce système aurait pu perdurer si le maire délégué de Ruffiac, et les habitants du village n'avaient pas la désagréable impression de perdre leur identité. Si les deux communes sont voisines de quelques deux malheureux kilomètres, chacune a son image, ses traditions, ses racines, son clocher, son charme propre. « Ruffiac n'a plus son identité. Tous les courriers administratifs sont adressés et libellés au nom d'Antagnac. Notre village n'est plus qu'un lieu-dit et a disparu des cartes. Sans compter que nous sommes en minorité au conseil municipal et qu'en tant que maire délégué je n'ai aucun pouvoir. Je ne peux pas prendre un seul arrêté sur la commune. Il ne reste à Ruffiac que l'état civil », regrette André Laporte. On réfléchit donc à une dissociation. « L'association nous a apporté en son temps quelques avantages notamment au niveau de l'adduction d'eau potable et le tout à l'égout ainsi qu'une subvention double pendant cinq ans. Mais tout ceci étant révolu, aujourd'hui on se retrouve à avoir une DGE (Dotation globale d'équipement) tous les 4 ans pour notre commune », ajoutent le maire délégué, et Bernard Louvancour, conseiller municipal de Ruffiac, et adjoint au maire d'Antagnac.

De son côté, Félix Saint-Marc, maire des deux communes associées, reste quelque peu sceptique quant à l'utilité d'une dissociation. « Le conseil municipal ne s'y op-

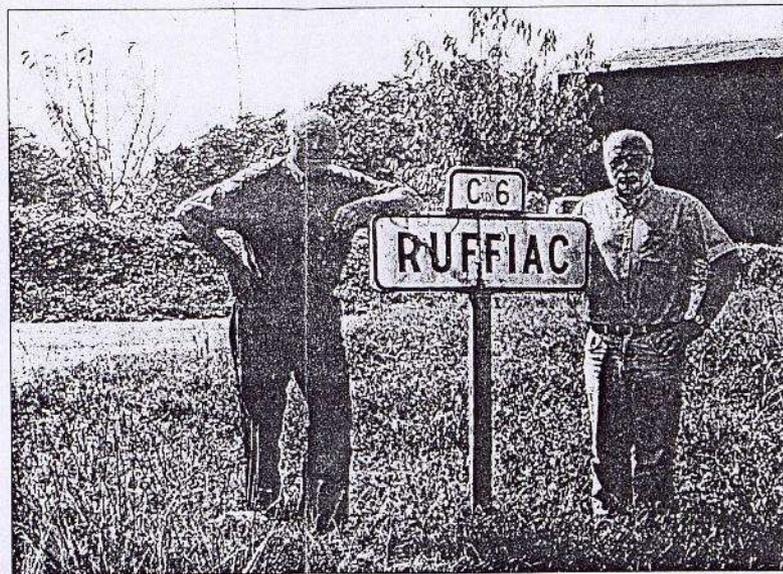
pose. Pour ma part, ça me semble une aberration à une époque où l'on entend dire qu'en France il y a trop de communes et où l'on remet en cause les découpages territoriaux tels que les cantons ou même les départements. Sans compter que dans le cas où les deux villages redeviendraient "indépendants", il faudrait deux nouveaux conseils municipaux avec pour chacun onze élus soit un dixième de la population. La séparation amènera également un doublement des frais de fonctionnement, etc. Il me semble qu'on aurait pu trouver d'autres solutions pour que Ruffiac conserve son identité. Pourquoi ne pas associer les deux noms pour n'en faire qu'un ? On parlerait désormais d'Antagnac-Ruffiac... ».

PAROLE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Si le maire d'Antagnac ne partage pas forcément l'avis du maire associé de Ruffiac, il reste néanmoins convaincu que cette association décidée en 1973 n'a pas été réalisée dans « les règles de l'art ». « Je pense sincèrement que le problème vient de là.

En effet, à l'époque, la population n'a été ni informée ni consultée pour cette décision d'unir les deux bourgs.

Il y a eu par la suite des grincements de dents légitimes de la part des Ruffiacais qui recevaient leur courrier au code postal d'Antagnac. Sans compter que le nom de leur village avait disparu de l'annuaire. Ces différents désagréments ont été rec-



André Laporte et Bernard Louvancour demandent au nom des Ruffiacais que leur village conserve son identité (Photo Valérie Deymes)

tifiés ». Pour le moment, la parole est à l'enquête publique. Reste que si la dissociation est décidée par le préfet, elle prendra alors effet au 31 décembre 2000.

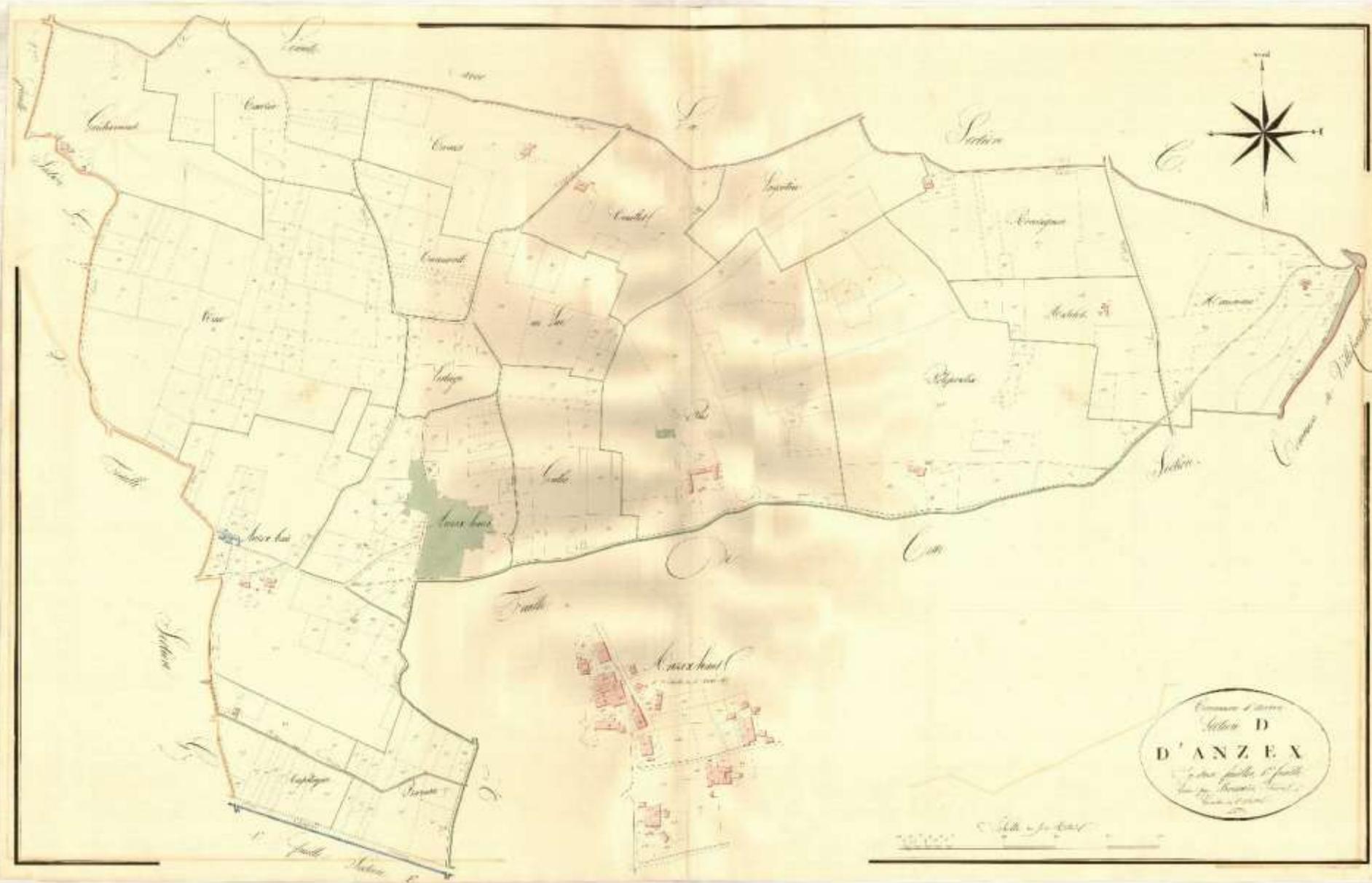
Les deux communes s'étant mises d'accord pour le partage du remboursement des emprunts en cours. « A ce moment-là, le conseil municipal actuel sera dissolu et il

n'y aura pas d'élections municipales anticipées. Il devrait y avoir une commission mise en place dans chacune des communes par la préfecture afin de seulement expédier les affaires courantes jusqu'aux échéances de mars 2001... », conclut Félix Saint-Marc.

En attendant, Antagnac et Ruffiac sont entrées dans la commu-

nauté de communes de Bouglon, chacune en son nom propre...

► Enquête publique : M. Victor Tintommi, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra les observations du public : le 18 septembre et le 3 octobre de 9 h à 11 h à la mairie d'Antagnac, et les 22 et 29 septembre de 9 h à 11 h à la mairie annexe de Ruffiac.



Anzès, plan cadastral napoléonien

Topographie. - Cette paroisse qui est bordée à l'est par la petite rivière de l'Orbise, s'étend sur une superficie de 2291 hectares. Les principaux lieux sont: Lambessa à 3200 mètres de l'église, Labache à 2700 m., Lasson à 1900 m., Corbian à 8000 m., Peyrie à 4000 m., Le Basque à 3500 m., Ducelan à 3800 mètres.

À 9 Kil. de Castelfaloux à 25 Kil. de Nérac, à 44 Kil. d'Agen... Bureau de P. T. T. à Villefranche du-Queyran (à 4 Kil.) - Gare à Castelfaloux (à 8 Kil.).

Note d'archéologie. - Tumulus au lieu dit de Perdigon, sur l'extrême limite occidentale de la commune. A été fouillé sans résultat. (Barnageth, Dictionnaire... p. 53. - Ducourneau, Guyenne, t. I, pl. 16, vue du tumulus d'Angea).

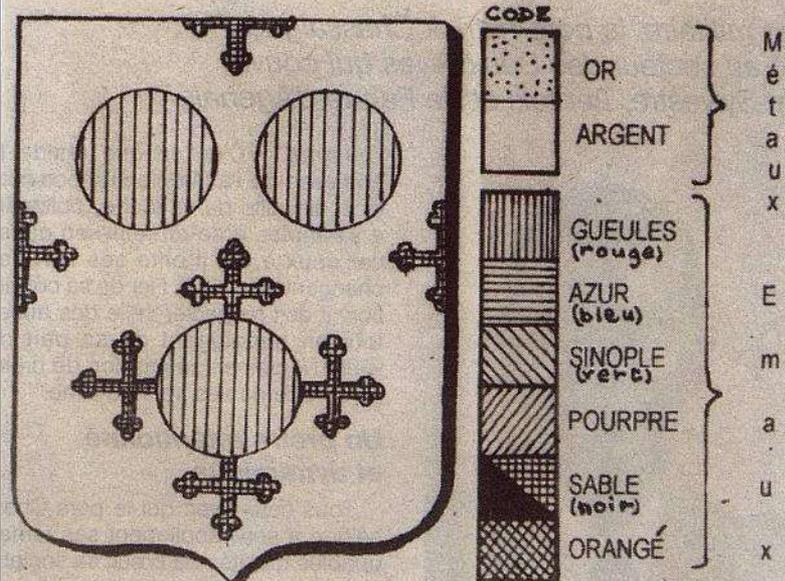
Eglise. - Edifice du XI^e siècle. M. Chotin dans Supplément aux Etudes, p. 17) lui a consacré la notice suivante: « Le chœur, voûté en berceau plein cintre, est délimité du côté de l'abside par des demi-colonnes portant son doubleau. Leurs chapiteaux sont simplement épannelés. Deux chapelles, ajoutées à la nef, en face l'une de l'autre, forment une sorte de transept. C'est une addition du XIV^e siècle, à en juger par le style de leurs croisées ogives. » Ces deux chapelles sont respectivement dédiées à la Sainte-Vierge et à saint-Joseph. Il y a une cloche de 6 quintaux.



240 - ARGENTON (L.-et-G.). — Rue Principale.



Les armoiries d'Argenton



Reproduction S. Hubert.

Les armoiries de la commune d'Argenton se blasonnent ainsi :

« D'argent, à une croix recroisetée et tréflée de sable en pointe, accompagnée de trois croisettes tréflées du dernier issant de l'écu, une à dextre, une en chef, une à sénestre et trois tourteaux de gueules posés 2 et 1, celui en pointe brochant sur la croix ».

Timbre : Un Heaume d'argent de profil au lambrequin de même découpé en feuillages s'étalant à dextre, en chef et à sénestre.

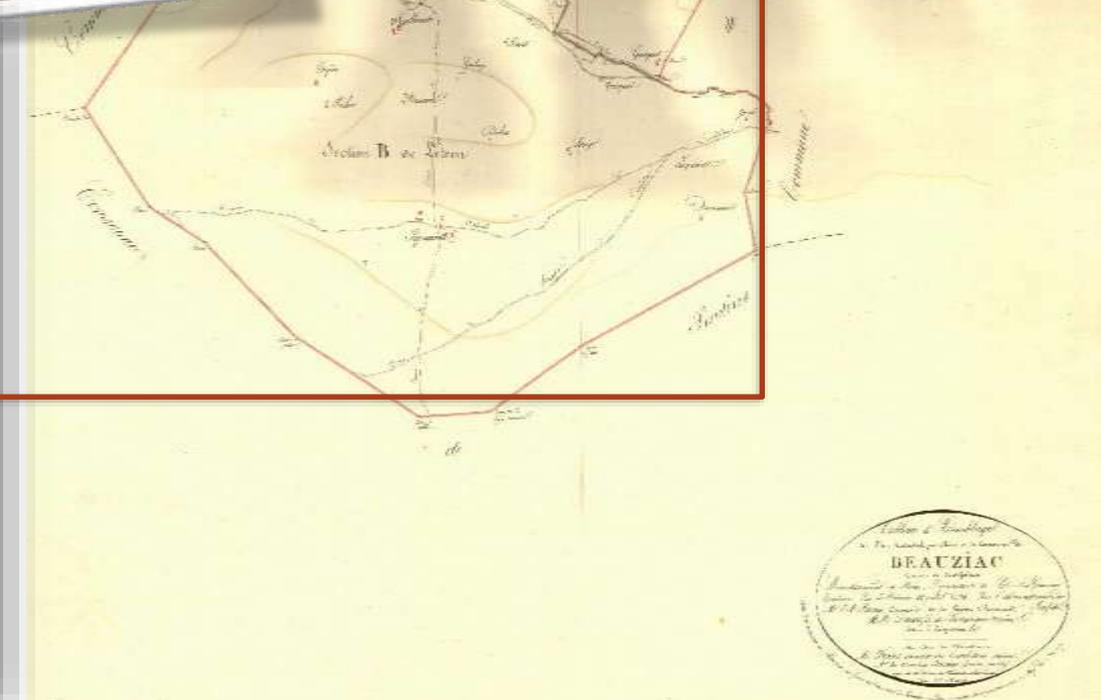
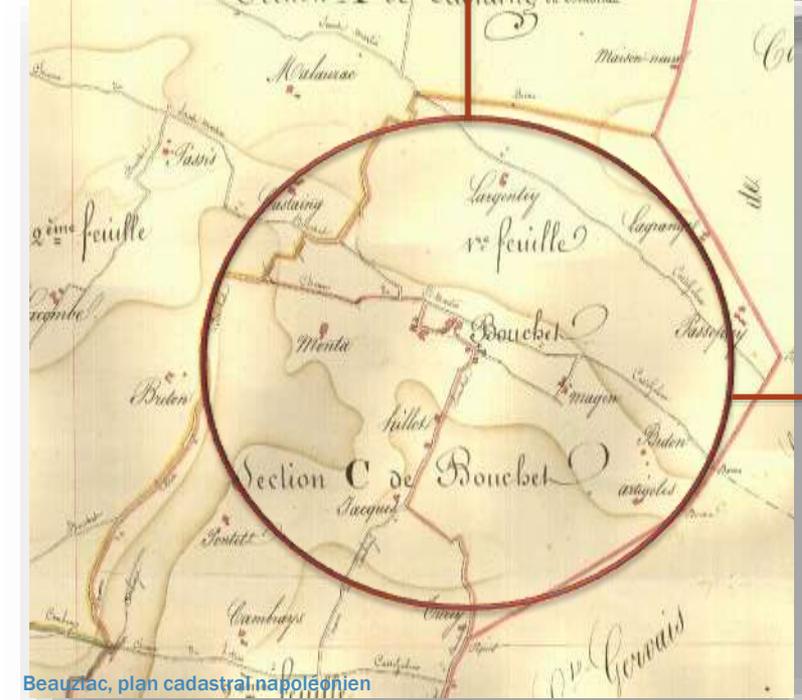
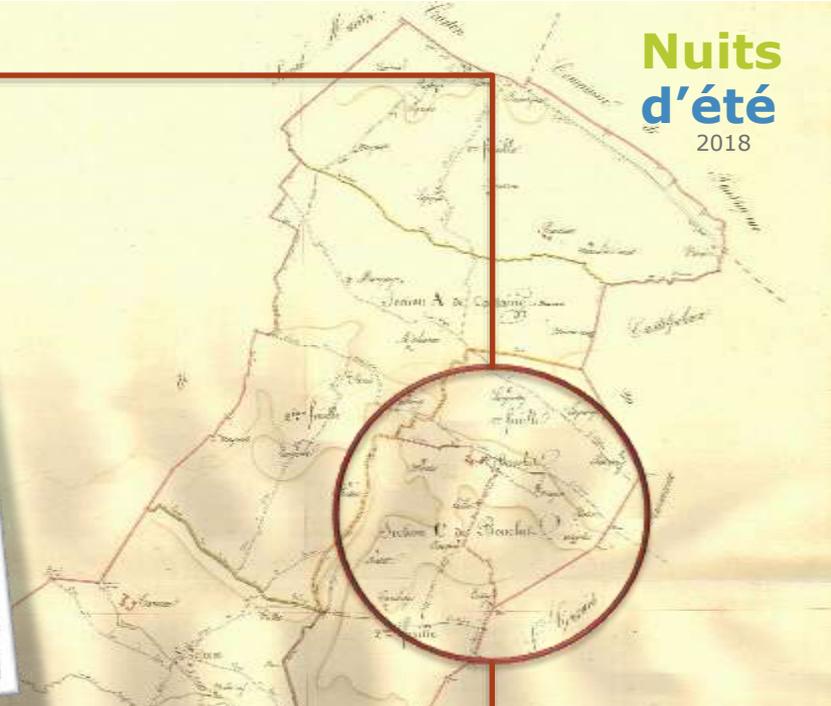
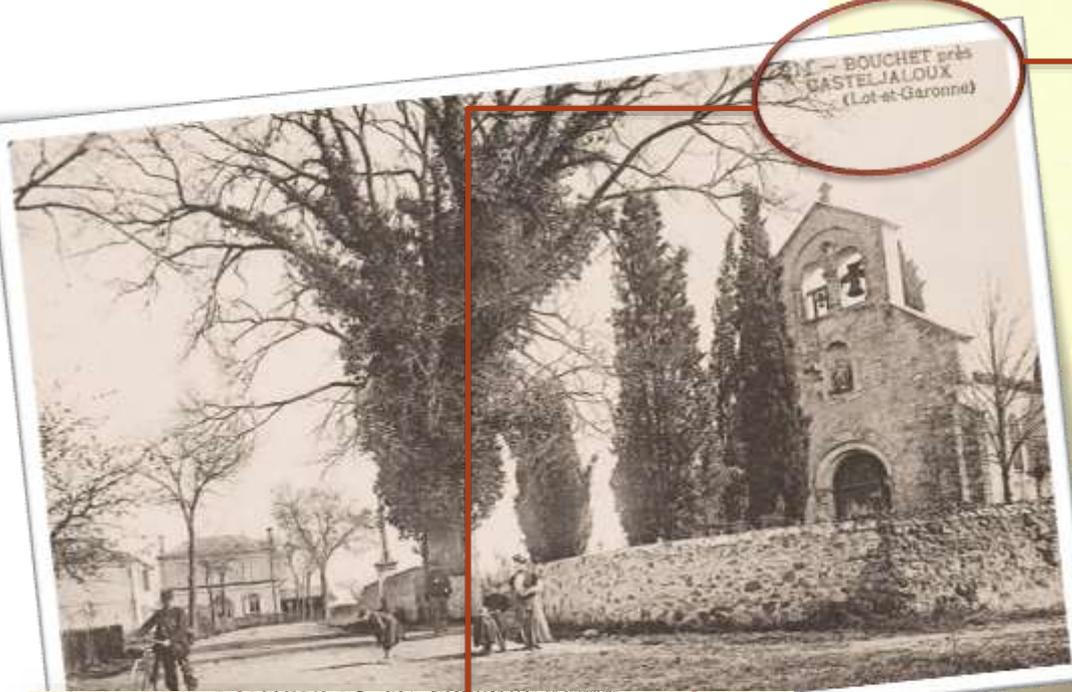
Les armoiries blasonnées ci-dessus ont été conçues pour la cinquième fête du vin qui eut lieu à Cucumont en 1988, sous l'impulsion de son directeur d'alors, M. Mourguet. Le champ d'argent ainsi que le

métal du timbre évoquent sans problème la commune d'Argenton.

Les meubles au nombre de trois évoquent la Sainte-Trinité. Le tourteau de gueules (rouge), brochant sur la croix recroisetée et tréflée, semble évoquer le vin (objet de la fête citée ci-dessus), symbolisant le sang du Christ représenté par la croix. Argenton fut la seigneurie des Montalembert au XVII^e siècle.

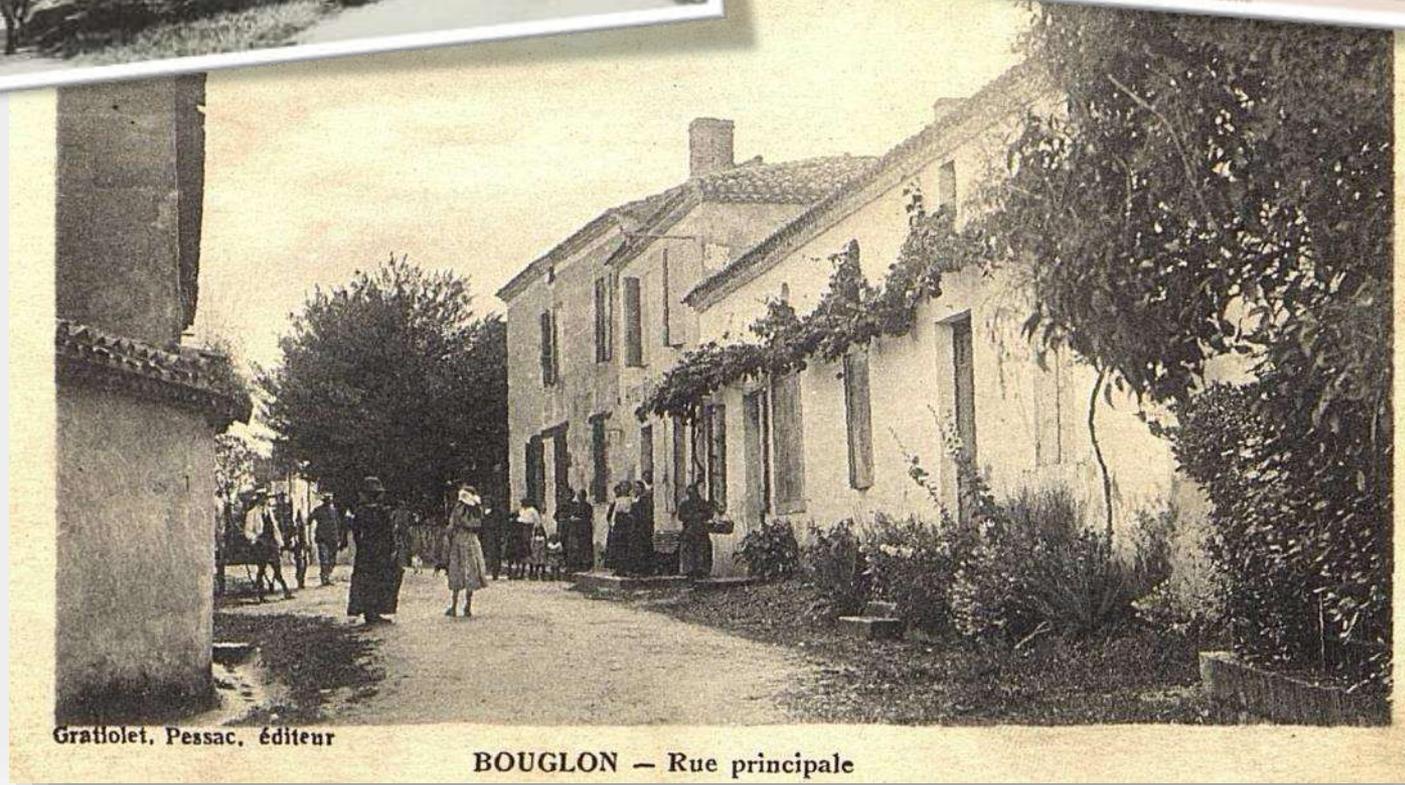
Sur le plan patrimonial, on y trouve : vestiges gallo-romains, sarcophages mérovingiens, château de Figuès, église romane (inscrite à l'inventaire des Monuments historiques) avec une crypte ancienne, église de Figuès, gothique XVI^e (autel de marbre XVIII^e).

S. HUBERT



NUMÉRO D'ORDRE		MOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANS.				AGE.	OBSERVATIONS.
GÉNÉRAL.	des MÉNAGES.				SEXE masculin.	SEXE féminin.	AGE.	AGE.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 ^{er}	1 ^{er}	Bugnot	françois	Cultivateur	1				44	
2	1	Tuja	Margueritte	dem		1			42	
3	1	Tuja	Catherine	idem			1		69	
4	1	Bugnot	jean	Cultivateur	1				22	
5	1	Banbinan	jeanne	idem			1		23	
6	1	Bugnot	pierre	idem	1				6	
7	1	Bugnot	Marie	idem		1			15	
8	1	Bugnot	françois	idem	1				1 mi.	
9	1	Lacave	jean domestique	idem	1				18	
10	1	Tuja	anne	idem		1			12	
11	2	Lacourge	pierre	idem	1				35	
12	2	Lacourge	jean	idem	1				42	
13	2	Lacourge	jean	idem	1				38	
14	2	Lacourge	Marie	idem		1			30	
15	2	Lacourge	Marie	idem		1			5	
16	2	Casse	Louise	idem		1			70	
17	2	Pongere	anne	idem		1			28	
18	2	Delon	jean domestique	idem	1				14	
19	3	Lamarque	Pierre	Cultivateur	1				72	
20	3	Lamarque	jean	idem	1				38	
21	3	Lamarque	pierre	idem	1				12	
22	3	Lamarque	Barthélemy	idem	1				10	
23	3	Bori	anne	idem		1			65	
24	3	Bori	jeanne	idem		1			35	
25	4	Lantepit	jean	idem	1				61	
26	4	Lantepit	Marie	idem		1			60	
27	4	Lamarque	jean	idem	1				26	
28	4	Lamarque	Marie	idem		1			28	
29	4	Dulan	Marie D ^{re}	idem		1			13	
30	5	Lavaite	anne	idem			1		50	
Totaux de la page.					96				663	

NUMÉRO D'ORDRE		MOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, état ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANS.				AGE.	OBSERVATIONS.
GÉNÉRAL.	des MÉNAGES.				SEXE masculin.	SEXE féminin.	AGE.	AGE.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
31	6	Lamarque	jean	Maire	1				51	
32	6	Deyre	Marie	Cultivateur			1		46	
33	6	Pinton	Marie D ^{re}	idem			1		13	
34	7	Brannan	Marguerite	idem			1		38	
35	7	Laymajou	jeanne	idem			1		18	
36	7	Laymajou	Marie	idem			1		10	
37	7	Laymajou	Rose	idem			1		10	
38	7	Laymajou	pierre	idem	1				14	
39	7	Laymajou	Bernard	idem	1				12	
40	7	Laymajou	jean	idem	1				5	
41	7	Seyrie	jean D ^{re}	idem	1				42	
42	8	Serve	Marie	Couturière			1		72	
43	9	Jolis	Gabriel	Cultivateur	1				48	
44	9	Jolis	jean	idem	1				14	
45	9	Jolis	jean	idem	1				2 mi.	
46	9	Delon	Elisabet	idem			1		28	
47	10	Pinton	jean	idem	1				73	
48	10	Pinton	jean	idem	1				25	
49	10	Lancon	Marie	idem			1		60	
50	10	Louryot	Marie	idem			1		22	
51	10	Delon	jean D ^{re}	idem	1				13	
52	11	Laborde	Marie	idem			1		58	
53	12	Nevie	Marie	idem			1		45	
54	12	Delon	jeanne	idem			1		8	
55	13	Beuffandean	pierre	idem	1				62	
56	13	Beuffandean	jean	idem	1				42	
57	13	Beuffandean	jean	idem	1				12	
58	13	Beuffandean	Pierre	idem	1				10	
59	13	Beuffandean	Croisa	idem			1		14	
60	13	Labalagne	jeanne	idem			1		56	
Totaux de la page.					96				753	



Gratlolet, Pessac, éditeur

BOUGLON - Rue principale



Bouglon

L'ancienne gendarmerie transformée en logements sociaux

On se souvient du litige qu'avait entraîné voici quelques mois le choix entre différents projets possibles d'affectation des locaux de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bouglon.

Par deux fois, une majorité du Conseil municipal avait bloqué la procédure de vente. Aujourd'hui, la solution paraît avoir été trouvée et le problème épineux de l'ancienne gendarmerie en passe de trouver une solution, heureuse, on le constatera.

Le conseiller général, M. Bordes, a demandé au SIVOM de Casteljaloux de faire l'acquisition de l'ancienne gendarmerie pour la somme modique de 60 000 francs. Cet immeuble étant la propriété du département, il a jugé utile de faire transformer ce dernier en logements sociaux. Cette transformation se décompose en neuf logements : rez-de-chaussée, trois F1 bis plus un F2, premier étage, un F1 bis plus trois F2. La superficie des logements varie à 38 mètres carrés pour les F1 bis et 45 mètres carrés pour les F2. Ces surfaces indiquées sont des surfaces habitables.

Les F1 bis sont composés d'une salle de séjour-chambre (20 mètres carrés), d'une cuisine, d'une petite entrée et d'un cabinet de toilette-W.C. Le cabinet de toilette comprend baignoire, lavabo, bidet, W.C. Il est prévu une installation téléphonique dans chaque appartement.



Cette ancienne gendarmerie, objet d'un litige en voie de règlement. (Photo « Sud-Ouest »; G. Lavergne)

Les F2 sont composés d'une salle de séjour (17 mètres carrés), d'une chambre (12 mètres carrés), d'une cuisine, d'une entrée de 2 m x 2,5 m, d'une salle de bain de 5 mètres carrés, qui comprend baignoire, lavabo, bidet, W.C.

Le SIVOM achète au département l'immeuble de 60 000 francs plus une participation de 5 % aux dépenses de restauration, soit 45 000 francs environ, le restant de la dépense étant à la charge de l'Office départemental H.L.M. La dépense engagée par le SIVOM fait l'objet d'un emprunt dont l'annuité de remboursement sera égale au

montant annuel de la location demandée à l'Office départemental H.L.M. Le SIVOM consent un bail amplitotique de 34 ans à l'Office départemental H.L.M. A la fin du bail, l'immeuble reviendra au SIVOM qui retrouvera un patrimoine en bon état d'utilisation. Ce dernier aura sa valeur de l'époque de reprise.

Cette opération n'affecte

donc en rien les finances syndicales et permet au SIVOM de se doter d'un patrimoine qui ne lui aura rien coûté, tout en donnant à la commune, au canton, un apport non négligeable.

Reste bien entendu que ces logements seront réservés en priorité aux personnes âgées et aux cas sociaux du canton de Bouglon et de la région de Casteljaloux

Vendredi 10, 21 h - BOUGLON - Salle des Sports
GRAND CONCOURS DE BELOTE
Nombreux prix : gigots, rôtis, etc.

à Bordeaux le 22 Octobre 1787.

Nuits
d'été
2018

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, en l'absence de
M. L'Intendant les Ordres qui ont été donnés pour faire
subir huit jours de prison au N. Cadronil qui a insulté le
de Dame premier Consul de Bouglon, et pour lui enjoindre
d'aller faire des excuses à cet officier Municipal. Je vous
prie, Monsieur, de vouloir bien procurer l'exécution de
ces Ordres et d'en informer M. L'Intendant.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux
attachement, Monsieur, Votre très-humble et très
obéissant Serviteur.

J. Ducasse



M. Ducasse Subst. à Casteljaloux

De par le Roy

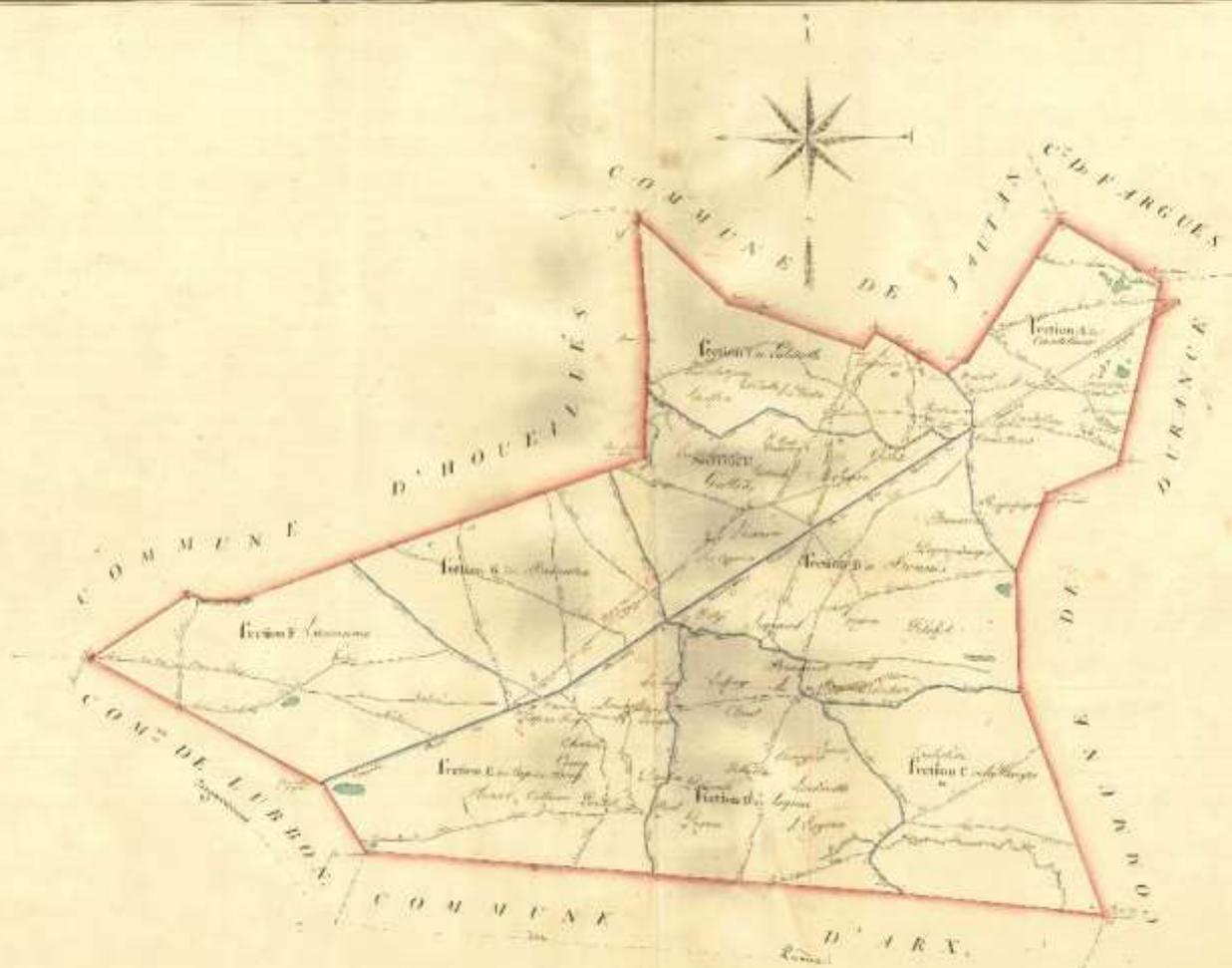
Les ordonnés

D'arrêter le no.^t Antoine Cadrouil, forgeron de la p.^{te}
d'argenton, juridiction de Douglon, et de le conduire
dans les prisons les plus prochaines. Injoint aux
Concierges et géoliers desd. prisons d'y recevoir led.
Cadrouil et de l'y detenu pendant huit jours, le tout
à ses frais, qu'il s'en sera tenu de payer avant de pouvoir
sortir desd. prisons. fait à Versailles le 11 octobre 1787.



Mus

Le Roy
Louis XVI



BOUSSES
Cadastral map of Boussès, France, showing land parcels and roads. The map is titled 'BOUSSES' and includes a compass rose. The map is divided into sections labeled 'Section A', 'Section B', 'Section C', and 'Section D'. The map shows a network of roads and fields, with a central area labeled 'BOUSSES'.



Le village sans visage de maître habillé en pendule (lire p. 39).



L'habillage d'Arnaud - qui fait de Boussès un lieu unique.



Deux vains espoirs... Le village en compte 44 de plus.

46 HABITANTS. Il était une fois Boussès... village qui résiste aux fantômes de la Haute Lande

L'histoire du Petit Boussès

Par Michel Lévain

Il était une fois un village de 44 habitants qui avait vu en son maître... Quant Arnaud était dit, deux, trois, la destruction du Petit Boussès eut lieu. Elle se fit en 1944, par la brigade des Landes de Gascogne, à l'in- des terres de Lot-et-Garonne. Boussès... une place : le Petit Boussès.

Plusieurs jours après l'arrivée, ses deux frères possédèrent de quoi leur blanchir au coin des poches que des hommes leur avaient tirés de la main sans dire un mot. Boussès fut à peu près ainsi interrompue par une équipe de plus de 100 hommes à l'automne de l'année suivante. Si elle n'est pas des communi- cations, plus de 100 km du département 47 114 habitants, jusqu'après l'été. Boussès pour, du moins ainsi, la vie de ce lieu. Le village, pendant 40 habitants, deux 75 % de restants n'ont plus de petit Boussès que de petit dans la mémoire.

Le pays rebâtit ? Pour Boussès, et aussi à l'échelle de tout ce qui se passe à l'abandon à la construction des pages qui racontent les maigres ou de l'église Saint-Jacques, c'est un peu plus de 100 ans après. Mais, le village, de quelque sorte, n'est plus ce qu'il était. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

À l'instar de tout ce qui a été construit, c'est un peu plus de 100 ans après. Mais, le village, de quelque sorte, n'est plus ce qu'il était. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

Ce jour-là, le village était un peu plus de 100 ans après. Mais, le village, de quelque sorte, n'est plus ce qu'il était. Ce n'est plus un village qui a fait un village.



Michel Lévain, l'écrivain, dans le village - avec les restes d'Arnaud.

Il y a, et il y a eu depuis la fin des guerres et de la dévotion, la destruction de ce lieu. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

La guerre de 14-18... Par là, il y a eu, et il y a eu depuis la fin des guerres et de la dévotion, la destruction de ce lieu. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

Il y a, et il y a eu depuis la fin des guerres et de la dévotion, la destruction de ce lieu. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

Il y a, et il y a eu depuis la fin des guerres et de la dévotion, la destruction de ce lieu. Ce n'est plus un village qui a fait un village.

Il y a, et il y a eu depuis la fin des guerres et de la dévotion, la destruction de ce lieu. Ce n'est plus un village qui a fait un village.



Chalet pélagouais.



Vigneron échevri au téléphone plus une culture ?

Elections ■ Population

Record : Boussès et ses trente votants

Les résultats du premier tour des élections présidentielles font apparaître quelques réalités qui n'ont rien à voir avec la politique. Encore que l'aménagement du territoire et la désertification des campagnes soient une conséquence des mauvais choix du personnel politique.

Or ces résultats sont étonnants dans ce Lot-et-Garonne, entre Bourges et Dax. Il n'y a eu que trente votants. Ce village est dans le même arrondissement - il en fait toujours un - mais aussi d'Agenais. L'année est même suffisante pour partir à Boussès, en village qui appartenait jadis à l'ancien pays. Suivrez le guide. Suivrez le d'Avallon, plus que Boussès, n'est pas aussi vide qu'on pourrait le penser.

Un village de 100 habitants. Boussès est un village de 100 habitants. C'est pour cette raison que l'abbé de Boussès, restaurateur fait sympathique qui sera des années sans voir, réalise une promesse inimaginable en matière de chaque semaine, plus de dix fois qu'il y a d'habitants dans le territoire. Il est vrai qu'on y range peut-être les objets les plus étranges et que la messe est toujours célébrée en quittant la table.

Comme tout s'est passé, l'abbé s'est du d'Avallon, chef de la paroisse. Normal, on est au car de la forêt.

Il est de se présenter aux élections municipales. A cette époque, la commune comptait sept foyers à deux chambres. L'abbé, de fait, deux chambres communes construites des Landes. Les habitants gémissaient sous le poids - de moins la pièce - souvent pour plusieurs familles à la fois. Avec François, l'abbé faisait le baroque de Durand. Aujourd'hui, l'Avallon, qui grand va avec ses habitants de la commune, plus d'entretien dans les salles pour remplacer plus vite, sans de faire dans Durand et Boussès.

Fortuitement, le projet a échoué. Boussès dispose, en effet, d'un budget de 250 000 francs environ par an. C'est largement insuffisant pour couvrir toutes les dépenses de la commune.

A cette époque, la commune comptait sept foyers à deux chambres. L'abbé, de fait, deux chambres communes construites des Landes. Les habitants gémissaient sous le poids - de moins la pièce - souvent pour plusieurs familles à la fois. Avec François, l'abbé faisait le baroque de Durand. Aujourd'hui, l'Avallon, qui grand va avec ses habitants de la commune, plus d'entretien dans les salles pour remplacer plus vite, sans de faire dans Durand et Boussès.

Un village de 100 habitants. Boussès est un village de 100 habitants. C'est pour cette raison que l'abbé de Boussès, restaurateur fait sympathique qui sera des années sans voir, réalise une promesse inimaginable en matière de chaque semaine, plus de dix fois qu'il y a d'habitants dans le territoire. Il est vrai qu'on y range peut-être les objets les plus étranges et que la messe est toujours célébrée en quittant la table.

Comme tout s'est passé, l'abbé s'est du d'Avallon, chef de la paroisse. Normal, on est au car de la forêt.

Il est de se présenter aux élections municipales. A cette époque, la commune comptait sept foyers à deux chambres. L'abbé, de fait, deux chambres communes construites des Landes. Les habitants gémissaient sous le poids - de moins la pièce - souvent pour plusieurs familles à la fois. Avec François, l'abbé faisait le baroque de Durand. Aujourd'hui, l'Avallon, qui grand va avec ses habitants de la commune, plus d'entretien dans les salles pour remplacer plus vite, sans de faire dans Durand et Boussès.

Fortuitement, le projet a échoué. Boussès dispose, en effet, d'un budget de 250 000 francs environ par an. C'est largement insuffisant pour couvrir toutes les dépenses de la commune.

A cette époque, la commune comptait sept foyers à deux chambres. L'abbé, de fait, deux chambres communes construites des Landes. Les habitants gémissaient sous le poids - de moins la pièce - souvent pour plusieurs familles à la fois. Avec François, l'abbé faisait le baroque de Durand. Aujourd'hui, l'Avallon, qui grand va avec ses habitants de la commune, plus d'entretien dans les salles pour remplacer plus vite, sans de faire dans Durand et Boussès.

Fortuitement, le projet a échoué. Boussès dispose, en effet, d'un budget de 250 000 francs environ par an. C'est largement insuffisant pour couvrir toutes les dépenses de la commune.



Boussès, c'est du bois, du bois, du bois...



Monsieur



Lajuenpe maison sieudant a Castelpérou, adjudicataire pour
les réparations à faire a la maison presbitrale de la paroisse
de St. martin de calonges a fait porter la majeure partie des matériaux
necessaires audit ouvrage, comme aiant fait jusqu'à present toutes les
avances, il est juste que vous ayez la complaisance de lui faire
payer par les communautés, qui doivent fournir aux Sdites
réparations ce qui est porté par L'adjudication qui est un tiers
des sommes au commencement de L'ouvrage, l'autre moitié
et le dernier ala fin: je vous prie, monsieur, de ne point perdre
de vue mon affaire qui est très urgente, j'en meslatterai par vous
daigneris accorder cette grace a celui qui a thommes dettes au
un très profond respect

Votre très humble etant
obéissant serviteur
Gratiolet curé de St. j...

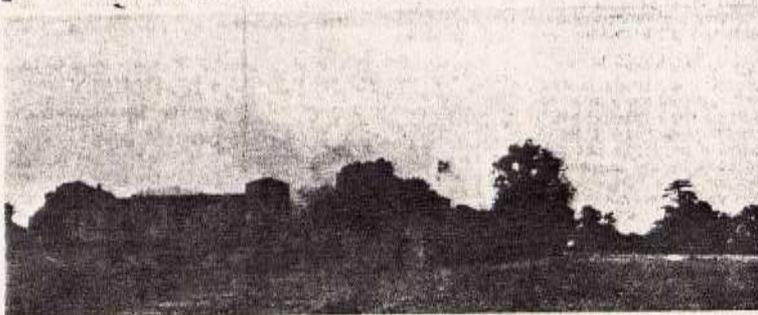
Monsieur
St. martin de calonges le 5. avril
1781

Monsieur

Le nommé Lajuenpe si vous avais fait plus de
la moitié de L'ouvrage à faire a la maison
presbitrale de la paroisse de St. martin de calonges
il m'a fait presporter qu'il auroit besoin de touches
le second poste pour payer les matériaux qu'il a
pris, et les achyter d'autres, daignis, monsieur,
Lui tres des mandats sur les collecteurs des
jurisdictions qui doivent fournir au Sdite

Correspondance du curé de Saint-Martin de Calonges, Gratiolet, au sujet des réparations du presbytère (1781).

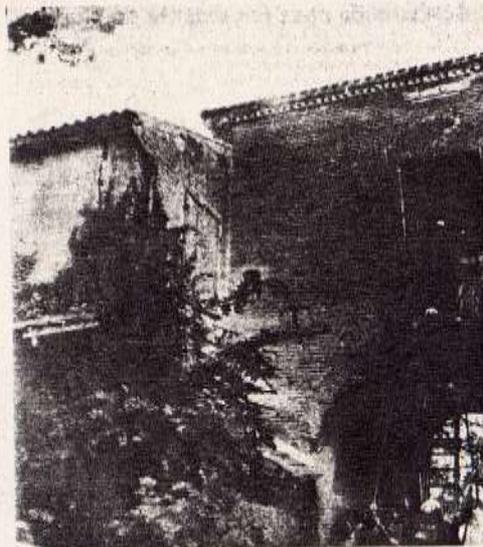
Calonges Le château prend feu pendant la noce



Samedi, vers 18 h 30, le feu s'est déclaré dans l'aile du château de Calonges, appartenant à M. Guihem, qui domine le bourg sur le coteau. Un vent violent devait rapidement embraser tout le bâtiment, sur une superficie de 600 mètres-carrés, comprenant une partie habitation sur deux niveaux, occupée par M. Hervé Tallec, vétérinaire à Tonneins et une partie entrepôt comprenant du foin, de la paille et du matériel agricole.

Une noce se tenant dans la salle principale du château, les convives parvenaient à dégager les meubles du rez-de-chaussée du bâtiment, mais il était trop tard pour le premier étage, qui était déjà la proie des flammes.

Les sapeurs pompiers du Mas et du centre de secours de Tonneins arrivaient sur les lieux avec plusieurs véhicules et la grande échelle. Ils s'attachaient à limiter les dégâts et sont restés sur place jusqu'à hier dimanche dans la matinée, afin d'éviter tout risque de reprise du feu. La gendarmerie du Mas a ouvert une enquête. Le montant des dégâts n'a pu être encore évalué. (Ph. « S.-O. »; op. R. Fabiani)





Casteljaloux (L.-et-G.) — Grand'Rue



42 - CASTELJALOUX (L.-et-G.) - Place Gambetta et Avenue de la Gare
Eug. Dupin, Casteljaloux

Dupin
de la Gare



Casteljaloux (L.-et-G.) — La Plate-forme - Esplanade des Tilleuls



CASTELJALOUX-les BAINS (L.-et-G.) — Avenue de la Gare

-47-

Division de Casteljalous
Section II¹²
de
VILLE
à une feuille
pour les communes
de St. Paul
1810



Château de St. Paul

Nord.

Carte au 1/50,000

Plan du rez-de-chaussée



Commune et Canton de Casteljaloux

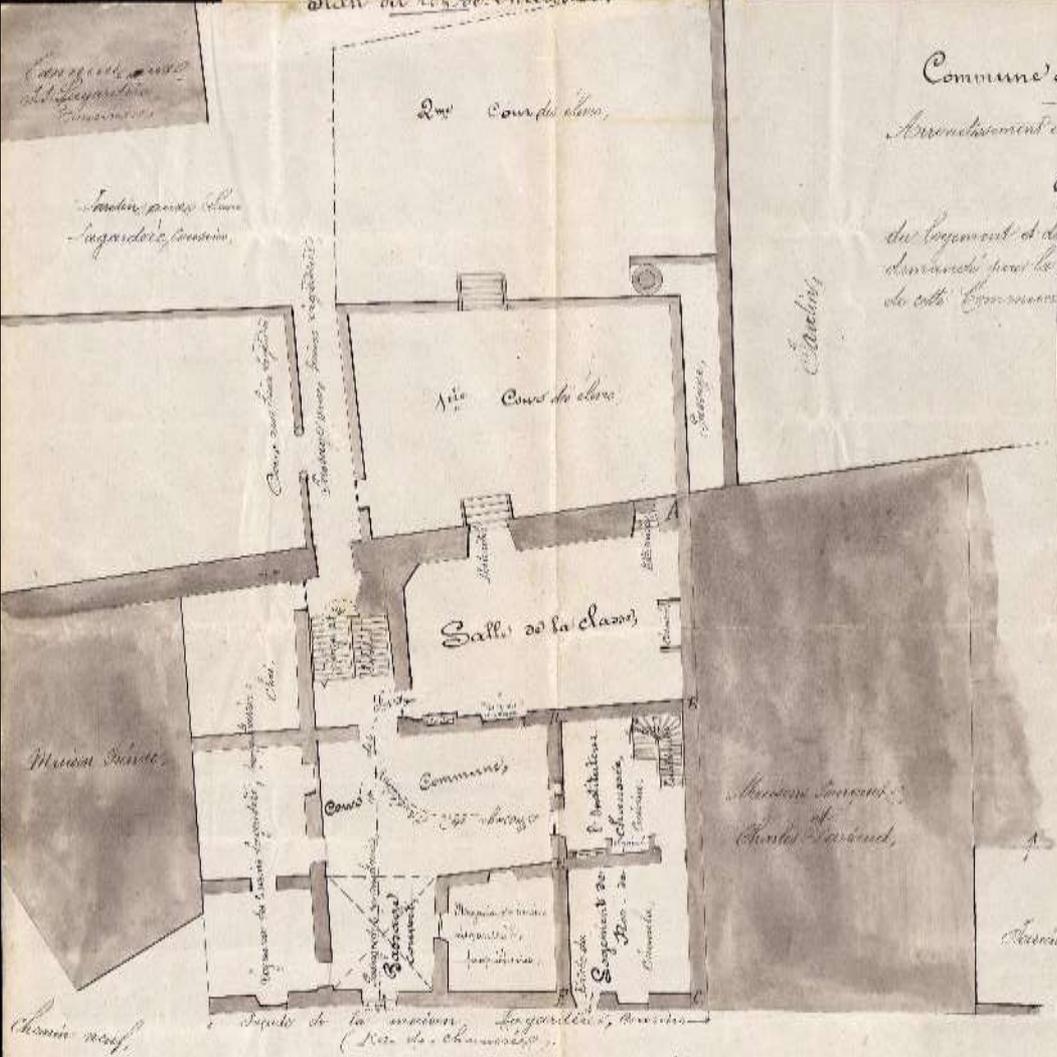
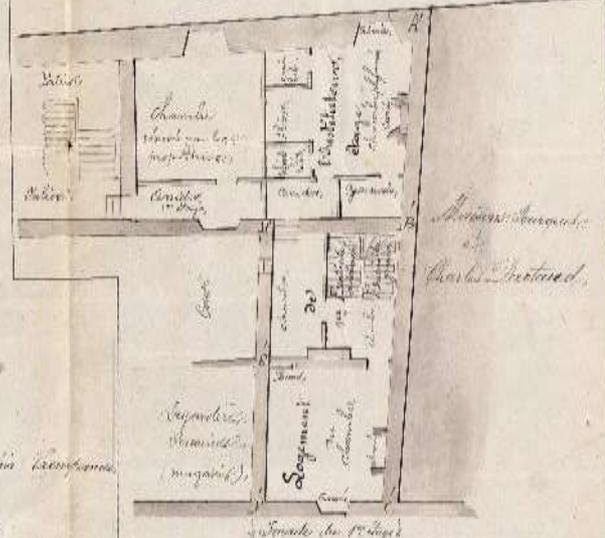
Arrondissement de Riez - Département de Lot-et-Garonne

Plan

du logement d'asile des enfants de l'institution communale d'asile pour les enfants de Casteljaloux par délibération du conseil municipal de cette Commune en date du 10 Mars 1877

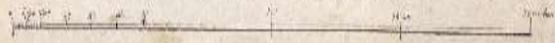
Planement du 1er étage

des salles A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z du logement d'asile des enfants de Casteljaloux



Sud

Echelle de 0 à 100 mètres (1/50,000)



Le Maire de Casteljaloux
M. [Signature]

Commune et Canton de Casteljaloux?

Arrondissement de Nérac, — Département de Lot-et-Garonne,

Plan

du logement et de la salle d'école destinés à l'institut communal
demandés pour la ville de Casteljaloux, par délibération du Conseil municipal
de cette Commune, en date du 15 mars 1877.

Carlin

Logement du 1^{er} étage.

Les lettres A, B, C, D, E, correspondent aux lettres A, B, C, D, E, du logement du
rez-de-chaussée.

1^{re} Cour



Département
de Lot et Garonne.

(2)

Arrondissement
de Nérac

Commune de Casteljaloux

Projet de construction d'une école maternelle
sur la place de la Plateforme

Dessins



Echelles de { 0.005 par mètre pour le plan général
0.01 par mètre pour les autres dessins

Prévu par l'Architecte soussigné
Casteljaloux, le 22 mars 1906

Vu par le Maire,
Lartigue

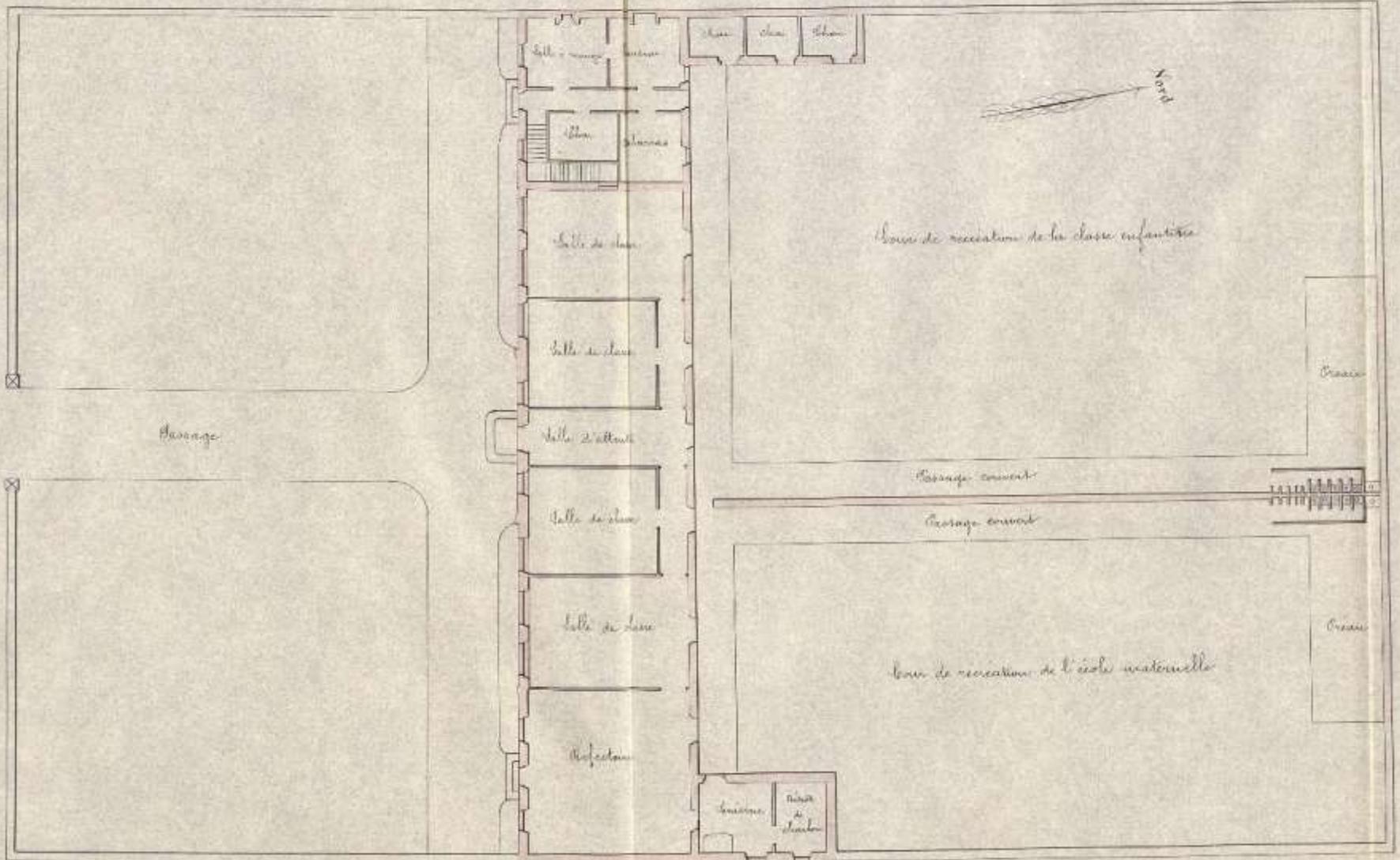
J. Coum

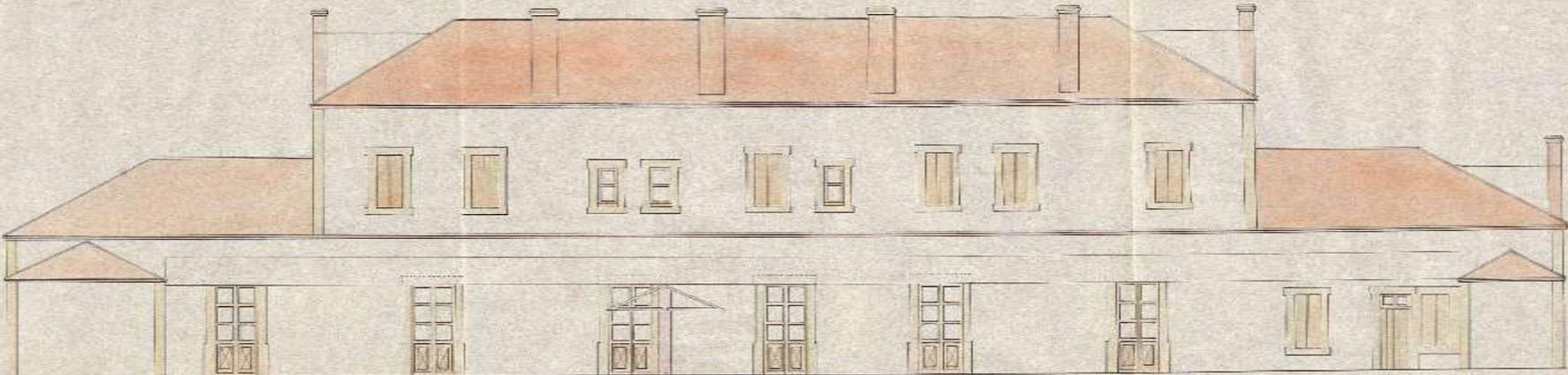


APPROUVÉ
Agen, le 27 juin 1906
P. le Préfet:
L. Guastavini Général
LE CONSEILLER DU PRÉFET DÉLÉGUÉ

f. 214

Plan général (échelle de 1/50)





Elevation (côté de la cour)



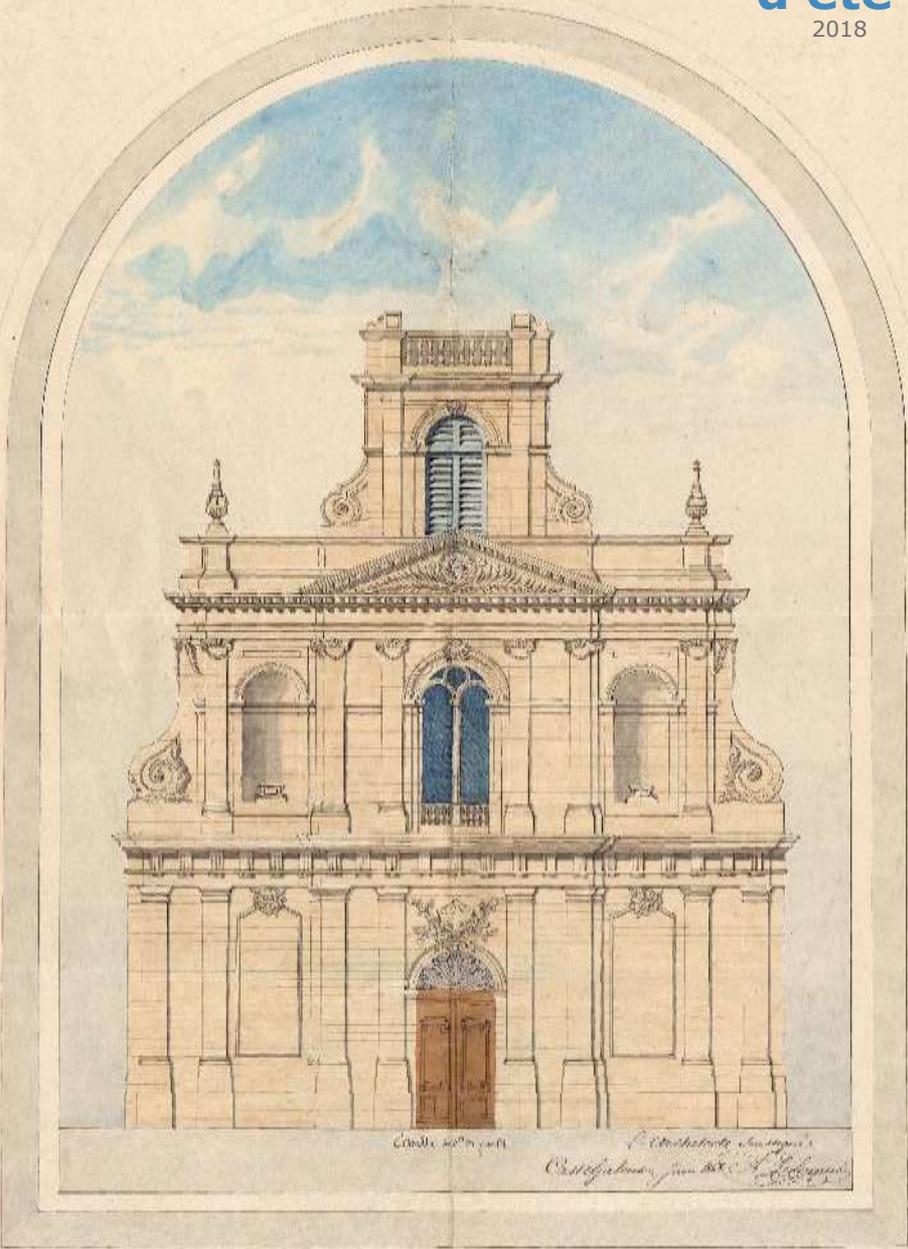
Elevation principale

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE CASTELJALOUX



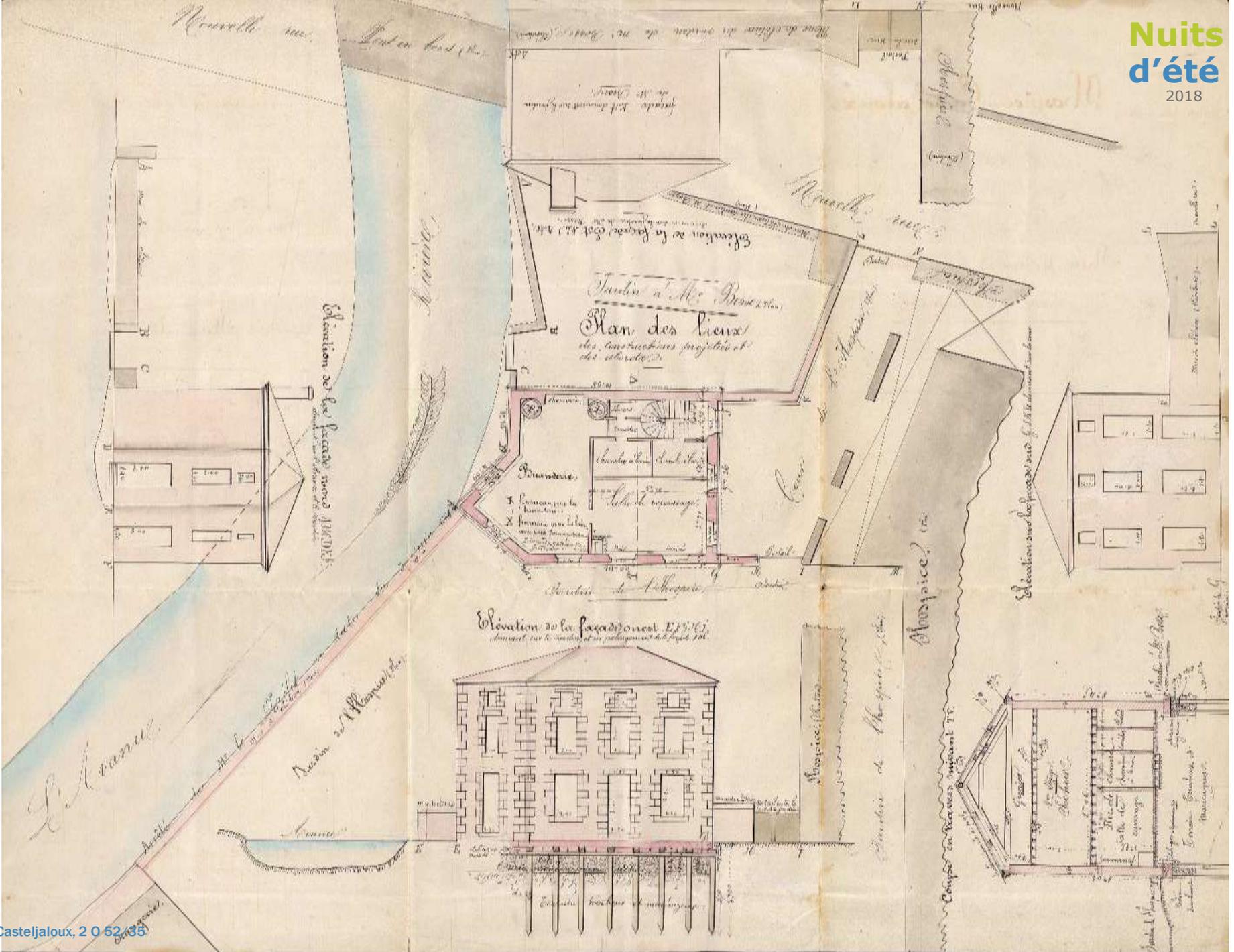
Casteljaloux - 1827 - un siècle de l'édifice
De l'édifice restauré en 1827
Casteljaloux le 10 Juin 1827
J. G. Goussier

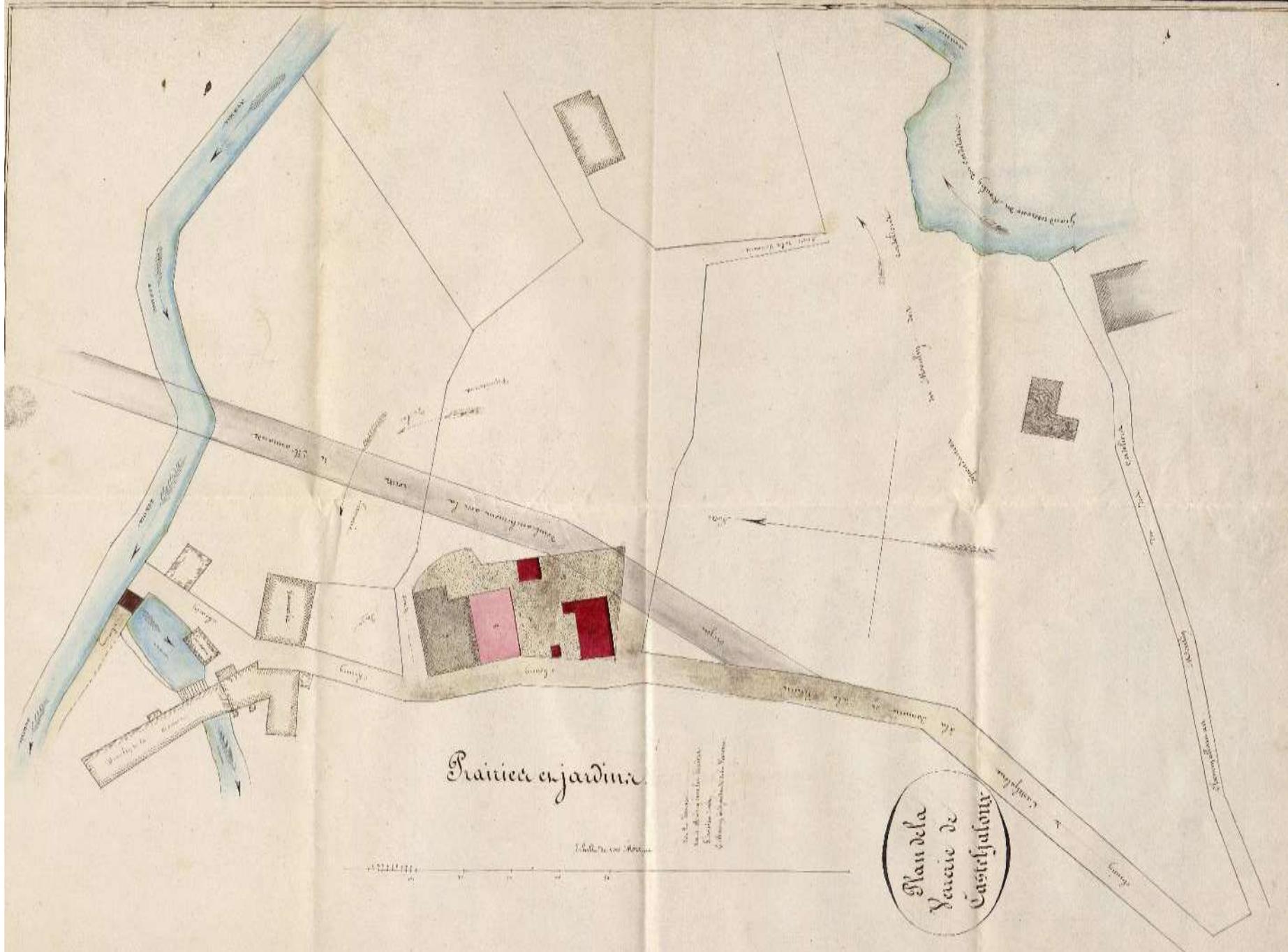
FAÇADE RESTAURÉE



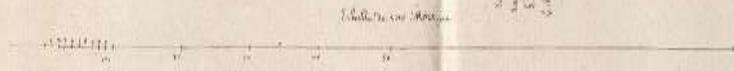
Casteljaloux le 10 Juin 1827
J. G. Goussier

Nuits
d'été
2018





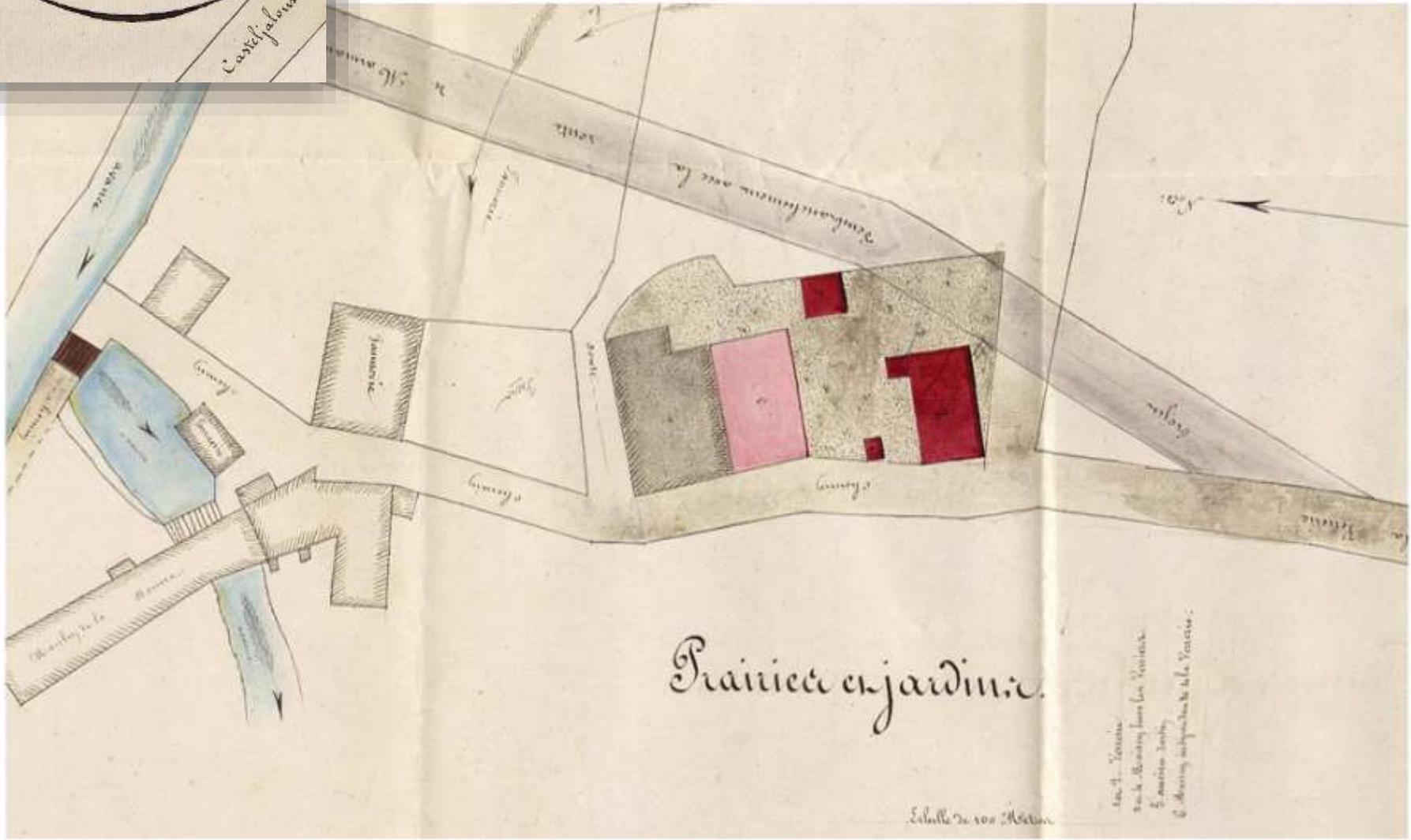
Pratice a jardin



Plan de la
Ferme de
Casteljaloux

Le 2. Mars
1788
A Paris chez M. de la Harpe
Imprimeur de la Cour
et de la Ville

Plan de la
Venerie de
Casteljaloux



N. d. 12 Octobre 1871.



Vente.

Madame de Molyre, à Casteljaloux
(de Béraud)

Pardevant M^{rs} Flourrens

et son collègue, notaires à Agen, soussignés.

— Ont comparu : —

— Monsieur Pierre Salanne, propriétaire
et négociant, et la Dame Jeanne Bissière,
son épouse qu'il autorise, demeurant
ensemble au Buis du Poul de pierre,
Commune du Passage, Canton et
Arrondissement d'Agen. —

— D'une part, —

— Et Monsieur Louis Solacroup,
banquier, demeurant à Agen, —

— D'autre part, —

— Lesquels comparants avant de
passer à la vente, objet des présentes, ont
dit ce qui suit : —

— Par acte devant M^{rs} Desclaux,
notaire à Casteljaloux du onze Janvier
mil huit cent soixante neuf, enregistré et
dûment transcrit, Madame Marie
Raymonde Louise de Seyrulle, veuve de
Monsieur Pierre Bernard Louis de Béraud,
demeurant en ce moment à Casteljaloux,
a vendu à Monsieur Salanne, l'un des
comparants et à Monsieur Guillaume

6

De Par le Roy

La Majesté

estant informé que les J. Præs & Conseillers au Parlement de Casteljaloux ne peuvent exercer les fonctions de Premiers Jurats de lad. ville attendu des Jours qu'il se en plusieurs familles et adus biens éloignés de résidence la Majesté a bien voulu l'indispensable et a nommé le J. Goubert au lieu et place du J. Plaise pour remplir les fonctions de Premiers Jurats de la ville de Casteljaloux jusqu'à nouvel ordre de pare. Enjoint aux habitans de lad. ville de le reconnaître en lad. qualité et au J. futendum us Communis de party en la Généralité de Bordeaux de tenir la main. Fait à Versailles le 5. 7. 1773.

Louis

Arch. Diocèse
L. et G. Antoine

Nomination du sieur Gaubert comme premier jurat de Casteljaloux en remplacement du sieur Plaise empêché (1773).

ARTICLE PARU le 26-3-58
dans le " Dépêche " "

DÉBUT DES TRAVAUX AU LOTISSEMENT DES ARÈNES

Il y a quelques jours, nous avons informé nos lecteurs que les crédits pour les constructions H.L.M. étaient accordés à la ville de Casteljaloux. Sous peu, les travaux afférents à la construction des vingt-quatre logements vont commencer sur le lotissement des Arènes. Déjà, la mise en état de viabilité est chose faite; la route construite et de nombreux tuyaux, blocs de ciment et matériaux divers sont entreposés à proximité des futures maisons. Cette réalisation sera la bienvenue pour Casteljaloux qui souffre particulièrement du manque de logements corrects. Nous osons espérer que cette tranche sera suivie de bien d'autres et que dans un avenir relativement proche, nous verrons, comme l'a dit un ministre un peu trop prématurément, de nombreuses affiches « Appartement à louer ».



Une vue du lotissement tel qu'il se présente actuellement. — Au centre : La route qui vient d'être construite desservira les logements disposés de part et d'autre de la voie d'accès. (Photo « La Dépêche », Casteljaloux.)

CASTELJALOUX

UN DÉFI AUX TECHNICIENS : LA TÉLÉVISION A CASTELJALOUX

Après quinze jours de travaux, les techniciens de la télévision ont pu commencer à installer les pylônes de transmission des ondes électromagnétiques à Casteljaloux.

Les pylônes sont installés sur des poteaux en bois, et sont destinés à recevoir les ondes électromagnétiques de la télévision. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.

Les travaux ont été effectués par une équipe de techniciens de la télévision, dirigés par un ingénieur. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.

Les travaux ont été effectués par une équipe de techniciens de la télévision, dirigés par un ingénieur. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.



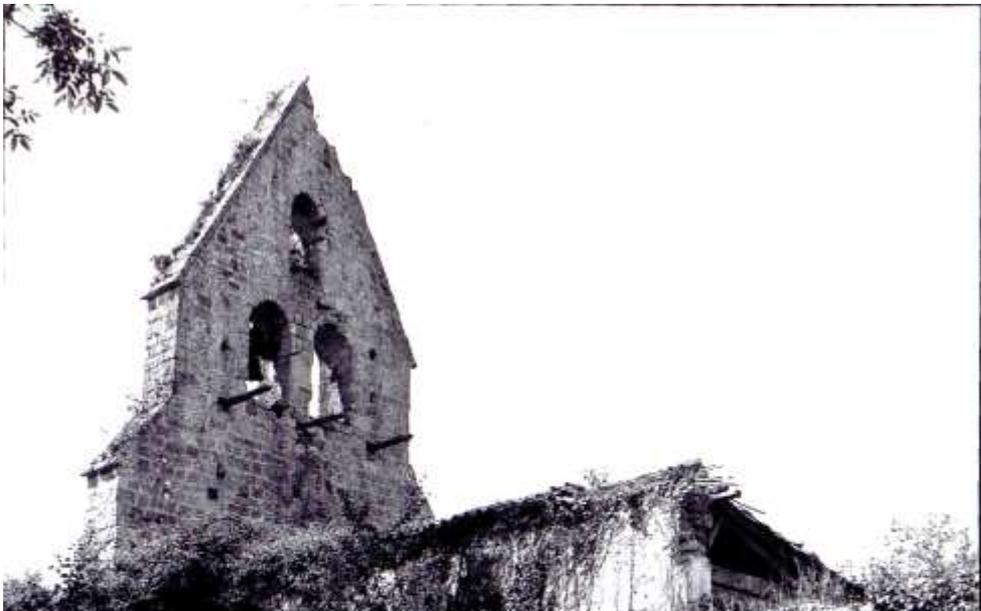
M. POUPIN a été élu maire de Casteljaloux, le 10 mai 1958.

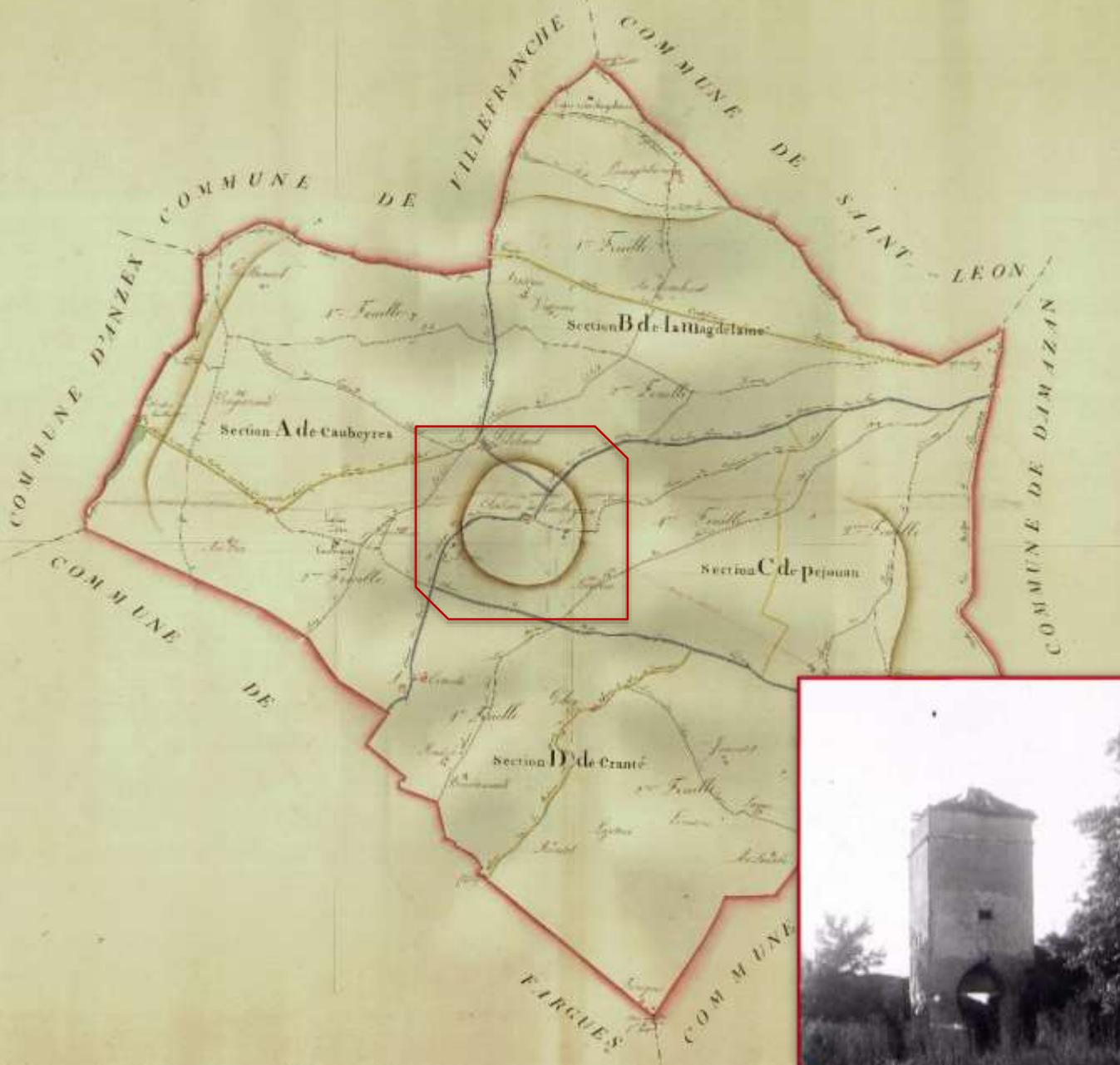


Les pylônes sont installés sur des poteaux en bois, et sont destinés à recevoir les ondes électromagnétiques de la télévision. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.

Les travaux ont été effectués par une équipe de techniciens de la télévision, dirigés par un ingénieur. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.

Les travaux ont été effectués par une équipe de techniciens de la télévision, dirigés par un ingénieur. Les techniciens ont dû effectuer de nombreux travaux de terrassement et de construction pour installer les pylônes.







Je Soussigné. Declare avoir été Requis par le Sieur
 Ducamp Maître bourgeois Juré. habitant au lieu
 de la Serrerie. Successe de l'ille Jurisdiction de La
 Ville de Durance pour le porteur Estime Le Doyat de
 La Grille qui Coube Impetabusement Le singlon
 de main Courant. Sur Les singlon a boy a partonair.
 Comme fermier dudit lieu de la Serrerie. la valeur de quoy
 me suis Rendu au dit lieu de la Serrerie le 28. d'Avril
 Ducamp maurent Indique une piece de seigle qui est
 au devant de la maison dudit lieu le au milieu du pied
 dans laquelle piece se trouve qu'il Ce seigle ramasse
 d'une saigle de seigle plus que moins, le que Le deux
 tiers dudit seigle a été Importé par la grille.
 De la Il maurent a une autre Piece attenant
 a la maison dudit Serrerie du Costé du nord a laquelle
 piece de seigle se trouve qu'il y auroit environ quinze
 saigle de seigle le qu'on tiers dudit a été Importé par
 la grille. De la seigle seigle maurent conduit
 a une autre Piece de seigle Insérée dans la metairie
 de Guilbon a la quelle piece se trouve qu'il y en auroit
 de vingt a vingt deux saigle, le un quart duquel
 a été aussi Importé par la grille Le meme Doyat arrivé
 Le meme jour le au meme moment, Portant un Blot
 Le sus dit Doyat au nombre de dix huit saigle d'Importé
 Le tout quoy se rectifie être véritable le d'aucor porté
 toutes mes attentions a rendre ma milliez legitables
 In foy de quoy J'ay signé a la Serrerie Ce 28. may 1770

Procès-verbal d'estimation des dégâts
 causés par la grêle dans la paroisse de
 Tillet, juridiction de Durance (1770).

Etude Mella / Néac
Minutes Albers

Eilhes
Durance

Nuits
d'été
2018

1714
17 mai

Dans la maison de la Grange, p^o de Durance, en
albers
M^r Joseph Dubary, prêtre, d'ent^{ie}, grand
de Durance

forme à ferme à Simon - Pierre Duprin,bourg
hab^t de la p^o de la Madeleine, p^o de Damazan
est Anthoine Auduran, m^e chirurgien, hab^t à Eilhes
tous le droit de dîme que le s^r grand per-
con dans l'act. p^o de Eilhes + les rentes qu'il a
sur les biens dudit. Eilhes sauf le droit de prélation qu'il
se réserve

pour 3 ans
au prix annuel de 300^{fr}

En présence de M^r François Bordes, bourg.
hab^t de la p^o de St^e p^o de Vill-franche de
Creysan et de M^r François Bugaret, bachel^{er} ent^{ie}
prêtre hab^t de la présente maison -

collé à Néac
le 27 mai 1714



Eau potable : la coupe est pleine

Depuis près de quatre mois, la population de Durance ne peut boire que de l'eau du robinet, à la suite de la découverte de traces d'arsenic contenue dans la nappe qui alimente le village et dont les raisons de la présence ne sont toujours pas connues. Les habitants en ont assez.

Des traces d'arsenic contenues dans l'eau potable de Durance depuis juillet dernier et une situation qui perdure depuis, même si la dernière analyse faite en fin de semaine dernière révèle un taux bien en-deça du seuil autorisé, sont la goutte d'eau qui fait déborder le vase parmi la population locale. Car depuis quatre mois que cette triste affaire a été révélée, les habitants de la localité qui compte environ trois cents âmes sont toujours sous le coup d'un arrêté municipal stipulant l'eau est impropre à la consommation. Et donc par voie de conséquence, ceux-ci sont depuis les événements contraints de se ravitailler en eau en bouteille dans des magasins à parfois plus d'une dizaine de kilomètres de là ! Certes, l'an passé, il y avait eu un coup de semonce avec un taux de présence d'arsenic dépassant largement les 100 microns au litre que prévoient les normes françaises, alors que les normes européennes, quant à elles, la limite à cinquante. C'est ce que souligne le maire, M. Du Vignau, alors qu'un prélèvement effectué en juin dernier après ana-

lyse physico-chimique révélait un taux de 170 microns ! Depuis, ce sont dix-neuf sondages qui ont été réalisés sur la commune à divers endroits de la nappe qui alimente le village depuis quarante ans après un sondage communal avec des taux très variables, en dents de scie, à l'image du dernier prélèvement au début du mois qui a révélé 3 microns seulement.

Toutefois, par mesure de sécurité, le maire « s'est engagé vis-à-vis de la DDASS de poursuivre les contrôles tous les mois » et l'arrêté municipal est toujours en vigueur. Car jusqu'à présent, personne n'a été en mesure de dire d'où vient cette pollution et si ces traces existaient déjà à l'état normal. Y a-t-il eu contamination accidentelle, mais dans ce cas, d'où provient-elle, pas de la filière bois pourtant très présente sur la commune, mais qui n'utilise pas de tel produit. Si la situation perdurait, « nous demanderions aux pouvoirs publics une aide, souligne le maire, et envisagerions une interconnection avec Boussès ou Guillery ». Au village, on en a assez. « Il ne faut pas minimiser cette affaire, souligne Philippe, ou-



L'eau au cœur de la grogne de la population de Durance. Combien de temps encore de l'eau en bouteille quasi-obligatoire ?

(Photo « La Dépêche ».)

vrier agricole. Il y a des normes qui existent, l'eau c'est important. On n'a jamais vu ça.

Les habitants ont le droit d'être informés de l'évolution du dossier. On interdit de boire de l'eau non potable, il devrait y avoir une citerne ou autre à la disposition des gens ». « D'autant, ajoute Daniel, cadre, qu'on reçoit des factures d'eau de la perception de Cas-

teljaloux avec, en en-tête, la mention « eau potable ». Ils ne manquent pas de culot ».

« C'est grave, souligne Marie, mère de famille, car il y a beaucoup de personnes âgées à Durance et de jeunes enfants, les premières ne pouvant pas toujours se déplacer pour acheter de l'eau. » « De par mon commerce, indique André, cela pose des problèmes

avec la clientèle. Je suis obligé d'acheter deux palettes d'eau par jour qui ne me sont pas remboursées ».

Le dossier qui est encore les mains de la DDASS (direction départementale d'action sanitaire et sociale) devait être examiné lors de la réunion du conseil d'hygiène le 28 octobre prochain. D'autres mesures seront peut-être prises.

Extrait du Journal : *La Dépêche*
du 18 Octobre 1993

DURANCE

— ADDUCTION —

L'eau de Boussès arrive

A partir de mardi soir, ou, au plus tard mercredi matin, les Durançais vont consommer et utiliser l'eau du forage communal de la petite commune voisine de Boussès.

En effet, les travaux d'interconnection dont la réalisation avait été décidée par le Conseil municipal du 17 janvier dernier sont terminés. Il ne reste plus que les nettoyage des deux château d'eau, prévus dans la journée de mardi et l'approvisionnement en eau potable de la commune de Durance sera de nouveau assuré de manière définitive. Chacun se souvient de la raison pour laquelle la consommation de l'eau du forage communal de Durance avait été interdite une première fois provisoirement, en juillet 1993, puis, définitive-

ment, le 9 décembre dernier : le taux d'arsenic révélé par les analyses dépassait le seuil acceptable.

Si l'origine de proximité a bien été mise en évidence, il n'a pas été possible, à ce jour, de trouver et d'éliminer le facteur de pollution.

A la réunion de clôture des travaux d'interconnection, étaient présents M. Brunet, conseiller général du canton, MM. du Vignau et Laulan, maire des communes concernées, M. Brun, directeur de la DDAF, accompagné de son ingénieur, M^r Zanon, MM. Troillard et Meunier, de la DDASS ainsi que les représentants des entreprises retenues pour la réalisation des travaux : Compagnie des eaux et de l'ozone, électromontage et Beau-

Après une visite à la station de pompage de Boussès, c'est dans la salle de la mairie de Durance que M. Brunet a tenu à remercier très chaleureusement tous les acteurs de cette opération « rondement menée », comme l'avait indiqué le maire de Durance. Ce furent donc tour à tour M. Laulan pour la solidarité exemplaire dont il a fait preuve avec son Conseil municipal (sans eux rien n'était possible), M^r Zanon pour le véritable exploit de rapidité dans le montage du dossier et, bien sûr, les diverses entreprises pour la qualité et la grande diligence, dans la réalisation des travaux. Le conseiller général mit en avant « l'esprit de responsabilité » dont ils ont fait preuve.

En ce qui concerne

l'aspect financier, outre les dérogations obtenues pour que la réalisation des travaux précèdent l'attribution des subventions, M. Brunet s'est félicité du montage prévisionnel qui devrait permettre un subventionnement à hauteur de 80 % (60 par le Conseil général et 20 par l'Agence de bassin).

Le conseiller général devait conclure en présentant les nombreuses réalisations d'interconnection dans ce canton situé en zone critique depuis 1987 (qui laisse entrevoir la possibilité d'un maillage complet avant dix ans ?) ainsi que le raccordement de 190 foyers. Les Durançais en ont, en tout cas, fini avec les inquiétudes et incertitudes de cette situation pour le moins exceptionnelle.

Un Durançais au Panthéon aujourd'hui !

A l'occasion de l'hommage solennel de la nation à Gaspard Monge, un de ses descendants, M. Bernard du Vigneau, qui habite Durance, est aujourd'hui l'invité du président de la République

Un Durançais, M. Bernard du Vigneau, ayant été invité personnellement par le président de la République à l'hommage solennel de la nation qui sera rendu aujourd'hui, mardi, à 19 heures, pour l'entrée au Panthéon de son ancêtre, Gaspard Monge, comte de Pélusse, il nous a semblé bon de rappeler quelles furent la vie et l'œuvre de ce grand savant et homme politique français.

Gaspard Monge est né à Beaune (actuellement Côte-d'Or) le 10 mai 1746, sous le règne du roi Louis XV. Elève des Pères Oratoriens, ces derniers ne manquèrent pas de distinguer en lui un sujet de choix, surtout dans les domaines de la physique et des mathématiques.

Elève en 1764 de l'école militaire royale du génie de Mézières, il en devint vite professeur, de 1772 à 1780 (sous Louis XVI). A Mézières, ce jeune savant commence à faire passer à ses élèves la géométrie descriptive dont il est l'inventeur.

A la Révolution, Gaspard Monge accueillait avec ferveur les idées nouvelles et fut nommé sous la Convention ministre de la marine. C'est pendant son ministère qu'il connut un jeune officier qui allait devenir célèbre : Napoléon Bonaparte.

Avec d'autres savants, Carnot,

Berthollet, Lavoisier, Lagrange, etc., il organisa rationnellement la défense nationale contre l'Europe coalisée. Ainsi peut-il donner à plein la mesure de son génie organisateur, de sa puissance de travail et de son ardent patriotisme.

Le 1^{er} septembre 1795, Monge fonde l'École polytechnique, puis ayant suivi Bonaparte en Italie (1796), il rentre à Paris avec le traité de Campo Formio, suite à la



Le grand ancêtre, Gaspard Monge

défaite des Autrichiens. En 1798 et 1799, Monge participe avec Bonaparte à l'expédition d'Égypte où il fonde le célèbre Institut d'Égypte.

Le titre de Comte de Péluse (Péluse est une ville de basse-Égypte dans le delta du Nil) qui lui fut accordé par Napoléon (1808) est un rappel de cette expédition, où Monge se distingua tant sur le plan scientifique que militaire.

Sénateur de Liège (la Belgique était alors française) et représentant les départements de l'Ourthe, de la Meuse Inférieure, de la Sambre et Meuse, il fut nommé premier président du Sénat impérial.

Monge mourut le 28 juillet 1818. Son ami, l'illustre Berthollet, prononça l'éloge du savant disparu.

Sa femme, Catherine, née à Rocroy le 7 juin 1747, mourut à Paris en 1846, dans sa centième année ! Le ménage Monge eut deux filles : Emilie et Louise. C'est cette dernière qui vaut à notre concitoyen son invitation.

Bien que Bourguignon, Monge aurait eu sa place dans notre région, pays d'incendie et de chasse. En effet, ce futur savant à l'âge de 14 ans construisit un modèle de pompe à incendie, qui malgré ses petites dimensions projetait l'eau à près de 50 pieds (environ 16 mètres). D'autre part, Monge aimait



M. du Vigneau sera aujourd'hui au Panthéon aux côtés de M. Mitterrand (Photo X. Jordan, « Sud-Ouest »)

beaucoup chasser. Un certain jour, il tua un lièvre hors des limites permises : un procès verbal fut dressé suivi d'une condamnation à 100 écus (environ 300 francs). Monge n'avait que 15 ou 16 ans et ce fut son père qui acquitta l'amende.

Le président de la République

rendra personnellement hommage à ce grand homme aujourd'hui, au Panthéon. Nous saluons ses descendants, dont plusieurs habitent le Lot-et-Garonne, Barbaste, Lannes, Mézin, sans oublier Durance avec M. du Vigneau.

E. D.



Fargues et son annexe S. Julien

Toponymie. - Liste Lacaprie 1604: Saint. Cressy de Fargues. Annuaire
Pompoigne. - Liste Lagetiere: S. Cressy de Fargues et son annexe de St Pompoigne. - Lettre
de Clément V: In prisonat de Gransello, 10 nov. 1309: eue. de Pompoigne et de Fargues
archidiaconatus Cayranensis unius.

Compte de 1326: Capella sancti juliani de Londen. 1286: Caporbize (S.
julien de) - (Arch. Hist. de la Gironde, t. 1, p. 389.) - 1318, 17 juillet: S. Julien de Capor-
bize (v. Lamoignon, Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais t. 1, p. 384, 389.)
- 1364: Comptes de Ffilongleige: Bull. Sancti Juliani. -
Liste de Lacaprie, 1604: Saint. Julian. - Note. - L'Ourbise prend sa source à S. Julien,
d'où le nom de Caporbize.

S. Patrons. - Cette paroisse est sous le patronage des ss. Cyrie et Ju-
lette, martyrs (16 juin). Sur ces saints voir art. S. Ciry. - La fête patronale se célèbre le
dimanche qui suit le 16 juin. Le patron de l'annexe est S. Julien, martyr (28
août?).

Vitres. - Sous l'ancien régime Fargues était une cure de l'archiprêtre
de Cayran, à la nomination de l'évêque de Londen. Au commencement du XIV^e
siècle les deux paroisses de Fargues et de Pompoigne étaient unies à l'archidiaconé de

Cayran. (v. Lettre de Clément V). Cette union plutôt nominale a persisté jusqu'à la Révolution. - Dans leur projet de circonscription de 1792 les Constitutionnels conservèrent à Fargues son titre de cure et lui adjoignirent Caubeyres comme annexe et S. Julien comme oratoire. A l'organisation (1803) Fargues fut érigé en succursale du canton de Damazan.

S. Julien, cure sous l'ancien régime du diocèse de Condom, archiprêtre de Cayran, à la nomination de l'Evêque, désigné comme oratoire de Fargues dans le projet de circonscription des Constitutionnels (1792) fut d'abord supprimé à l'organisation (1803) puis érigé en annexe par décret du 14 avril 1806.

Eglise disparue. Un emplacement d'église appelé à Loudens, municipalité de Fargues (section de S. Julien) et friches qui en dépendent fut mis en vente pour 11 livres pendant la Révolution. (Biens Nat. - Affiches, 23 septembre 1793).

Ancien établissement religieux. - La Tour d'Avance. Les chevaliers de S. Jean de Jérusalem possédaient sur cette paroisse un établissement rattaché tantôt à la Commanderie du Noubien, tantôt à celle d'Argentiers. Un verbal de visite de 1679 donne de ce membre la description suivante: « La Tour, bâtiment carré en pierre de taille à 3 canons et demi de côté et 4 étages; le 4^e étage a 3 meurtrières au dehors; on y accède par un beau degré de pierre, éclairé de cinq canonniers, une meurtrière au-dessus. Le couvent, comme celui de tous les bâtiments qui en dépendent, est fait de tuffe et de taille crue. - L'église sous le vocable de S. Martin, forme avec la cuisine, une écurie et autres offices une petite cour. Elle a 7 canons et $\frac{1}{2}$ de long, 3 canons et 6 pans

Inventaire Des actes & lettres dont
pretend se servir Noble Jacques Henry de Bonal
page du Roy très Chretien & la petite Lucie
pour La preuve de filiation, & De Noblesse
De La Maison De Bonal Sa ligne Paternelle
& Memorial de Sur La Maison D'Escayrac
Sa ligne Maternelle provenant d'Identité
de famille de Dame Elizabeth

Et de François Desca
L'ordre de St Jean le
Cue Sur les saires
Combat Contre de
A L'effe
Chevalier de Justice à
Jerusalem d'au L'ade
Premierement
Dont il Resulte que
76. Naquit au challe
qualité de Messire
Il a noble Jacques de
Dame Elizabeth Desca
fuit Baptisé Le 29
en l'eglise paroisiale
de peun In agru
Costes

Inventaire Des actes & lettres dont
pretend se servir Noble Jacques Henry de Bonal
page du Roy très Chretien & la petite Lucie
pour La preuve de filiation, & De Noblesse
De La Maison De Bonal Sa ligne Paternelle
& Memorial de Sur La Maison D'Escayrac
Sa ligne Maternelle provenant d'Identité
de famille de Dame Elizabeth Desca
Et de François Desca
L'ordre de St Jean le
Cue Sur les saires
Combat Contre de



Inventaire des titres pour l'établissement de la noblesse de la maison de Bonal en faveur de Jacques Henry de Bonal, mémoire sur les maisons d'Escayrac, de Bosredon, de Meale de Fargues, de Larroque Senezergues, de Gaulejac et de Bourran (XVIIIe s.).

A Fargues sur Ourbise

Un centre de vacances pour naturistes

A Fargues-sur-Ourbise, il n'y a eu aucune hostilité pour accueillir un village de vacances de familles naturistes. Le conseil municipal a donné son aval, comme nous l'a confirmé M. Jean Grenier, le maire de cette localité.

Cette implantation sera la première du genre dans le département, si l'on en croit le comité départemental du tourisme. Son ouverture est programmée pour le mois de juin.

**SUR UN SITE
DE 30 HECTARES :
CAMPING, PLAN D'EAU ET
COMMERCE**

Si les naturistes sont de... nature à être discrets et à faire peu de bruit, en étant à l'écart des regards curieux, ce projet n'a pas fini de faire parler de lui. Son concepteur privé, M. Adam avait, rappelons le, offert ses services à la commune de La Réunion. Or, l'étude de ce dossier était loin de faire l'unanimité, auprès des élus, qui avaient fait capoter ce projet. Il ne restait plus à M. Adam, qu'à s'adresser à une autre commune voisine. Fargues-sur-Ourbise a examiné très favorablement, cette proposition.

Ce village de vacances très spécial, s'étendra sur un site de trente hectares, dont une bonne partie est boisée, du fait de la proximité de la forêt de Campet.

Plus précisément, il se situera à un kilomètre en retrait de l'axe routier Casteljaloux - Nérac, à trois kilomètres de Fargues, avant le carrefour du Placiot. Ce terrain de trente hectares, qui appartenait à un agriculteur à la retraite, s'est vendu, il y a un mois.

Tout paraît donc bien engagé et M. Adam, qui s'est installé à Fargues pour mieux veiller à son projet, a entrepris toutes les démarches administratives. Une fois les autorisations en main, il envisage de commencer les travaux, vers la mi-janvier. Il s'agira de restaurer les bâtiments d'habitation et agricoles, déjà existants pour les transformer en zone d'accueil et en commerce d'alimentation. Entre une ferme des Landes et ses vastes dépendances (bergerie, grange...), il y aura de quoi faire. Puis, on fera en sorte que l'aménagement du site abrite dans d'excellentes conditions un camping, d'une capacité de cent vingt personnes, correspondant à une rentabilité minimale.

Avec l'hébergement, ce village de vacances garantira aussi un plan d'eau, voire une piscine. Cela paraît évident dans un lieu où les touristes affectionnent l'art de la bronzette.

Selon les premières indications recueillies par le maire de Fargues, ce genre de village attire,

en général, une clientèle étrangère.

DES EMPLOIS SAISONNIERS

La situation du site sera favorable à son développement, très accessible par la bretelle de l'autoroute de Damazan, et sur la D.933, proche d'une part de Casteljaloux, très attractif par son activité estivale, et à la fois du pays des Landes.

Devant ce projet si ambitieux, on voit mal comment la municipalité de Fargues aurait renoncé. D'autant qu'elle ne peut être que gagnante avec la récupération des taxes professionnelles et foncières.

Ce nouveau complexe de vacances serait ouvert dans un premier temps durant la saison d'été, et par la suite, la recherche d'une autre activité pourrait combler la saison d'hiver.

Au plan économique, ce village de vacances offrira un emploi permanent, durant toute l'année, puis sept à huit emplois saisonniers, pendant l'été.

Reconnu comme le pays de l'asperge, Fargues-sur-Ourbise aura une tendance plus affirmée à suivre de près la nature, sous une autre forme, avec un esprit ouvert sur une doctrine hygiénique et sportive.

Dominique EMPOCIELLO.

Cabinet

LA DÉPÊCHE

« Travaux de jaugeage à la source de Goudail » décide le conseil municipal de FARGUES réuni en séance extraordinaire

Le différend qui opposait le maire de Fargues-sur-Ourbise, M. Baréyre, à son conseil municipal, au sujet des travaux de captage de source en vue d'alimenter l'adduction d'eau potable de la ville, a eu pour effet de provoquer, hier, une réunion présidée par M. le sous-préfet Meyer, de Nérac, en présence de M. Vouvé, géologue;

M. Gelys, ingénieur en chef du génie rural; M. Landoyer, conseiller général de Damazan; M. le maire et le conseil municipal.

RAPPELONS LES FAITS

Pour permettre l'adduction d'eau à Fargues, trois sources étaient proposées : celle de Saint-Julien, celle de Goudail et celle de Moissac.

Après accord du génie rural, M. Vouvé, expert géologue, avait été commis pour étudier les possibilités quantitatives et qualitatives des eaux de ces diverses sources.

Le rapport de l'expert écartant la source de Saint-Julien concluait à la possibilité d'exploiter celle de Goudail, la première étant en grand danger de pollution, la deuxième, bien que d'un débit moindre, mais suffisant, offrait toutes garanties bactériologiques. Mais, par cinq voix contre trois, le conseil municipal n'acceptait pas de poursuivre les travaux de contrôle de débit de Goudail et demandait de revoir la solution de captage de Saint-Julien. Devant ce revirement du conseil, M. Baréyre, maire, avait envoyé à M. le préfet sa démission de maire.

Hier après-midi, à 15 heures, une réunion avait donc lieu afin de revoir ce problème de captage des eaux.

M. Baréyre, après avoir remercié les personnalités, devant dire son regret que certains écrits aient mis en cause les membres de sa famille dans l'appréciation des rapports du géologue et rappela la genèse de cette affaire des sources faisant ainsi le point avant le débat.

LE RAPPORT DU GÉOLOGUE

M. Vouvé, expert géologue, donna les motifs de l'élimination de la source de Saint-Julien : débit important, certes, mais chenaux de très faible profondeur; absence de

filtration efficace; risque trop important de pollution; impossibilité de respecter la loi de protection des captages; dispersion trop étendue des ramifications en amont de la source.

Ces divers chenaux d'amener de l'eau étant incontrôlables pour certains, le périmètre de protection devrait exiger des interdits trop étendus, le point limite d'origine de l'eau ne pouvant pas être nettement déterminé.

Tels sont les motifs qui ont conduit l'expert géologue à conclure que Saint-Julien était à écarter « a priori ».

GOUDAIL, POURQUOI ?

La source Goudail a un environnement différent : la nature du terrain, l'épaisseur de la couche de sable la protège de la pollution et le périmètre de protection est plus facile à déterminer. Mais Goudail ne débite que deux litres-seconde, soit 150 mètres cubes par jour. Est-ce suffisant ? Oui, répondent les experts. Non, affirme un conseiller. Que va-t-on faire ?

M. le sous-préfet met le conseil municipal devant ses responsabilités. Seule l'assemblée municipale a vocation pour décider si l'on continue à mesurer le débit de Goudail jusqu'à fin novembre, ou si l'on arrête les travaux.

Le conseil municipal se constitue alors en assemblée extraordinaire et après les explications techniques, après avoir été informé des conséquences d'une suspension de travaux, a décidé à l'unanimité de faire poursuivre les études de jaugeage de la source de Goudail jusqu'au 30 novembre, époque à laquelle on saura donc les véritables possibilités de cette source.

Quant à la démission de M. Baréyre, il est probable dans ces conditions, que l'administration préfectorale ne l'acceptera pas.

18 Avril 1993

Nuits d'été 2018

Animations ■ Fargues-sur-Ourbise

L'asperge à toutes les sauces

Championnat du monde de bottelage, concours de recettes, l'asperge, qu'elle soit blanche, verte ou violette, fut la reine, hier, à Fargues-sur-Ourbise, et le public ne s'y est pas trompé en s'y rendant nombreux.

Capitale de l'asperge, Fargues-sur-Ourbise n'a pas failli à sa réputation, hier, lors de la journée consacrée à ce légume qui a trouvé dans les sables landais une terre de prédilection. Beaucoup de monde, en effet, ont choisi de se rendre dans ce village frontière de la forêt landaise et de découvrir l'asperge blanche, violette et verte, comment elles peuvent être accomodées avec les recettes des chefs de l'association Savoirs et Traditions, et participer aussi au deuxième championnat du monde de bottelage.

La fête de l'asperge, qui avait perdu au fil des années l'un de ses piliers par le comité des fêtes du village qui est l'île de verre, somme cela s'est fait avec le melon, un championnat du monde de bottelage d'asperges. En deux minutes, les concurrents doivent faire un maximum de bottes de un kilo et sont pénalisés au poids des bottes (un kilo cinquante grammes

en plus ou en moins. A ce jeu-là, Dalila Buzas, de Toulouse, mais ayant une résidence secondaire à Fargues, déjà couronnée l'an passé, fut la meilleure des asperges avec cinq bottes pesant 5,030 kg.

RECETTES ORIGINALES

Le championnat fut suivi par la présentation par les chefs de l'association Savoirs et Traditions de Lot-et-Garonne de recettes originales à base d'asperges. Yves Gruel, de « La Renaissance de l'Étoile » à Uras, présente les asperges à la favorite où la belle asperge est cuite dans un bouillon de poule auquel on ajoute trois jaunes d'œuf, du citron, du beurre de carottes, du sel et du poivre; Jean-Noël Frabonne, du « Relais de la Huc » à Francoustan, se laisse lui, dans une sauce aux asperges; Eric Mariotta, du restaurant « Le Parc » à Bon-Encontre,

nous fit découvrir son cruvaillant d'asperges à la tomate aux épices Colombo, sans oublier la crème d'asperge de Michel Latrielle, la roulade de saumon fumé aux asperges de Philippe Mouly, les asperges en chemise de poêlée et saumon de Patricia et Thierry Arbeau, le velouté d'asperges et de nouilles de Jean-François Blanchet, et le chaud-froid de volaille aux asperges de Bernard Lebrun.

SE BATTRE POUR LA QUALITÉ

Des asperges à toutes les sauces qui se marient très bien avec les vins de Buzet et de Duras comme l'a bien montré le professeur renommé, M. Buvard.

Côté recettes, ce n'était pas terminé avec le concours organisé à cette occasion qui battait aux prises des cuisinières maison. Justine Puzos, de Fuchet-Agenais, avec ses œufs d'asperges de Fargues aux œufs de carilles, accompagnés d'une mayon-

nais allégée au vinaigre de framboise, a ravi tous les suffrages devant Maria Bellotti, de Condom, avec peu de ses asperges. Mais toutes les participantes firent preuve d'érudition dans ce concours qui, du soufflet au feu en passant par le pain, démontra, si besoin est, que l'asperge a de l'avenir.

C'était là les moments forts de cette journée qui servit avant tout à la promotion de l'asperge et à intensifier sa culture. Le dernier mot on le donnera à Guy Laurens, le président du syndicat des producteurs d'asperges de Lot-et-Garonne, qui estime qu'il faut « se battre aujourd'hui pour la qualité » et se pas se focaliser si l'on trouve plus dans les rayons des asperges des Landes que de Lot-et-Garonne. « Ce sont des asperges d'Aquitaine les meilleures que l'on trouve sur le marché, car elles sont si tendres que l'on peut les manger de la tête jusqu'au bout du turion. »



Blanche, verte ou violette, l'asperge fut reine.



Du monde sur pied de l'île.



Des asperges mais aussi tout ce que peut produire la terre.



Dalila Buzas (à gauche), championne du monde de bottelage d'asperges pour la seconde année consécutive.



Une salle des fêtes pleine pour suivre le championnat du monde.

(Photos J.-N. D.)



RECENSEMENT
DE
LA POPULATION
—
1836.

113

FEUILLE TÊTE.

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

ARRONDISSEMENT de *Marmande*

CANTON de *Bouglon*

COMMUNE de *Cavagnan*

ETAT NOMINATIF DES HABITANS.

RÉCAPITULATION.

Sexe masculin.	} Garçons	} 102	} 178		
				} Hommes mariés.	} 84
Sexe féminin.	} Filles.	} 90	} 181		
				} Femmes mariées.	} 64
TOTAL.		<u>356</u>	(*)		

(*) Dans ce total il y a une population agglomérée de *35* habitants.

CERTIFIÉ par le maire soussigné, le présent tableau de la population de la commune de *Cavagnan* montant à *trois cents cinquante six* habitants.

A *Cavagnan* le 30 juin 1836.

Le Maire,

Clairin

SUR LA BUTTE DE « LANNAU »

L'histoire du Grézet se révèle peu à peu aux archéologues

M. le Préfet s'est rendu sur le chantier des fouilles

Engagé ses recherches pour l'été, les fouilles de la terre, il arrive un peu plus tard... Sur la commune de Grézet, un site archéologique de la hauteur (Lannau) d'un agriculteur du cadastre.

Le monument s'est tenu hier au fin de matinée, sur le lieu des fouilles, pour une visite détaillée... M. le Préfet était accompagné de M. Bouatier, chef de service de l'Institut de la Région de Grézet, de M. Clément, représentant M. Jannet, sous-préfet de Marmont.

Le monument s'est tenu hier au fin de matinée, sur le lieu des fouilles, pour une visite détaillée... M. le Préfet était accompagné de M. Bouatier, chef de service de l'Institut de la Région de Grézet, de M. Clément, représentant M. Jannet, sous-préfet de Marmont.



Les vestiges sur les lieux de l'ancien château... et les habitants du Grézet.



L'arrivée de M. le Préfet à la mairie.

Après avoir été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire.

Après avoir été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire.

Après avoir été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire.

Après avoir été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire, M. le Préfet s'est rendu à la mairie de Grézet-Cavagnan, où il a été reçu par M. le Maire.



M. Clément explique à M. Bouatier la disposition de l'habitat.

UNE RÉUSSITE, UN EXEMPLE

Des mains bénévoles ont redonné vie au village d'Esquerdes en restaurant l'église romane

Grâce à une initiative locale, le village d'Esquerdes a vu son église romane restaurée par des bénévoles.

Grâce à une initiative locale, le village d'Esquerdes a vu son église romane restaurée par des bénévoles.

Grâce à une initiative locale, le village d'Esquerdes a vu son église romane restaurée par des bénévoles.



Dans une tranchée au chantier... (Photo Mout)

Le village, situé de nos jours, dans une zone rurale, a vu son église romane restaurée par des bénévoles.

Le village, situé de nos jours, dans une zone rurale, a vu son église romane restaurée par des bénévoles.

Le village, situé de nos jours, dans une zone rurale, a vu son église romane restaurée par des bénévoles.



Un cours de terre champêtre autour de l'église restaurée.

ARTICLE PARU le 2 Juin 1958
dans le " Sud-ouest " "

Armés de tuyaux d'arrosage

Les habitants de Grézet - Cavagnac

(Lot-et-Garonne)

sauvent leur groupe scolaire menacé par le feu

Agen, 1er juin. — La petite commune lot-et-garonnaise de Grézet-Cavagnac, dans l'arrondissement de Marmande, possède un groupe scolaire tout neuf, qui n'a pas encore été inauguré et qui a bien manqué ne pas l'être de sitôt, à cause d'un commencement d'incendie. On sait qu'en vingt-quatre heures, deux autres incendies, à Damazan et à Sainte-Colombe-en-Bruilhois, ont fait dix millions de dégâts.

Vendredi soir, à Grézet-Cavagnac, vers 22 h. 15, des habitants de la commune aperçurent une lueur suspecte dans la direction du groupe scolaire. Ce fut une vive émotion et un branle-bas général, quand on s'aperçut que le feu s'était déclaré dans un local situé entre le préau et la cantine, servant de cave et de débarras à M. Siméon, l'instituteur.

Les pompiers les plus proches furent appelés : ce sont ceux de Casteljaloux, distant d'une dizaine de kilomètres. Et, en attendant leur arrivée, qui nécessita un bon quart d'heure, toute la population réunie sur les lieux du sinistre, à l'aide de

tuyaux d'arrosage, s'employa à sauver son groupe scolaire que menaçait le feu.

Leurs efforts, puis ceux des pompiers de Casteljaloux, limitèrent les dégâts au seul local où le feu avait initialement pris et où furent détruits la toiture et divers objets se trouvant à l'intérieur.

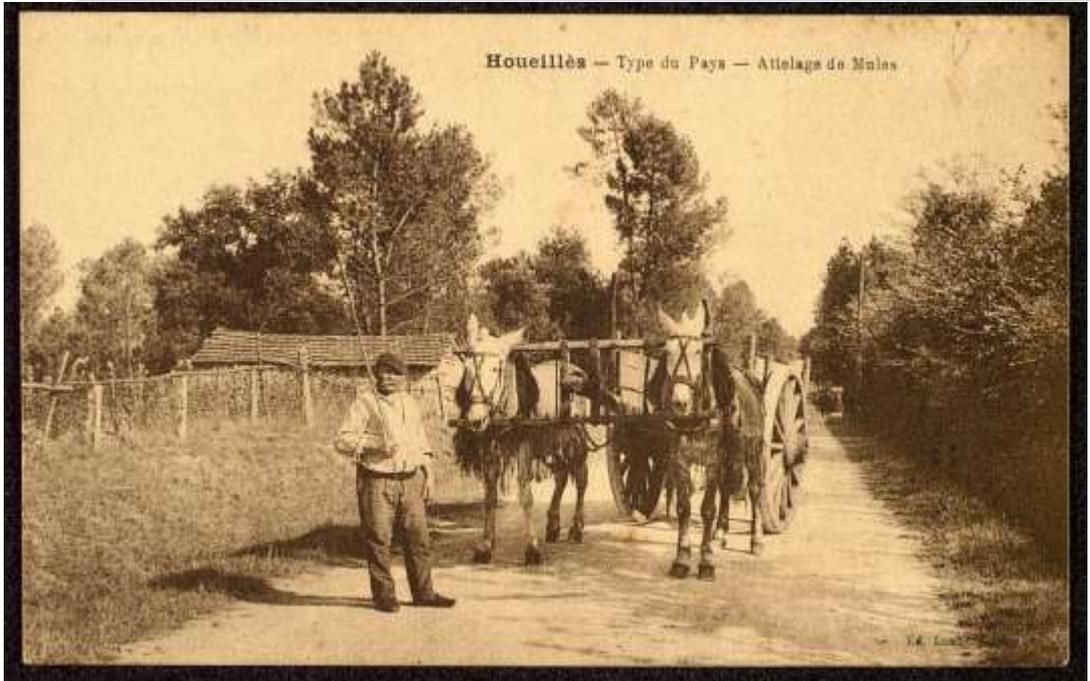
La gendarmerie de Bouglon, chef-lieu du canton, s'est rendue sur les lieux pour procéder à l'enquête. Les dégâts sont encore difficilement évaluables.

Ce commencement d'incendie, pense-t-on, aurait été provoqué par un court-circuit.



Éditeurs E. Dupin et J. Castex

324 — HOUEILLÈS (Lot-et-Garonne) - L'Avenue, Côté Nord



Houilles Le 5 Juin 1817.

Monsieur

J'ai l'honneur de Vous écrire pour Vous prier
de Vouloir présenter le plutôt possible à Son
Excellence Monsieur le grand Juge Ministre
de La Justice Les Candidats ci-après afin d'en
nommer un à la place de mon gendre de La
Justice de pair du Canton de Houilles. Vacante
par La Démission de M. Arson de Soudé
Comme Vous avez eu l'honneur de M'instruire
que Le Candidat protégé par vous et duquel
vous comerez de donner notice s'en est nommé
Je vous prie de donner vos suffrages à M.
Lathere Jean, qui me convient à tous égards
homme très instruit ayant femme et enfants
qui a fait La profession d'instituteur pendant

A Monsieur
Monsieur Le procureur
Du Roi près le tribunal
de première instance
à Paris

Un de seize ans, ayant des notions meues
ayant une très belle écriture enfin vous m'obligerez
insinuant de la faire nommer - J'en suis sûr sans
doute surpris que M. Noillière Louis de Durance
Soit venu me prier de la présenter. vous -
Comme il n'y a rien de contraire au gouvernement
actuel, je n'ai pas besoin de vous le dire -
D'ailleurs, un nommé Souabara de Luban.
Je parle deux passages je lui ai promis d'en
parler, et que je ne suis pas Manquey a ma promesse
M. Lalanne est un homme honnête mais il n'est
pas et ne sait pas l'orthographe; lui j'ai écrit ma
lettre je vous prie d'accorder votre protection a
Lagarde de mon grand espoir le recevra et m'écrit
Reverez Monsieur de Durance de mon hennelle
Recommandez et du départ avec lequel j'ai
L'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Caumont *J. J. J. J.*

Liste des Candidats présentés par le Juge de Paix de
Canton de Houeilles à Monsieur le Procureur du Roi
près le Tribunal Civil de Nérac, pour la Nomination d'un
Greffier de la dite Justice de Paix



Noms	Prénoms	Profession	Domicile	Age	Fortune
Lalanne	Bernard	Prop. Cultivateur	a Houeilles	28 ans	18000 f.
Méner	Jean-José	instituteur	a Durance	40 ans	8000 f.
Souabara	Jean	id. Cultivateur	a Luban	32 ans	10000 f.

II HOUEILLÈS Le nouveau centre de secours vient d'être inauguré
par les autorités

A la mesure de la forêt

Plus locaux, autorités civiles, administratives et militaires se sont retrouvés pour l'inauguration du nouveau centre de secours, en service depuis la mi-décembre. Sous la conduite du capitaine Plana, le préfet de Lot-et-Garonne, André Touron président du SDIS, André Ben Kemoun directeur, suivis de l'ensemble des invités ont parcouru les 2 500 m² de locaux dont 800 réservés aux garages (placé sous la responsabilité d'un chef d'atelier et d'un mécanicien, l'atelier de mécanique assure les grosses réparations de l'ensemble des véhicules du SDIS). Chacun a pu mesurer l'ampleur et la qualité de la réalisation dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Brichet-Marès. Ancienne usine désaffectée, c'est au lieutenant Guiraudet que ce bâtiment doit ce lifting particulièrement réussi. Le jeune officier responsable de la DFCL, aujourd'hui colonel dans le département voisin de Gironde, avait su persuader le Conseil général de réaliser là un centre de formation pour les sapeurs-pompiers. Même si cela ne correspond pas exactement au « plan type de ce genre d'établissement », le responsable du service départemental André Touron d'ajouter : « Il est parfaitement inutile d'imaginer une autre réalisation du même genre dans le département »... Au cas où cela donnerait des idées à tous les édiles présents, même si « cela n'ait pas coûté un sou à la commune de Houeillès ni aux communes voisines ». Le réamé-



Accompagné des élus locaux, le préfet de Lot-et-Garonne a inauguré le nouveau Centre de secours

PHOTO MAÏTÉ DUPLAN

agement de ce bâtiment s'est élevé à 1 295 900 euros, financés par un emprunt et par une dotation de l'Etat de 37 200 euros. Seuls les efforts conjugués du capitaine Plana, chef de zone de la DFCL (Défense des forêts contre l'incendie) commandant le groupement Sud-Ouest et du Conseil général ont permis de mener à bien l'opération. Le Conseil général renouvelait chaque année deux véhicules. Le capitaine Plana a accepté le remplacement d'un seul camion, libérant ainsi les crédits nécessaires aux remboursements de l'annuité d'emprunt.

Le Conseil général continue, lui, de verser sa participation au service d'incendie – en augmentation de 28 % cette année – la part des communes ne devrait varier que de 1,16 % en moyenne. Bien que peu peuplée, cette partie lot-et-garonnaise des Landes de Gascogne connaît un risque

forestier important et les grandes lignes droites des routes en font un secteur particulièrement accidentogène.

Outil performant. Le préfet se félicitait de voir un outil au « caractère aussi spatial et spacieux ». Un espace à la mesure de la forêt landaise, qui s'étend sur les départements voisins des Landes et de la Gironde. La capacité de réunion et d'hébergement est un élément sécurisant qui permettra de diriger des opérations de grande envergure. Le préfet soulignait le service important apporté par le Centre de secours de Houeillès à la population, à travers Présence verte, 2 540 abonnés qui génèrent deux mille opérations annuelles !

On ne peut, en visitant ces nouveaux et vastes locaux, s'empêcher de mesurer le chemin parcouru depuis la création en 1950

– au lendemain des grands incendies dévastateurs de 1949 – d'un centre destiné à la lutte contre les incendies. Les années 60 l'ont vu se transformer en centre d'incendie et de secours relevant du régime des sapeurs-pompiers. 1999 et la loi sur la départementalisation a encore apporté des changements dans la structure qui intégrait le giron du Conseil général. Exigus et inadaptés, les anciens locaux ont dû céder la place à ce nouveau bâtiment qui regroupe aujourd'hui deux entités : le centre d'incendie et le centre de secours proprement dit. Placé sous la direction du major Hugues David, avec ses seize sapeurs-pompiers professionnels et dix-huit volontaires, il assure une mission de secours à personne, de secours routier et de lutte contre les incendies. C'est aussi dans ce bâtiment que se trouve l'état-major du groupement Sud-Ouest.

Niveau intermédiaire entre les centres d'incendie et de secours et la Direction départementale de ces services, il coordonne et gère l'activité professionnelle et administrative des 1 200 centres de secours de l'arrondissement de Nérac, veillant sur 62 communes et 35 500 habitants. L'état-major dispose là d'une salle opérationnelle qui, en dehors des opérations de lutte contre les incendies, assure, sous la conduite du centre de traitement des appels départemental installé à Foulayronnes, le suivi des interventions de l'arrondissement : 3 832 sorties en 2003.

: Maïté Duplan

La piscine et le terrain de camping de Houeilles connaîtront une grande activité le 14 juillet

Chaque nuit aux Houeilles, pendant les fêtes nationales, une grande activité se déroule sur le terrain de camping et la piscine. Cette année, le 14 juillet sera une grande fête nationale. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping.

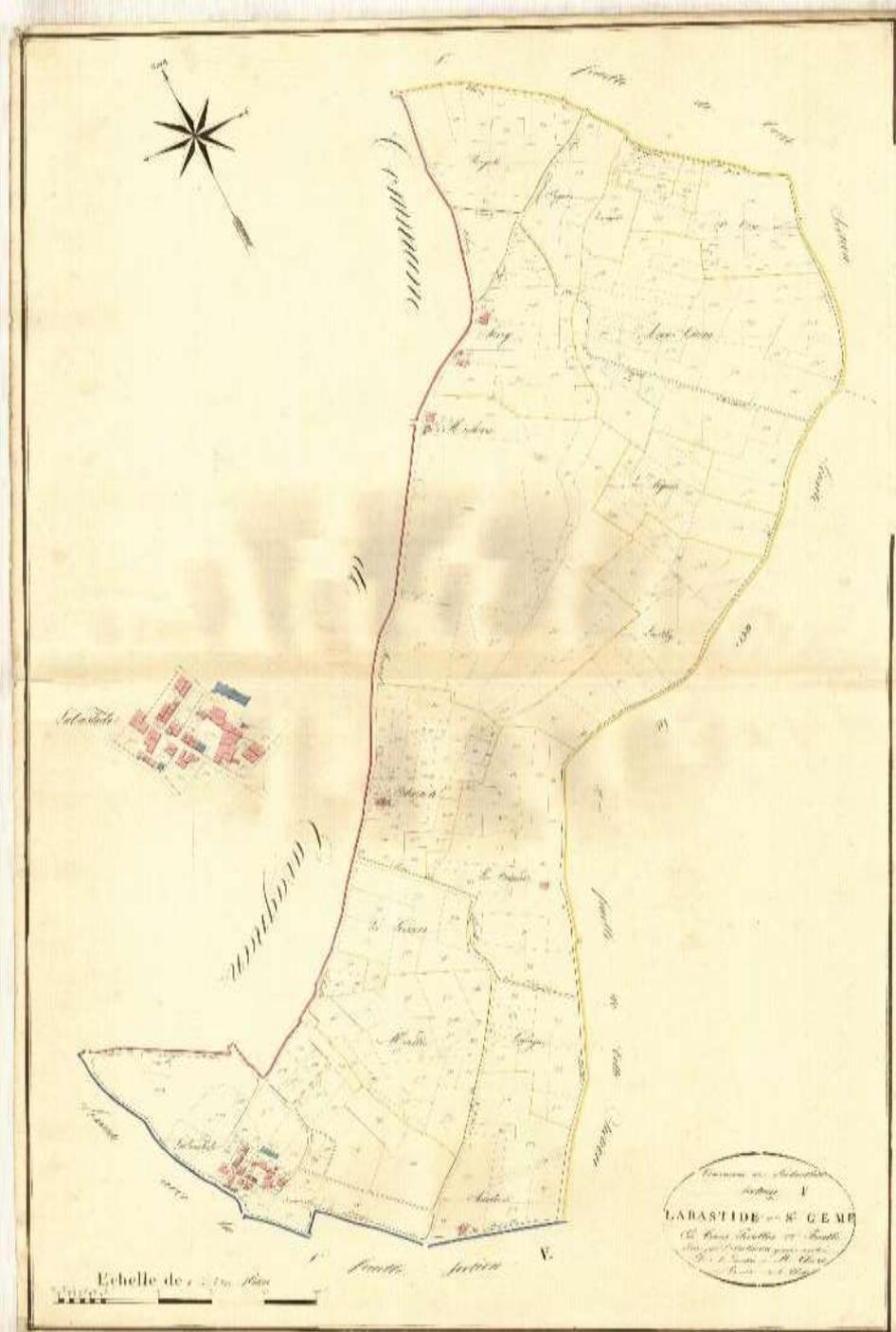
de Houeilles, dans le département de Lot-et-Garonne, sera une grande fête nationale. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping.

DEMAIN A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE
L'Association des parents de la piscine et du terrain de camping de Houeilles, dans le département de Lot-et-Garonne, sera une grande fête nationale. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping.

Mais cette fête est organisée par les parents de la piscine et du terrain de camping de Houeilles, dans le département de Lot-et-Garonne, sera une grande fête nationale. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping.



1. Vers 18 heures, la piscine et le terrain de camping de Houeilles, dans le département de Lot-et-Garonne, sera une grande fête nationale. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping. Les organisateurs ont prévu de nombreuses animations pour les enfants et les adultes. Les animations commenceront à 18 heures. Les enfants seront accueillis par des jeux et des concours. Les adultes pourront profiter de la piscine et du terrain de camping.



Labastide-Castel-Amouroux,
plan cadastral napoléonien

Cable de La paroisse de Saint gins
Jurisdiction de la bastide

A

Arnaud gergere brassier fol. ... 1	
Arnaud d'avelon fol. ... 2	
Anne dubouog femme de Jean l'ogryd 3	
Anne quarz v de Jean d'arroy f. 5	
Anne du brand fol. ... 5	
Alexandre pour brassier f. ... 5	
Anne dubouog v. de Jean d'arbin. 6.	

B

Bruthon dubouog fol. ... 8	
Delanne baroye v de puerpou 9	
Bernard dubouog dit Labique lad. 9	
Dem. ^{les} françois de la courge v du s. coyle fol. ... 13	
Dari helmy lacourge la bouue 16.	
Dochand de canne fol. ... 18	
Bernard de Coustan fol. ... 19	

C

Estienne dubouog fils de daniel 19	
Estienne mouret brassier f. ... 22	

F

françoise Bouche fol. ... 23	
françois lacourge dit baron. ... 25	
hoirs de Jean dubouog peyl 27	

François Dubouog fils de Françoise fol 28	
hoirs quiraude Labady fol. ... 31	
hoirs bouche fol. ... 31	

H

hoirs demarguerite bouche fol. ... 32	
hoirs Raymond dubouog fol. ... 33	
hoirs Blazy Lujas fol. ... 36	
hoirs d'Isaac bouche fol. ... 37	
hoirs de pierre de la Courge ... 37	
hoirs de Jeanne duignau fol. ... 37	
hoirs de Jean beane fol. ... 38	
hoirs David de la Courge fol. ... 39	
hoirs Jean dubouog dit Tori fol. ... 40	
hoirs Delouie de la Courge fol. 44	
hoirs françois la Courge fol. 44	
hoirs de Raymond lacourge ... 45	
hoirs auhoine la Courge ... 46	
hoirs Jean du bouog dit du partre 47	
hoirs Jean dubouog dit de Françoise 50	
hoirs de Jean son bouche fol. ... 51	
hoirs de Pierre dubouog foy dieu 52	

J

Jean dubouog fils de Lamoignon fol. 54	
Jean duignau Tessier fol. ... 58	
Jeanne du bouog v de pierre de la courge 59	
Jean Mouret fol. ... 60	
Isaac lacourge brassier ... 61	

Reuoyé a M^{re} Ducasse Procureur
Ducal du Sénéchal de Casteljalous pour
verifier les faits, et employer de M^{re} Mousigneur
son afu de Procureur L'assemblée de
parroisse dont il s'agit, et la l'air de
Difficulté, il nous en rendra compte & ad
Le Bourne le 19 aoust 1787
M^{re} Mousigneur
Mousigneur

Sieur-m^{re} Joseph moneste, curé de la paroisse de Saint-Giny
au diocèse de Condom, juridiction de Labastide, subdélégation de
Casteljalous. a l'honneur d'apporter pour la seconde fois, son humblement
à votre Grandeur qu'ayant pris tout ce qu'il y a de moyens possibles
pour porter les paroissiens à donner un fonds de paroisse, que les ayent
pris par trois demandes consécutives de l'assemblée à cette fin, et que le
jour pris, il avoit appelé un notaire pour rétenir l'acte de nomination.
Mais d'autre les paroissiens qui croient tenir quelque chose dans la paroisse
feront les premiers à se résister à cette opération, et firent de façon que
cette nomination ne fut pas lieu. il y a Monsieur un certain
argent à faire venir, qu'un de nos prédécesseurs a laissé à un autre
pour être employé aux réparations des dépendances du presbytère
qui sont tombés dans leur entier d'ignorance, faute des dites réparations
ce qui fait que le surséant est aujourd'hui fort à la gêne. n'ayant aucune
de charge pour leser la récolte. il y a encore une autre petite somme
qu'un paroissien a laissé par test auent aux pauvres de la paroisse
qui n'a pas été contée, et de laquelle les pauvres souffrent. quoiqu'il soit
de la prudence d'un pasteur de ne pas se démentir envers les paroissiens.
L'opinion néanmoins croit à l'égard de la plainte très juste, pour ne pas
s'empêcher, après une attente de deux ans, à le dispenser à la justice de
à votre Grandeur afin que ce considere, il plaise de vos grâces

Requête du curé de la paroisse de Saint-Giny au procureur général pour qu'un syndic de paroisse soit désigné dans le but de procéder aux réparations urgentes à faire aux dépendances du presbytère (1787).

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE.

PASSAGE D'EAU DE LAGRUÈRE, Mise en Adjudication.

AFRICHE UNIQUE.

Par suite d'une décision de M. le Ministre des travaux publics, en date du 16 novembre dernier, il sera procédé, le 20 janvier 1845, à midi, dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture, par nous Préfet, assisté de MM. le Directeur des contributions indirectes et de l'Ingénieur en chef chargé des travaux de la Garonne, ou de leurs délégués, à la nouvelle adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, pour quatre ans et onze mois, à partir du premier février prochain, des droits à percevoir au Passage d'eau établi sur la Garonne, à Lagruère, commune de ce nom.

Cette adjudication aura lieu aux clauses et conditions énoncées dans le cahier des charges approuvé par M. le Ministre des finances le 17 août 1835.

La mise à prix sera annoncée le jour de l'adjudication; L'adjudicataire sera tenu de fournir et d'entretenir le matériel.

Les prétendants pourront prendre connaissance des clauses et conditions dans les bureaux de la Préfecture, de la Sous-Préfecture de Marmande, de la Mairie de Lagruère et des Directions des contributions indirectes, à Agen et à Tonneins, tous les jours, ceux fériés exceptés, depuis midi jusqu'à deux heures, et jusqu'à la veille du jour fixé pour la réception des offres.

Nul ne sera admis à enchérir s'il n'a déposé à la Préfecture des certificats délivrés par le Maire de la commune de son domicile, constatant sa capacité, sa solvabilité et sa moralité. La remise de ces certificats est de rigueur, et devra être effectuée avant le jour de l'adjudication.

Fait à Agen, en l'Hôtel de la Préfecture, le 17 décembre 1844.

Le Préfet de Lot-et-Garonne,

A. BRUN.

Agen, P. NOUBEL, imprimeur de la Préfecture.

15 Juillet 1889.

per Joseph Capédelle en 3 roles



Bail à ferme avec servitudes

Entre nous M^r Jean Gaudé, notaire au
Canton de Bernin, en présence de deux témoins

A Comparu:
Mademoiselle Lucie Erice Laperche

propriétaire demeurant à Bernin,

laquelle a par eu présentée par moi à titre
de bail à ferme pour trois ans à compter du
vingt quatre juin dernier

A Monsieur Bernard Masson
membre, demeurant à Cuvolles, Canton de
Laguère

Le présent b^{ail} qui a été accepté

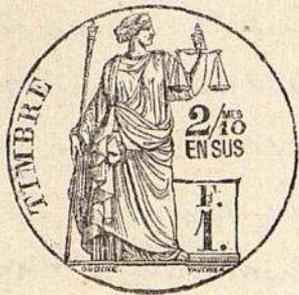
Par moi et par le sieur et la dame, M^r et
M^{me} de Cuvolles, s'ice, Canton de Laguère
Comprenant deux pièces de meules, Campare de
maurin & habitation, cuisine, remise, hangar,
ensemble, les prés & un petit jardin qui en dépendent
de tout d'une Contenance d'environ quatre
vingt neuf - Carreaux.

Le moulin de Cuvolles est pris avec ses
meules, appareils & tous ce qui en dépendent
tels que canots, bras, sauts de bois pour
faire les meules & les pelles, des feneux, &c.
tous déjà en usage depuis longtemps.

Ainsi que ce bail se trouve en ce moment
avec ses appartenances & dépendances sans aucun
de l'ancien déclarant parfaitement le Comptable

10^{me} Juillet 1883.

Perse Grosse Expédition en 3 roles



Bail à ferme au sieur Sarrasquin

A Comparu:

Mademoiselle Lucie Erice Laperche
propriétaire demeurant à Carnenès,
laquelle a pour en présentes Marie à titre
de bail à ferme par trois ans à compter du
vingt quatre juin dernier

A Monsieur Bernard Masson
membre, demeurant à Quivelles, commune de
Lognon

Ici puisent & qui accepte :

Un moulin à eau sur l'ourbise dit -
moulin d'Auvillles, situé, commune de Laguerre,
comprend deux pièces de meules, composé de
murs & habitation, scorie, acurie, hangar,
ensemble, & près & un petit jardin qui en dépendent
de tout d'une contenance d'environ quatre
vingt neuf - Carreaux.

Le moulin d'Auvillles est pris avec es-
meules, appareils & tous ses objets qui en dépendent
tels que carres, bois, canes de fer pour
sauteur les meules & les pelles du réservoir; &
tous déjà en usage depuis long temps.

Quin que ce tout se trouve en ce moment
avec ses appartenances & dépendances & sans rien
le preneur de claudet parfaitement le Comaire

Extrait du Journal : Sud-Ouest
du 13 Avril 1982.

DIVISIONS DÉPARTEMENTALES
de
LOT-et-GARONNE

Lagruère

Série de travaux et curiosités historiques

ACTUELLEMENT à Lagruère une série de travaux publics est en train de s'effectuer.

L'élargissement du tablier du pont de Faure sur la départementale 234. Quelques réparations au pont du canal latéral au bourg de Lagruère par ce service. Et l'entreprise Belotti, de Barsac, qui restaure la station d'aspiration de pompage en Garonne, ainsi que les dégâts occasionnés par la Garonne sur l'esplanade au terrain des festivités du Bourg.

Revenons au pont de Faure, sur une branche du ruisseau de l'Ourbise. Cet élargissement tant attendu par les usagers de la route à cet endroit rétréci et dangereux ne sera que bénéfique à la circulation. Dommage qu'il n'ait pas été prévu pour cette occasion de hausser le pont et toute la route départementale du Mas à Tonneins qui s'inonde facilement mais bien sûr les dépenses sont toujours limitées. Ces travaux sont dirigés par le service des Ponts et Chaussées de Tonneins et effectués par l'entreprise COFEX de Paris. Ce chantier se présente très bien et par ce beau travail nous aurons à Lagruère un beau pont.

Ceci dit, ce pont nous révèle un petit secret : Une pierre classée mobilier historique, dont les inscriptions gravées portent



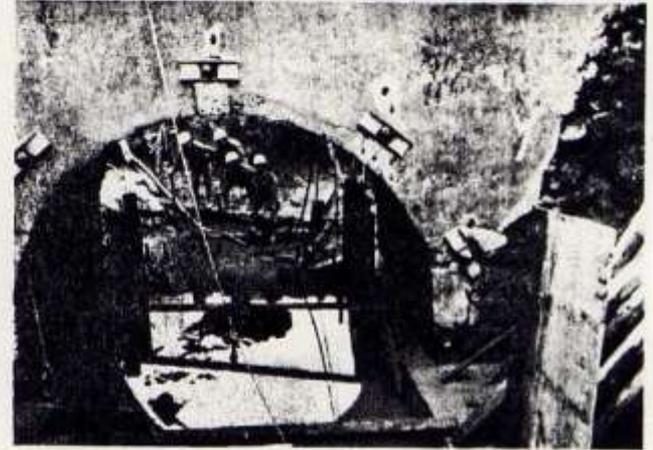
Le chantier au pont de Faure.

« Estant ici 1674 ou 1675 sieurs consuls Mathieu d'Arclon et laque (sic) Jacques Laborde » avec au-dessous une autre pierre servant de clef de voûte avec une inscription en monogramme I H S (latin qui veut dire Jésus Homme Sauveur). C'était vraisemblablement les d'Arclon et les Laborde, qui ont fait construire ce pont et feu M. le Professeur Perrin, ex-conseiller à la cour de cassation et professeur à l'université de Lille l'avait expliqué, étant venu un jour à Lagruère faire des recherches généalogiques.

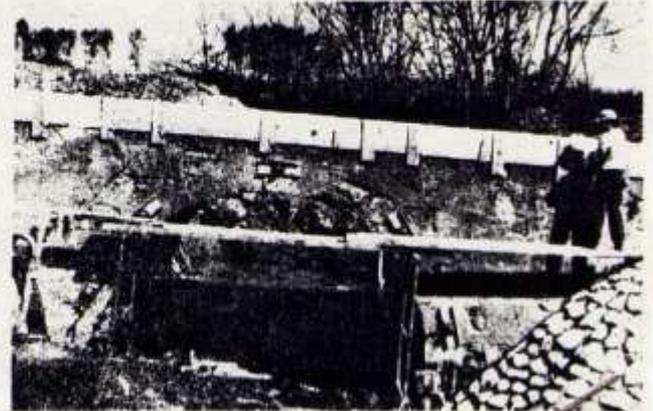
Les Laborde sont ses aïeux et d'après les archives de l'état ci-

vil c'était une famille de marchands qui transportaient les produits des îles; la construction de ce pont fait par eux s'explique. Ensuite, c'était aussi une famille de chirurgiens et de notables et de consuls que nous retrouvons dans les registres de la Jurade à Lagruère.

Plus tard, un descendant Laborde fit les campagnes d'Italie avec Napoléon III, y ramena la maquette d'une belle gentilhommière qu'il fit construire au lieu-dit Laborde à Caumont-sur-Garonne que nous pouvons voir de la route du Mas-Caumont.



Les ouvriers au travail.



L'échafaudage sous le pont du canal au bourg de Lagruère. (Photo « Sud-Ouest »; op. P. Serin).

Une bastide anglaise de sept siècles

Pierre Serin a mené d'intéressantes recherches sur la création de cette commune lot-et-garonnaise

Retiré depuis plusieurs années à Gontaud-de-Nogaret, où pendant onze ans il fut le fidèle correspondant de « Sud-Ouest », Pierre Serin n'a pas oublié qu'il a vécu à Lagruère durant vingt-deux années. Ce passionné d'histoire locale s'est naturellement intéressé à l'histoire de sa « commune adoptive »...

Après moult recherches, Pierre Serin a ainsi découvert qu'en 1989 Lagruère aurait dû fêter les 700 ans de la création de sa bastide. Pour connaître l'existence de cette vérité historique, il a dû écrire à Londres, à la bibliothèque britannique : the Public Record Office. Cette dernière lui a répondu — sans citer les références — que la bastide de Lagruère est née en 1289 et qu'il faut attendre 1310 pour l'attribution de ses coutumes. Lagruère se résume alors en un simple groupe de maisons séparées entre deux chemins et son église Saint-Aignan du XIII^e siècle.

ARCHIVES LONDONIENNES

Si Pierre Serin a dû avoir recours aux archives anglaises, c'est tout simplement parce qu'en l'an 1200 la région est sous régime britannique.

En 1289, donc, Edouard 1^{er}, roi d'Angleterre, accorde une charte à la fondation de bastide à Lagruère et en 1310 Edouard II confirme les coutumes. La charte rédigée en latin délimite la juridiction du baillis de Lagruère et d'autres telles que Damazan et Le Queyran. A l'époque, un baillis était un fonctionnaire établi chargé de rendre la justice et de sauvegarder les droits et revenus du roi d'Angleterre.

Cette précision historique se devait d'être apportée, car la commune compte 362 habitants



Vue aérienne de Lagruère et principalement de l'emplacement de la bastide. N° 1, le bourg; n° 2, le fort de Maubourguet, les cypres du cimetière avant les terribles gelées de 1956; n° 3 l'église et n° 4 la Garonne (Documentation Pierre Serin - « Sud-Ouest »)

(recensement de 82). Si Lagruère s'étend sur 986 hectares, neuf-dixièmes de ce territoire sont inondables par les eaux de la Garonne. Bien entendu, la bastide est située sur la zone d'un dixième non inondable.

Pierre Serin sait cependant que l'histoire de son pays remonte à plus longtemps encore. Lagruère est logée sur une terrasse de terre abondant une falaise en pente abrupte à 35 mètres environ. Lagruère domine le canal latéral de la Garonne tout près de l'ancienne

voie civile et militaire romaine (de Burgidala, Arginum, Tolosato), signalée dans l'itinéraire d'Antonin-le-Pieux.

ROMAINS ET GAULOIS

Pendant trois siècles, cette voie fut empruntée par les légions romaines. Comme le précise Pierre Serin, Lagruère est collée à l'extrémité de la belle et riche plaine de Camparome, ainsi nommée en souvenir du campement des légions romaines à l'époque de la conquête des Gaules par Jules Cé-

sar (Campo Romano est devenu Camparome; champs romains).

D'ailleurs, le village occupe l'emplacement d'une ancienne villa romaine ou d'un établissement similaire.

Les découvertes témoignent de ce passé : aqueducs, bains romains, poteries gauloises et fours remontant à deux mille ans et ce grâce notamment aux recherches du groupe archéologique de Sainte-Bazelle.

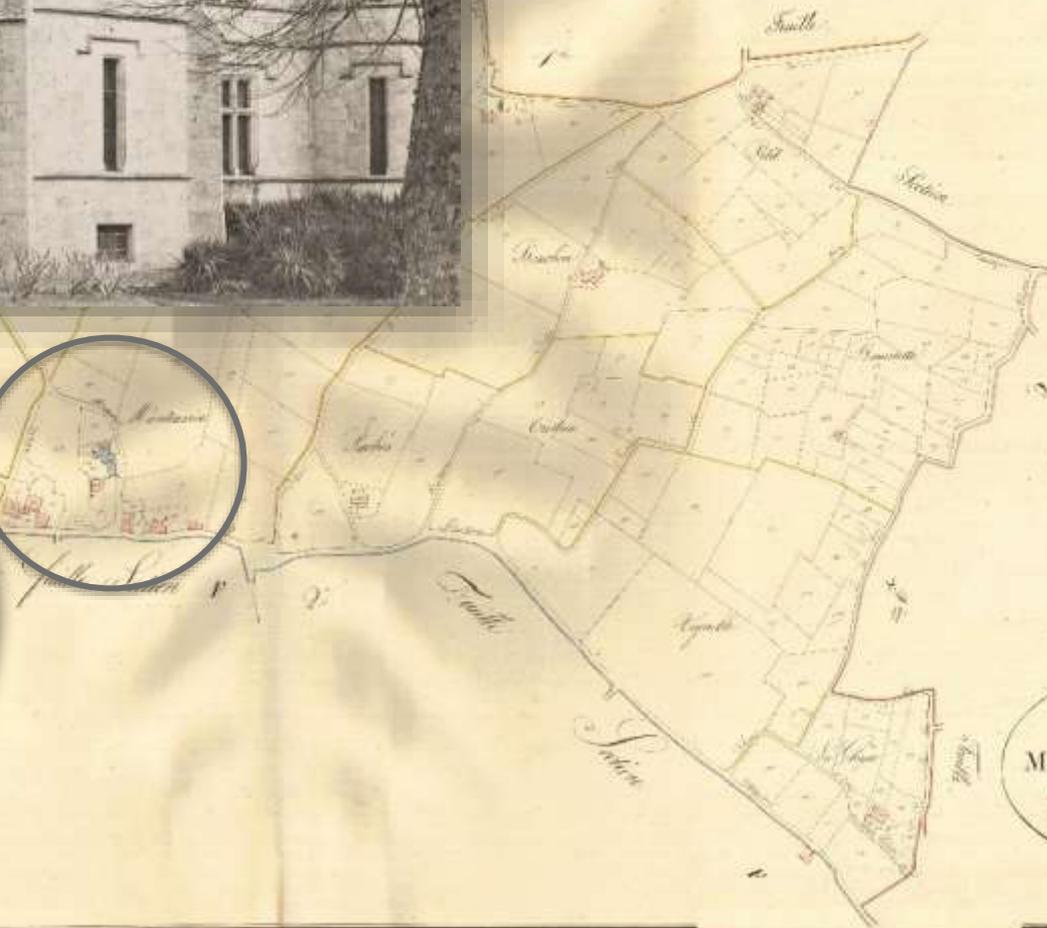
Pierre Serin a également trouvé une pierre dite biface moustérien,

du paléolithique moyen (âge de la pierre, 40 000 à 80 000 ans environ). « Il s'agit du seul vestige ancien qui a traversé les ans, on parle là du passé antérieur », conclut-il non sans sourire.

A signaler enfin dans la « Revue de l'Agenais » de juin 1989, aux pages 100 et 101, le croquis délimitant le tracé de la bastide, son église, le fort de Maubourguet aujourd'hui détruit avant 1551. Ce croquis devrait intéresser tous les passionnés de l'histoire de Lagruère.

Extrait du Journal : Sud-Ouest
du 3 Août 1990

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE
LOT-ET-GARONNE



LES HOBEREUX EXPLOITEURS DU TRAVAIL D'AUTRUI

Un gros colon

du Tunis

ETEND SES GRIFFES
sur les terres

DES PETITS PAYSANS DE LEYRITZ-MONCASSIN (Lot-et-Garonne)

LEYRITZ-MONCASSIN est un petit village du Lot-et-Garonne. Perché sur un coteau, il domine la riche plaine de la Garonne et la belle forêt landaise.

Tout en haut du village, le château. Un bel édifice datant du milieu du XIX^e siècle. Les paysans de Moncassin ont seulement la « liberté » de le regarder, mais, comme tous les gens du peuple, ils sont fiers de ces beaux monuments.

UN MONSIEUR

« QUI A QUELQUES TERRES
AU SOLEIL »

Le château de Moncassin, vous vous en doutez, a toujours été la demeure du hobereau local. Hélas ! presque chaque village est affligé du sien. Le château et les huit propriétés en dépendant appartenaient, avant la dernière guerre, à M. de Sijalas. Un gros colon de Tunisie en fit alors l'acquisition. Ce dernier possédait déjà plus de 2.500 hectares en Tunisie, ce qu'on appelle « avoir quelques terres au soleil ».

Jusqu'en 1952, le nouveau châtelain garde en place les métayers. Cinquante personnes vivent sur le domaine. On raconte bien que le patron partageait avec une assiette le dernier panier de blé, mais

passons, chacun son dû comme disent les gros patrons qui vivent grassement en faisant travailler les autres.

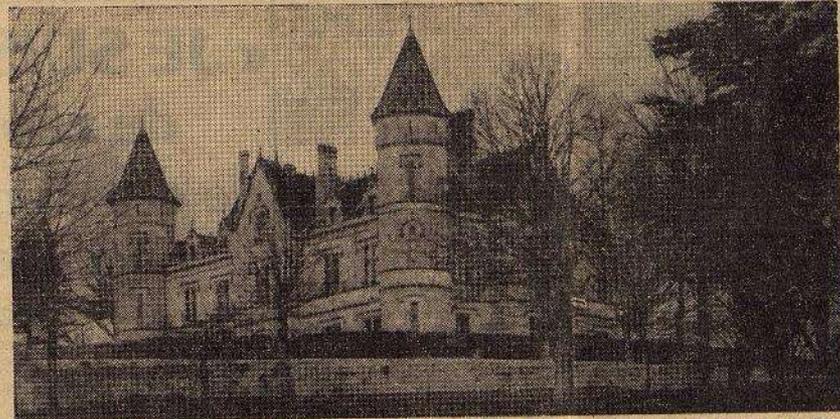
CINQUANTE PERSONNES
CHASSEES DE LEURS TERRES

En 1952, tout change. Le gros colon renvoie ses métayers. Il les remplace par cinq ouvriers agricoles. Pendant plus de deux ans, il paie ces derniers en-dessous du salaire minimum garanti.

Avec les bénéfices que lui a rapporté le travail de ses métayers et celui de ses ouvriers agricoles en Tunisie, il peut sans difficultés équiper son domaine de Moncassin avec le matériel le plus moderne.

Qu'allaient devenir les métayers et leurs familles ? Notre bonhomme s'en soucia bien peu. Que ce soit en France ou en Tunisie, il pense que les habitudes et les méthodes colonialistes ont du bon... pour son portefeuille s'entend !

Féroces, les hobereaux le sont par nature, et leur nature est grossière, arrogante et souverainement méprisante pour le travailleur de la terre qui n'a que ses bras pour tout bien. On trouve toujours, parmi les patrons agricoles, des pires parmi les pires.



Le château moncassin, où demeure le gros colon de Tunisie, nouveau seigneur du village.

UN APPETIT D'HECTARES
INSATIABLE

DE CES GLOUTONS

Un de nos amis, petit paysan à Moncassin, nous fait part de la colère des gens du pays : « Nous ne devons pas nous laisser faire, sinon, un matin, nous nous réveillerons tous serts de ce gros colon. »

C'est parfaitement exact. L'appétit d'hectares de ces gloutons ne peut être rassasié que par la misère d'autres familles paysannes, qui, elles, n'ont pas d'autre lot, dans ce régime, que de trimser sur la terre des autres.

La preuve : le gros colon vient encore d'acheter deux propriétés. Encore deux familles sans terre. A croire qu'il ambitionne de posséder ici un domaine aussi vaste que celui qu'il a en Tunisie.

LES PROPRIETAIRES
CAPITALISTES
ACCAPARENT LES TERRES
DES PAYSANS PAUVRES

A Moncassin, il y avait des paysans pauvres qui ajoutaient un certain crédit aux paroles de Jean-Paul David et de ses complices : Les communistes veulent vous prendre la terre. Allez donc leur répé-

ter ces sornettes aujourd'hui. Ils savent maintenant que ce sont les gros propriétaires capitalistes qui organisent, avec la complicité des gouvernements bourgeois, la crise agricole pour mieux exproprier les paysans pauvres et s'accaparer leurs terres.

Petits paysans, fermiers, métayers et ouvriers agricoles de Moncassin, vous n'êtes pas les seuls à subir l'emprise d'un gros colon qui s'est fait la main sur les populations misérables, mais courageuses, d'Afrique du Nord. Ici, c'est un gros colon, là c'est une vieille famille de hobereaux, ailleurs c'est une puissante société qui achète des hectares et des hectares. Partout ce sont des ouvriers agricoles durement exploités, des fermiers et des métayers chassés et qui ne trouvent plus à se placer, des petits propriétaires obligés par la crise à vendre le bien que le travail acharné de générations et générations leur avait légué, des jeunes paysans sans ressources pour s'installer et à qui on « conseille » de s'engager ou de devenir policiers.

LES EXPROPRIETES
GUETTENT VOTRE GESTE
DE DESEPOIR

Alors, petits paysans de Moncassin

et d'ailleurs, nous vous le répétons bien souvent : il ne faut surtout pas céder au désespoir. C'est ce geste de désespoir qui attendent les voleurs capitalistes.

Prenez exemple sur la classe ouvrière : elle lutte et arrache des avantages.

L'exploitation familiale connaîtra seulement la prospérité lorsque la terre appartiendra à ceux qui la travaillent, et c'est pour arriver à cela que le grand Parti de Maurice Thorez lutte à la tête de la classe ouvrière et de ses allies, les paysans-travailleurs.

Dans l'immédiat, les petits paysans, les fermiers et les métayers doivent exiger des mesures d'aide et de soutien pour l'exploitation familiale, des prix garantis et l'écoulement prioritaire de leurs produits. Ils doivent s'organiser et agir dans les syndicats agricoles, dans les sections de fermiers et métayers.

Plus vite et plus fortement ils feront le barrage aux prétentions des gros colons, des hobereaux et à la politique réactionnaire du gouvernement, plus vite ils auront la garantie de garder leurs terres, de récupérer celles qu'ils ont dû abandonner et de travailler des champs qui leur appartiendront.

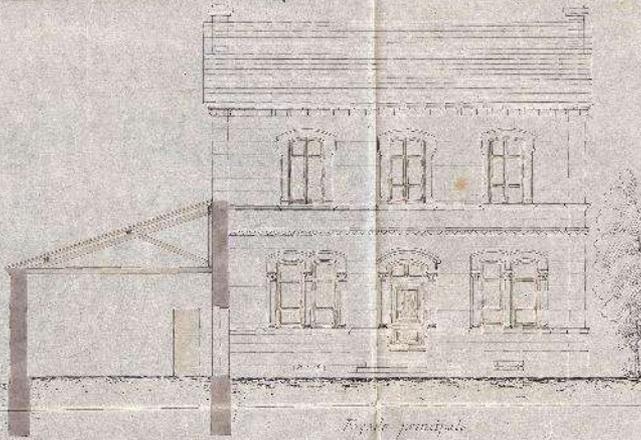


Departement de Lot-et-Garonne

Commune du Mas.

Reconstruction du Presbytère.

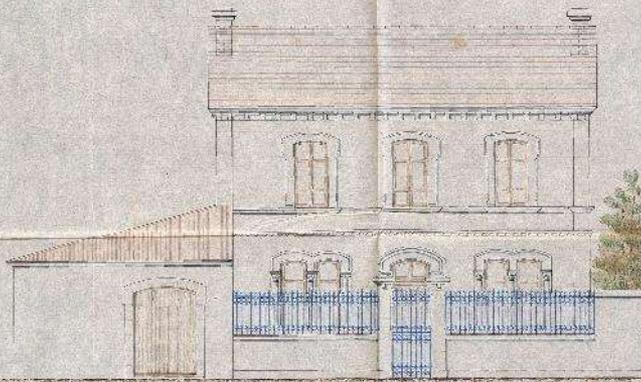
Echelle 0.01 pour 1.00.



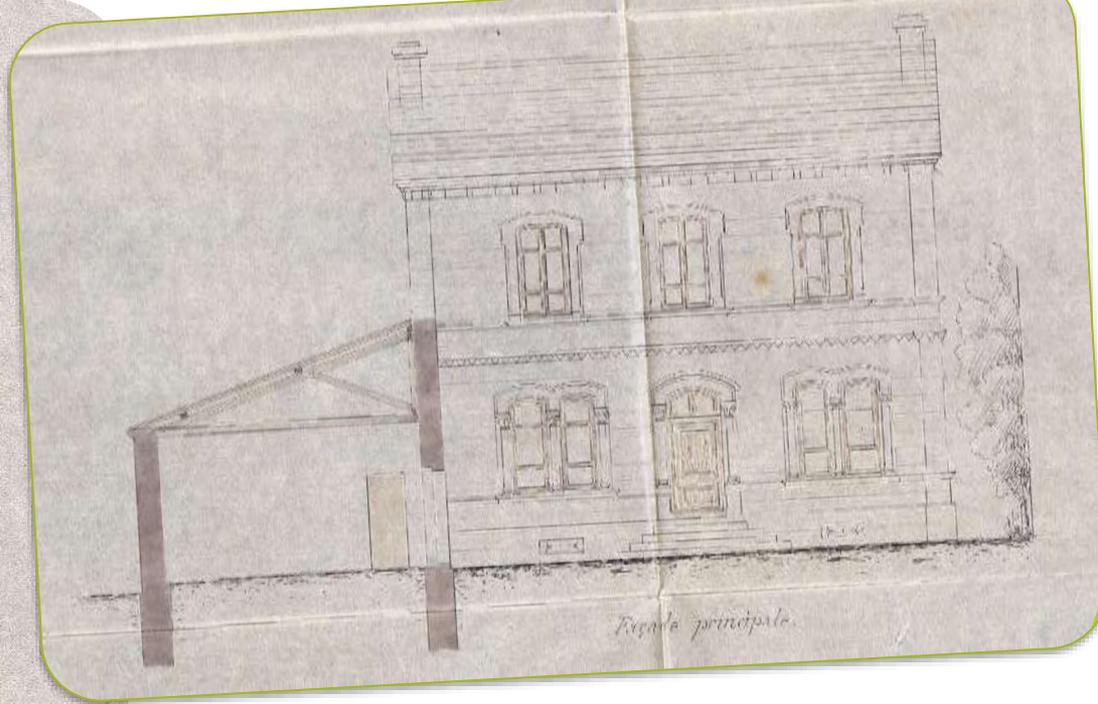
Façade principale

Reçu par l'architecte de l'arrondissement d'Agen le 14 Août 1826.

J. Gaudry

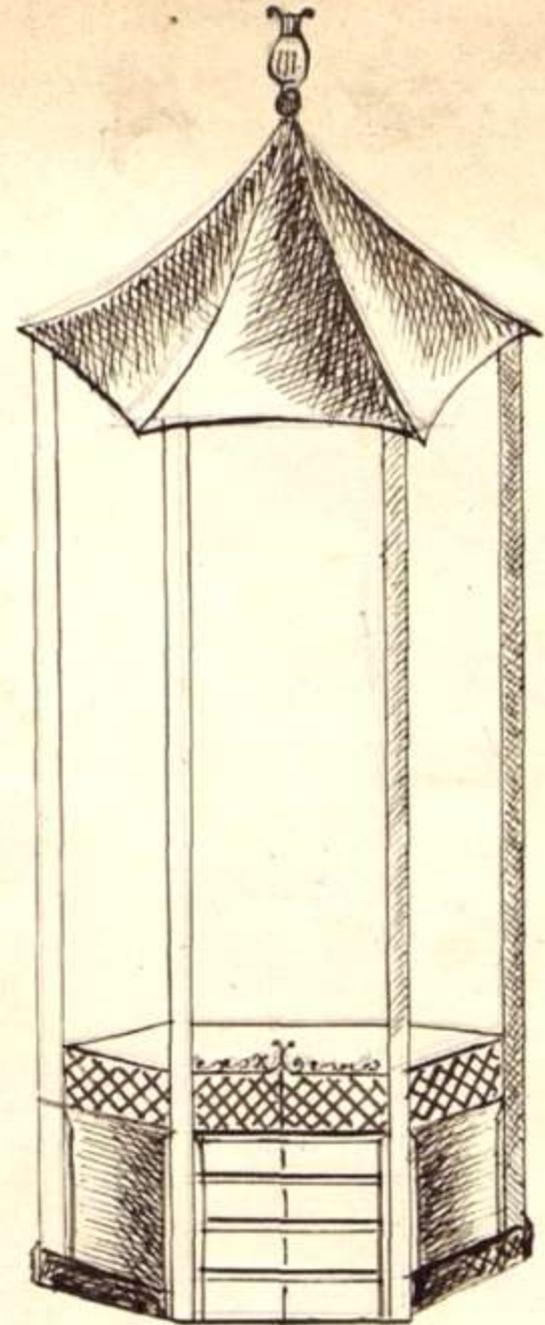
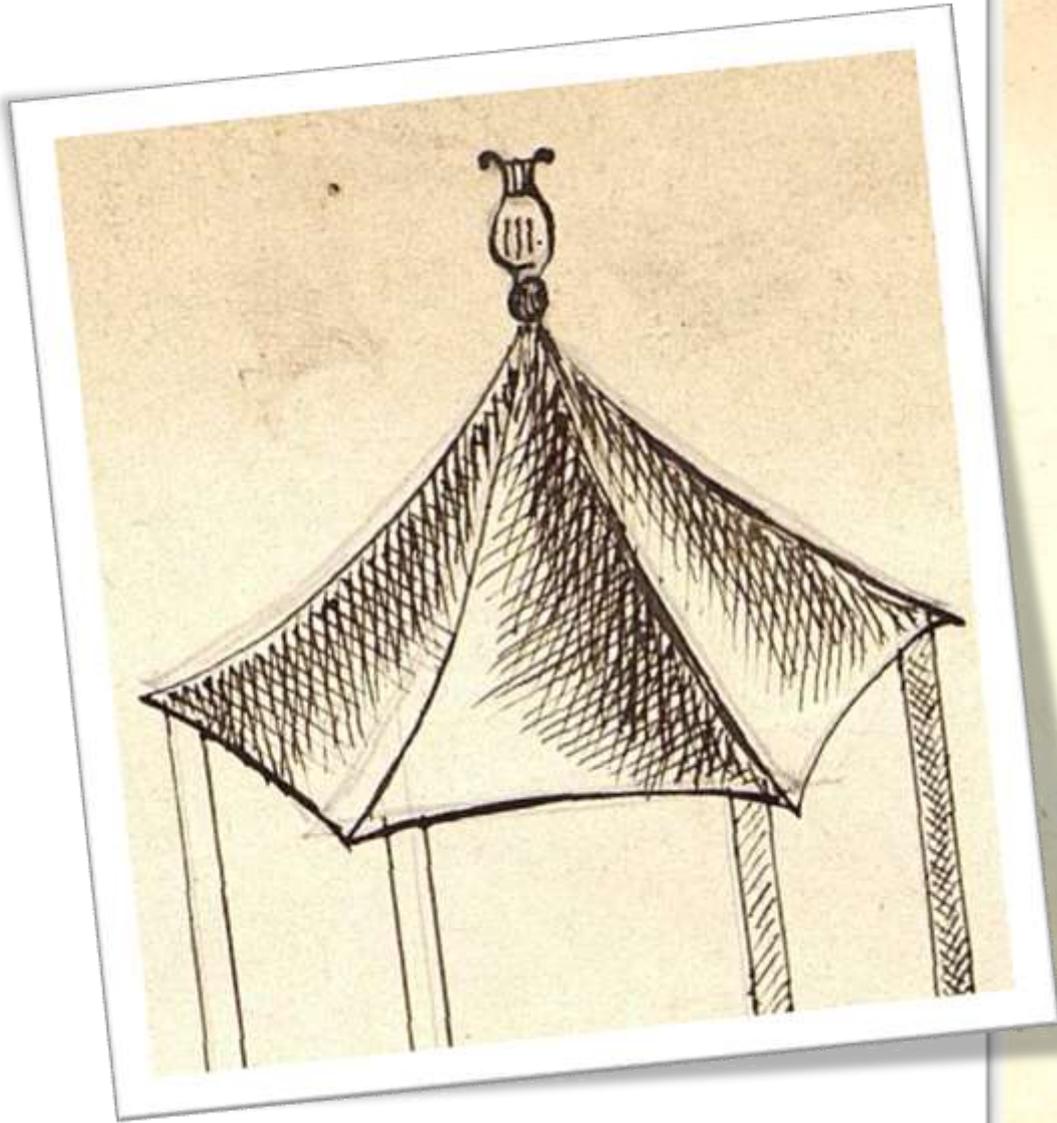


Elevation générale



Façade principale







Mas-d'Agenais, plan cadastral napoléonien

J'ay receu de Mr Launé St Vincent dix huit Livres et le pour-
l'honoraire que mesieurs du chapitre du mas payent au
predicateur qui preche. Le curé de villefranche signé au
dit Lieu le 26: avril 1772



villefranche ce 26 avril 1772

4

18 -
400.

Le Chapitre du Mar d'Aguenois

Reçu le 12 mai 1779.

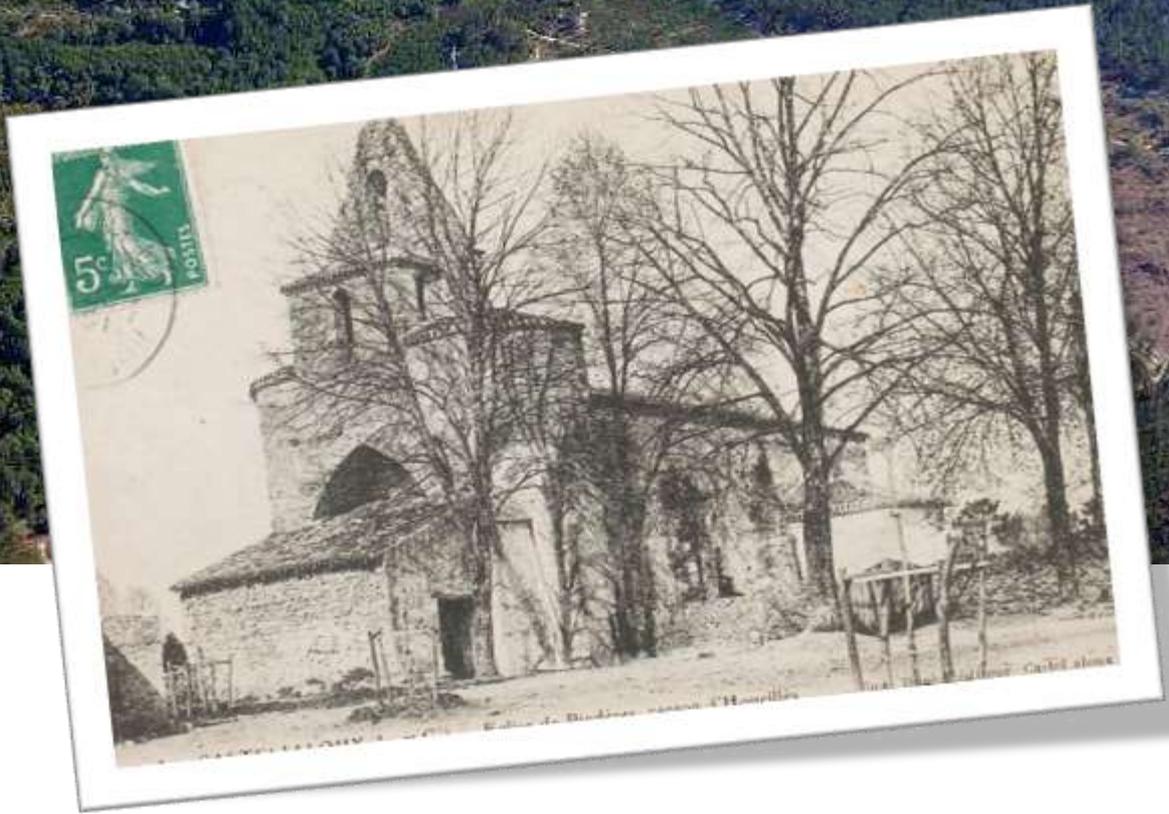
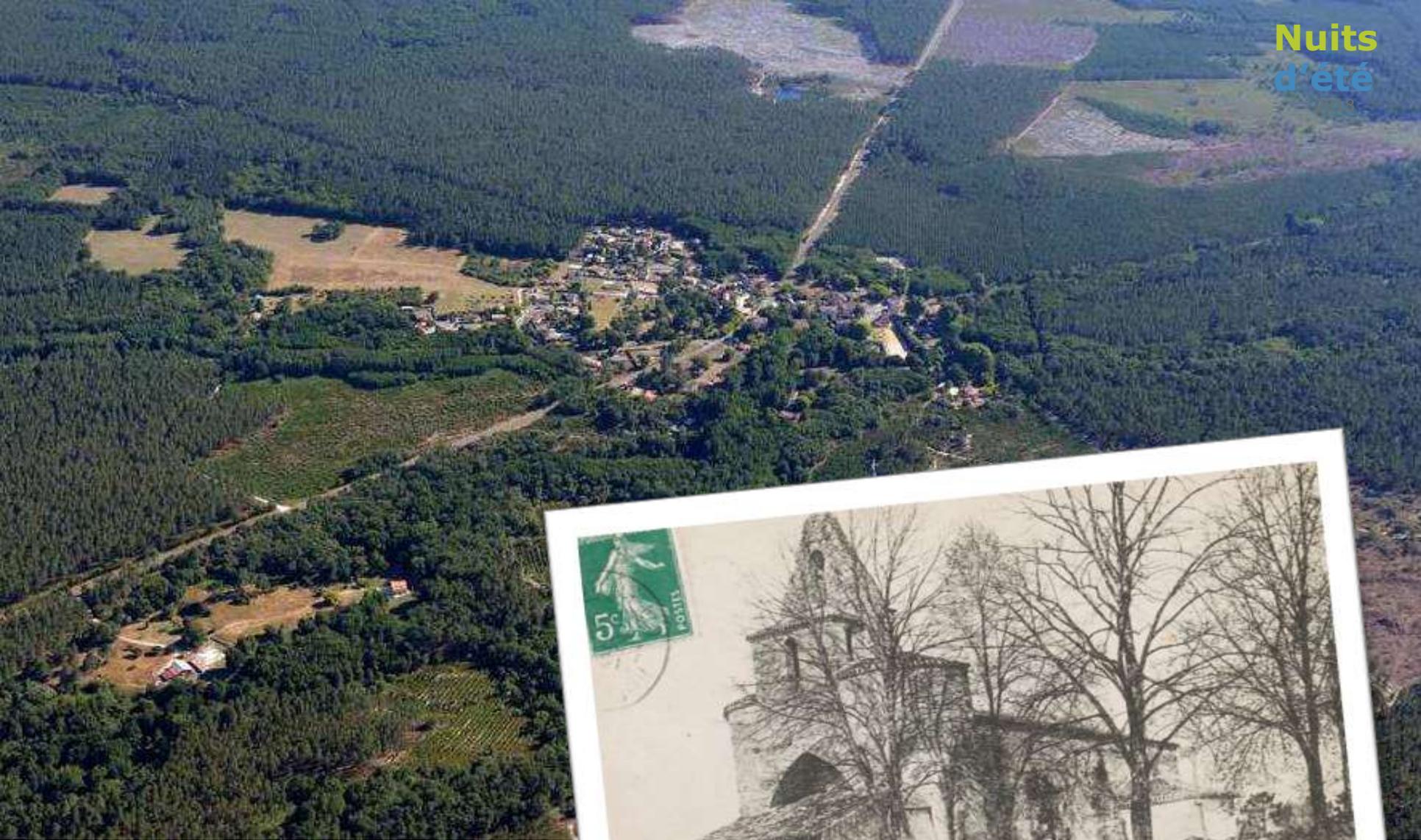
- 11 que comme le Duc ne peut être tenu pour avoir
- 11 de chapitre est ainsi celui du Prince on
- 11 lui a remis le même de chapitre par un
- 11 vœu de lecture, et a fait lui-même son
- 11 rapport au Marquis de... conseil du R.
- 11 qui décide sur les articles et sur les
- 11 des articles joints au présent.

[Signature]
 Relation à un roi au sujet
 d'un chapitre de Mar-
 d'Aguenois et le revenu de
 la paroisse

[Signature]
 Relation à un roi au sujet
 d'un chapitre de Mar-
 d'Aguenois



Le chapitre du Mar d'Aguenois qui joint dans la
 terre du mar de toutes les dîmes relatives à la haute
 justice, se voit forcé de faire assigner les nommés
 campagne pour payer les dîmes d'un tiers auant
 qui est sur le bord du fleuve de garonnne sur
 cette assignation les campagnes ne disputent point
 la dîme mais seulement la quotité, c'est ce qui
 fit que le chapitre impetora point dans l'instance
 Mr le Duc Souverain de Donillon en qualité de
 Colongneur haut justicier avec le prieur du mar, la
 Demarche devenoit inutile puisque le droit étoit



Quand l'école ferme...

Pindères, 204 habitants, bénéficiait depuis plusieurs années du « moratoire Balladur » pour conserver sa classe unique. Cette année, c'est terminé : l'école a fermé

CHRISTINE CAUBET

Les enfants ne pépèreront plus dans la cour de récréation et la maîtresse ne frappera plus dans ses mains pour les rappeler en classe. Il n'y a pas eu de rentrée scolaire cette année à Pindères. L'école a vécu. L'école restera désormais silencieuse. Et avec elle, le village tout entier.

Hier matin, à l'heure où les écoliers se chamaillaient ordinairement autour du ballon, Pindères n'entendait que le murmure des pins, alignés à perte de vue. Les rideaux sont restés tirés aux fenêtres de l'école; le tableau poussiéreux. Dans la cour, jonchée de feuilles mortes, traînait un ballon de foot éventré, qui ne servait plus qu'aux jeux d'un jeune chien. L'automne était là et bien là, plus que partout ailleurs.

Les habitants du village devront s'habituer à ce vide. Pour l'heure le « travail de deuil » n'est pas encore fait. La fermeture d'une classe est toujours douloureuse. Quand cette classe est la dernière de l'école (1), c'est tout le village qui bascule dans un autre rythme — dans le sommeil, ou dans l'ennui, pourrait-on dire —.

CITÉ DORTOIR

Voici quelques années, Pindères était un gros bourg dans la forêt des Landes de Gascogne. Deux restaurants, une épicerie, un café, un poste d'essence, un débit de tabac... Maladie de l'époque, plus rien ne demeure de tout cela. En banlieue casteljalousaine, l'endroit est devenu une cité-dortoir. Et aussi une villégiature de week-ends ou de vacances : de nombreuses maisons d'agriculteurs ou d'exploitants forestiers, disséminées dans la campagne, sont devenues des résidences secondaires. Seul un forestier

et un agriculteur sont encore en activité. Pour le reste, ceux qui sont au village dans la journée sont en grande partie des retraités.

L'école, c'était une animation dans le bourg, et c'était aussi le trait d'union avec les jeunes générations. L'an dernier, il y avait encore huit enfants scolarisés. Ils n'auraient plus été que six cette année. Or, le moratoire institué par Edouard Balladur en 1993, qui permettait de maintenir des classes uniques en zone rurale même avec des effectifs aussi faibles, n'a pas été reconduit cette année. Les six enfants qui auraient dû faire la rentrée 1999 ont finalement été orientés vers l'école d'Allons, à quelques kilomètres. Allons qui était également menacé de fermeture, mais qui sauve son école de justesse avec seize élèves. Seize : le seuil minimum requis.

REMORDS

Les écoliers de Pindères se lèvent donc plus tôt le matin pour prendre le bus (le ramassage scolaire est financé par le conseil général). Au village, on se dit que ce « regroupement pédagogique à sens unique avec Allons » est un moindre mal : « Allons a bien failli fermer aussi ». Mais le remords semble régner dans bien des esprits. Un regroupement pédagogique, un vrai, c'est cela qui aurait pu sauver les deux écoles « si on n'avait pas tant tardé ». Mais voilà : on affirme du côté de la mairie que tout a été tenté : faire ce fameux re-



L'école de Pindères a vécu. La cour, désertée, n'abrite plus que les jeux d'un jeune chien (Photo « Sud-Ouest »)

groupement pédagogique, il y a quelques années — mais certains parents n'étaient pas d'accord —. Il y a aussi eu ce programme de

trois lotissements dans le bourg : « le but, c'était d'attirer des familles avec des enfants. Ce fut le cas au début; ensuite, ce sont surtout des retraités qui sont venus ». Et tout récemment encore, les élus ont ten-

té de convaincre plusieurs familles, qui scolarisaient leurs enfants à Casteljaloux, de les remettre à l'école du village — ce fut sans succès —. « Que pouvait-on faire sans plus de motivation de la part de la population ? »

DEUX MAUX

La population, elle, était divisée en deux catégories : des parents motivés qui se sont battus pour garder l'école. Et d'autres qui, invoquant des motifs — sûrement très défendables — de commodité, ont continué à scolariser leurs enfants sur leur lieu de travail : Casteljaloux, distante de 7 kilomètres. En fait, l'école de Pindères a souffert de deux maux : ne pas avoir de classe de maternelle et ne pas offrir aux parents qui travaillent un service de garderie avant et après la classe. « Nous étions prêts à en ouvrir un » affirme la première adjointe M^{me} Keller.

La personne la plus attristée de cette fermeture, c'est sûrement M^{me} Peso, la cantinière, qui était en contact journalier avec les enfants. Un contact qui va lui manquer vraiment. Et, chaque 14 juillet, il n'y aura plus cette charmante tradition, perpétuée de longue date dans le village : la distribution de livres.

Chaque année, la mairie offrait un livre à chaque élève et, en particulier, un dictionnaire à ceux qui partaient au collège.

(1) Deux communes du Lot-et-Garonne ont vu fermer leur classe unique en cette rentrée 1999 : outre Pindères, Saint-Vincent-de-Lamontjoie.

Colère autour du solaire

CASTELJALOUX-POMPOGNE Un recours a été déposé contre l'un des rares projets locaux de centrale solaire

EMMANUELLE PÉDEZERT
maman@eodouest.fr

Ferme contre ferme. D'un côté, la ferme Jean-Cousin qui élève et transforme des canards gras à Casteljaloux, de l'autre, la ferme photovoltaïque en cours de construction à Pompoigne.

Quinze kilomètres environ les séparent. Mais la première a décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux contre la seconde. Pourquoi ? Parce qu'un transformateur doit être construit sur une parcelle qui jouxte la ferme de canards, afin de raccorder l'énergie produite par les centrales solaires à la ligne à haute tension Casteljaloux-Uhet. Et ça ne plaît pas.

La famille casteljalousaine ne comprend pas pourquoi un permis de construire a été accordé sans qu'elle ait été concertée. « Nous ne sommes pas contre un projet d'énergie renouvelable. Mais nous aurions aimé être prévenus. Et la présence de ce transformateur à 100 mètres de chez nous ne rassure pas. Nous aurons à supporter des nuisances : bruit, ondes électromagnétiques, etc. » Elle demande donc l'annulation de ce permis de construire et dénonce ceux accordés pour la création de la ferme solaire à Pompoigne.

« Pas de nuisances »

Étonnement de la part de la société spécialisée dans le développement de photovoltaïques au sol, 2NDSKY. « On a rencontré à plusieurs reprises cette famille pour les rassurer : le poste de transformation n'est pas bruyant, il n'y aura pas d'ondes électromagnétiques sur leur parcelle,

et ils ne verront même pas le transformateur depuis chez eux. Une barrière boisée a été conservée », indique le gérant, Frank Menschel.

Pas d'autres solutions possibles. Le transformateur existant à Casteljaloux est déjà au maximum de sa capacité. Un bureau d'études a donc cherché l'emplacement idéal (à 150 mètres maximum d'un py-

« Nous aurons à supporter des nuisances : bruit, ondes électromagnétiques, etc. »

lône), et la forêt proposée par un particulier, près de la ferme Jean-Cousin, était la mieux située.

Frank Menschel et son collaborateur, Antoine Remazeilles, expliquent avoir proposé des solutions pour apaiser les craintes de la famille de voir leur bien immobilier être dévalué. « Mais la discussion n'a pu aboutir, ils ont choisi le contentieux. C'est dommage, car 80 % de notre travail consiste à régler les problèmes », poursuit le gérant.

Des espèces menacées ?

Voilà dix-huit mois que 2NDSKY, cette petite entreprise de Guéthary (64), travaille avec la mairie de Pompoigne pour installer la centrale solaire qui produira 27 600 000 kWh par an. Soit la consommation électrique de 23 000 habitants. L'investissement flirte avec les 75 millions d'euros, et les loyers que nous versera la centrale nous permettront de réaménager totalement la com-



Les porteurs du projet de centrale photovoltaïque, à Pompoigne. INHOFER

mune », indique Jean-Louis Bernardet, le maire. Lui, comme les entrepreneurs, n'a pas l'intention d'abandonner le projet. Le défrichage a d'ailleurs commencé.

Mais pour l'avocate de la ferme Jean-Cousin, il y a pourtant des manquements à soulever. Des vices de forme, des insuffisances de dossier et autres points techniques qui visent à attester de l'illégalité du permis de construire émis par la préfecture. « Des espèces protégées se trouvent sur ce site. Mais comme les pétitionnaires ont découpé le projet en plusieurs parties, les études ne prennent pas en compte la totalité du site. S'ils avaient vraiment pu justifier tout cela avant,

nous n'en serions pas là », martèle M^e Cazamajour.

Si le tribunal donne raison à la ferme Jean-Cousin, le plus gros projet de photovoltaïque dans le département serait alors freiné (lire ci-contre). Or le Lot-et-Garonne est très en retard sur les énergies re-

nouvelables. « Mais nous déposons un nouveau dossier », atteste Frank Menschel. L'entreprise GP Joule, qui installera les panneaux, le fera alors hors délai des dix-huit mois qui garantissent un certain tarif à la revente de l'énergie. « Rien de préjudiciable. » Soit.

Les fermes photovoltaïques locales

■ Le projet de Pompoigne, qui réunirait trois fermes, ferait 60 hectares. Le premier du genre en Lot-et-Garonne. Selon la préfecture, en plus de la ferme de Pompoigne, un projet est en cours d'achèvement à Tombeboeuf (inauguration prévue très

prochainement). À Barbaste : projet en cours de signature. Les fermes à Casteljaloux (sur l'ancienne décharge) et à Laffitte-sur-Lot ont reçus des autorisations en juillet. Par ailleurs, un projet de 43 hectares est à l'étude à Moncrabeau.

Environs de Casteljaloux - Poussignac — L'Ecole



Poussignac

Toponymie. -

S. Patron. - S. Ebbartin (11 novembre). - Voir art.

Fêtes. - La fête locale se célèbre le 2^e dimanche de juin à une grande distance de l'église.

Villes. - Sous l'ancien régime Poussignac était une cure de l'archiprêtré de Tadiac dans le diocèse de Bazas. Dans leur projet de circonscription (1792) les Constitutionnels lui conservèrent son titre de cure. A l'organisation (1803) elle fut érigée en succursale du canton de Bouglon.

Topographie. - Le territoire de cette paroisse se confond avec celui de la commune de même nom. Sa superficie est de 1600 hectares, son étendue de 4 kil. 900 du nord au sud et de 8 kil. de l'est à l'ouest. Le pays est accidenté. Principaux lieux: Laprange à 300 mètres de l'église, Le Baron à 200 mètres.

A 6 kil. de Bouglon, à 20 kil. de Marmande et à 92 kil. d'Agen. Bureau de poste et télégraphe: Casteljaloux. Halte de

CASTELJALOUX. - Château Féodal du Sendat

Trescos, éd., Casteljaloux



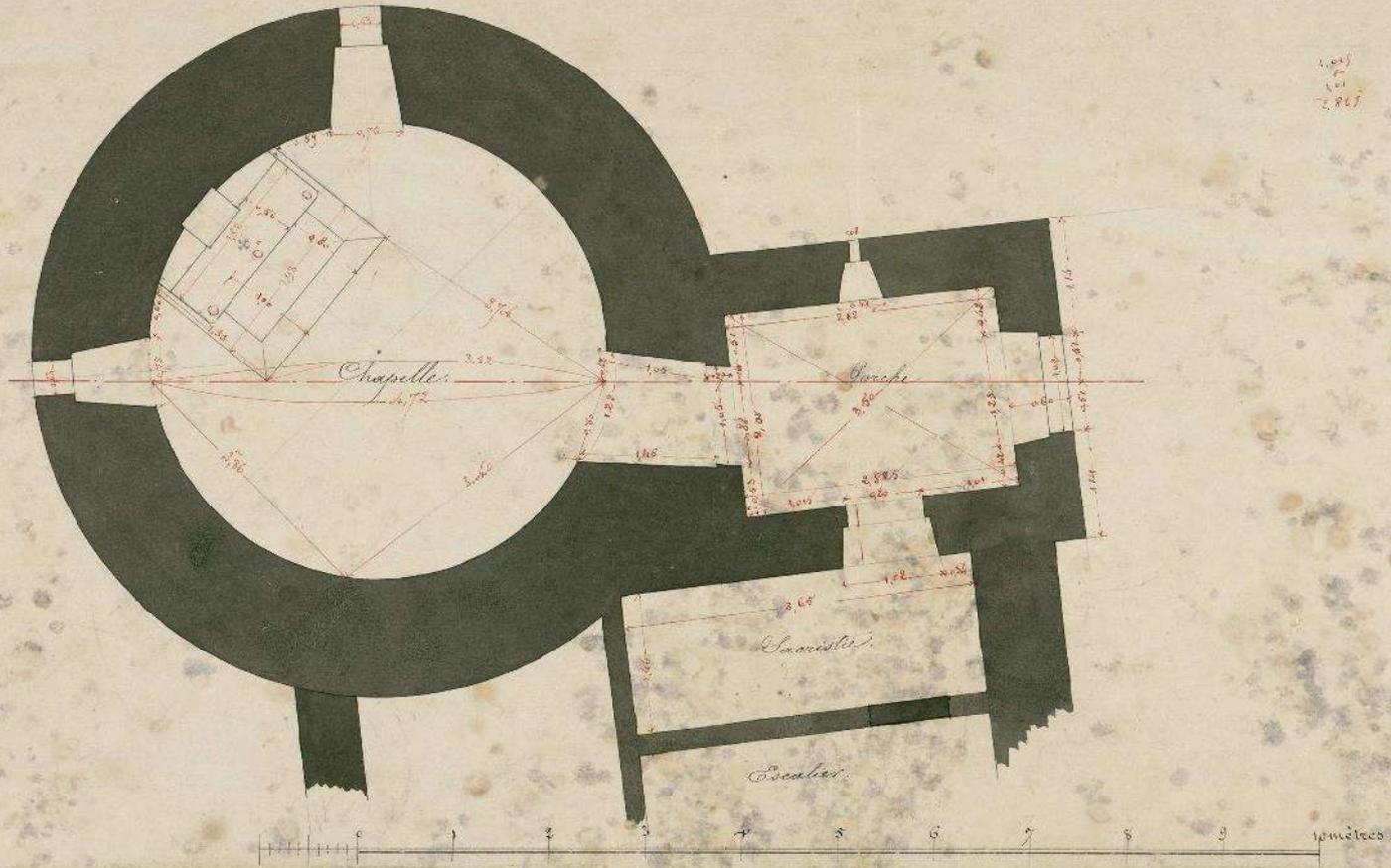
FONDS

Château de Soudat.

Plan de la chapelle.

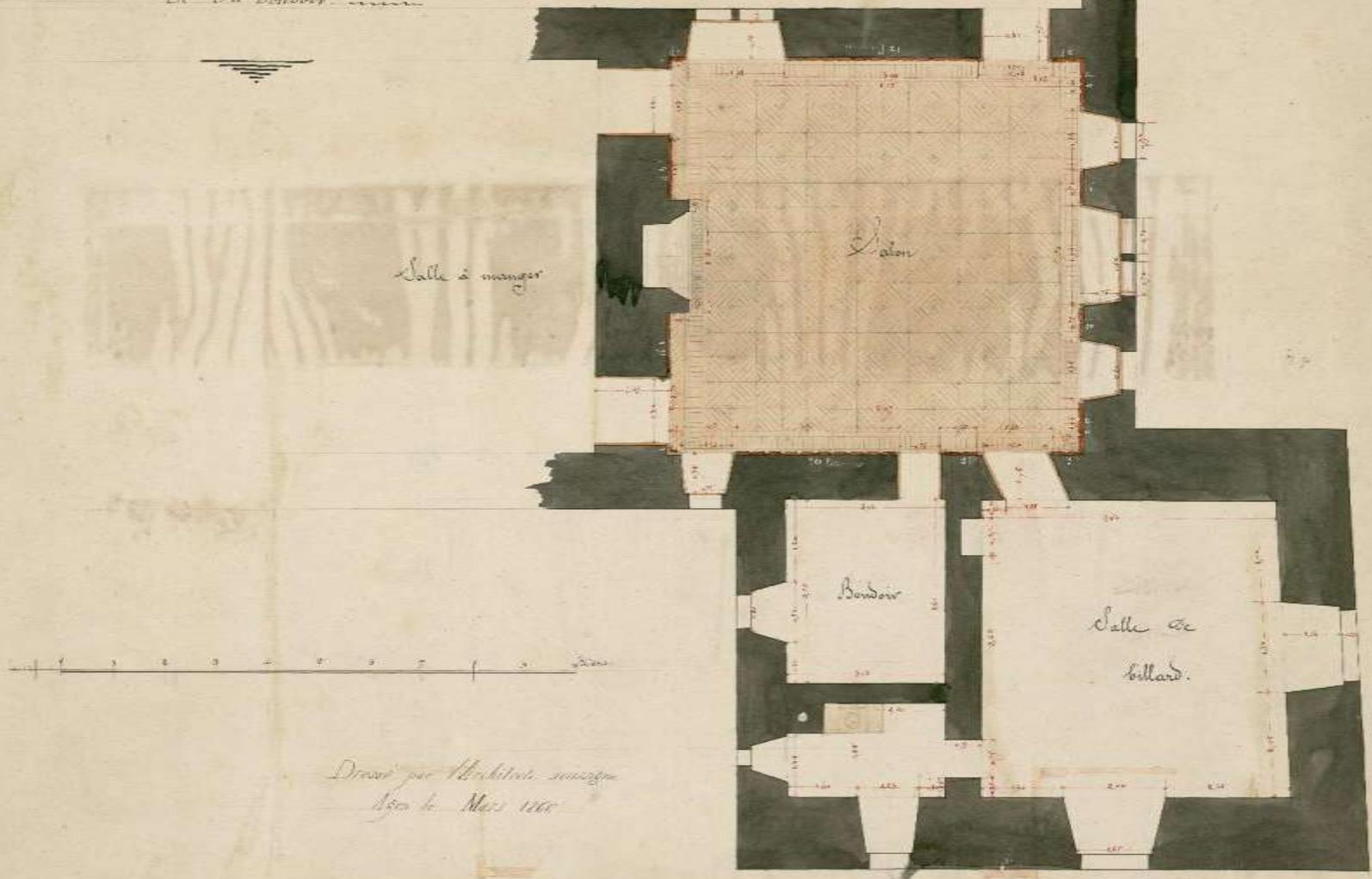
0.65
1.15
2.25
3.25

1.05
1.05
2.85

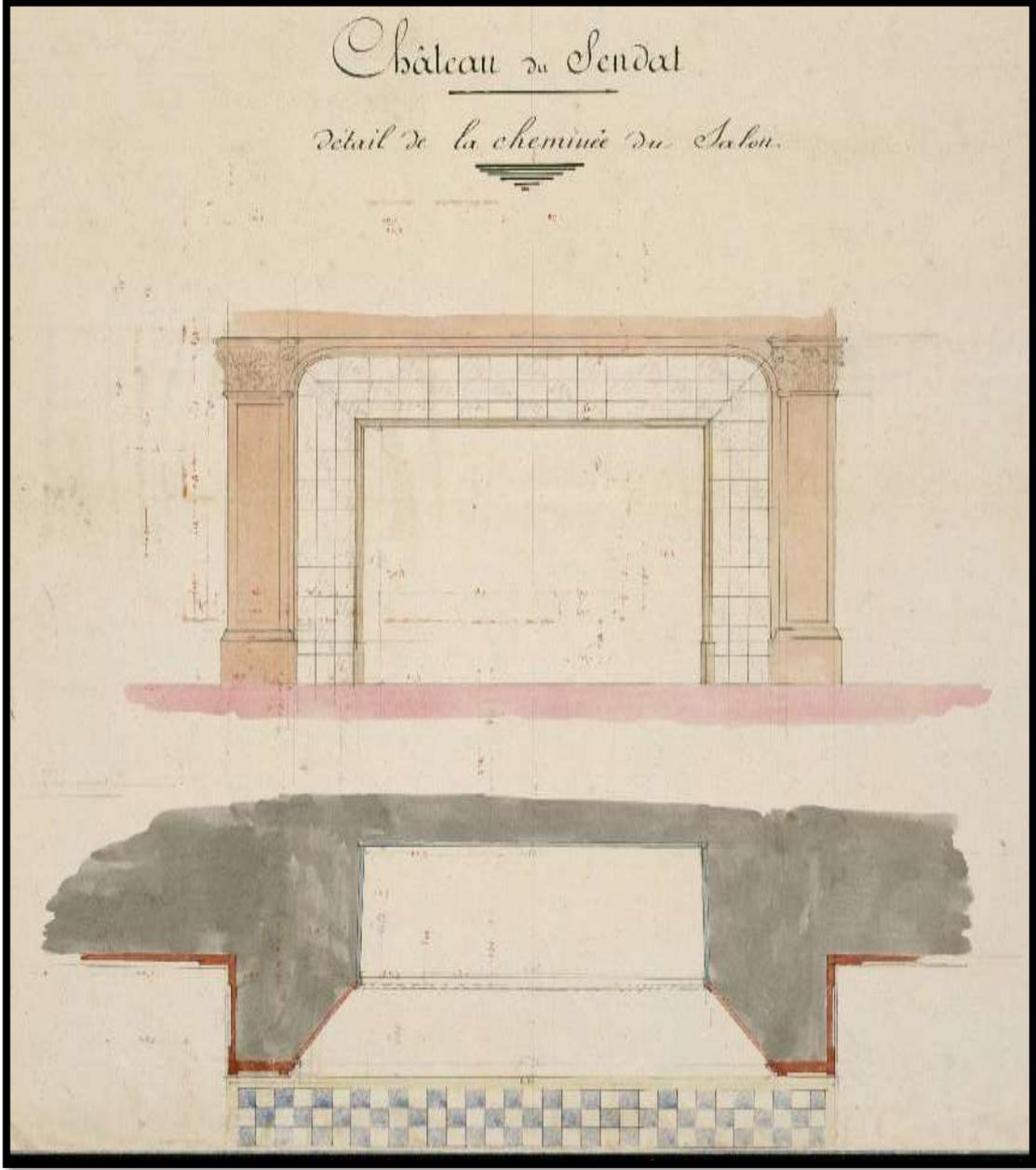


Château de Sental.

Plan du salon, de la salle de billard
et du boudoir.



Dessiné par M. de Sental, sous le
Régne de Louis XV.

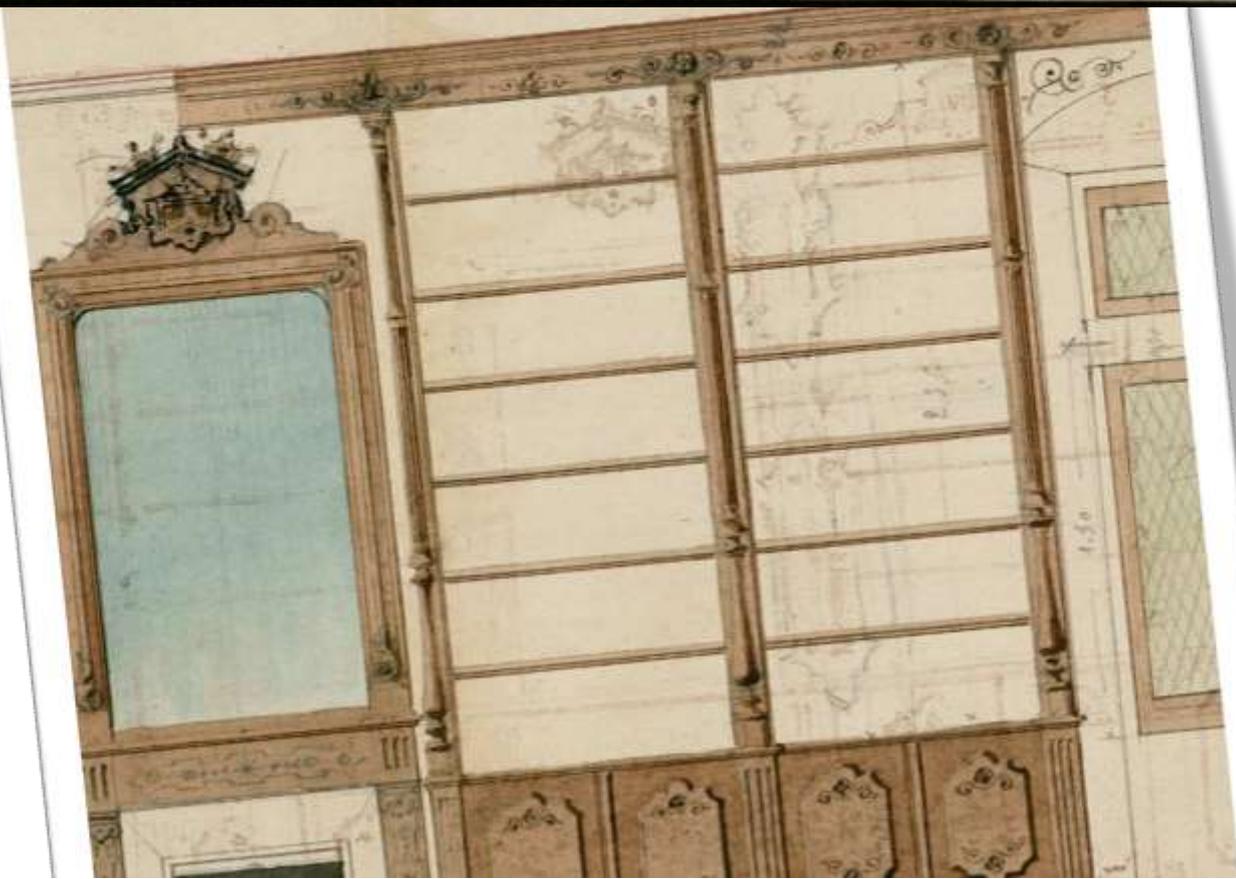
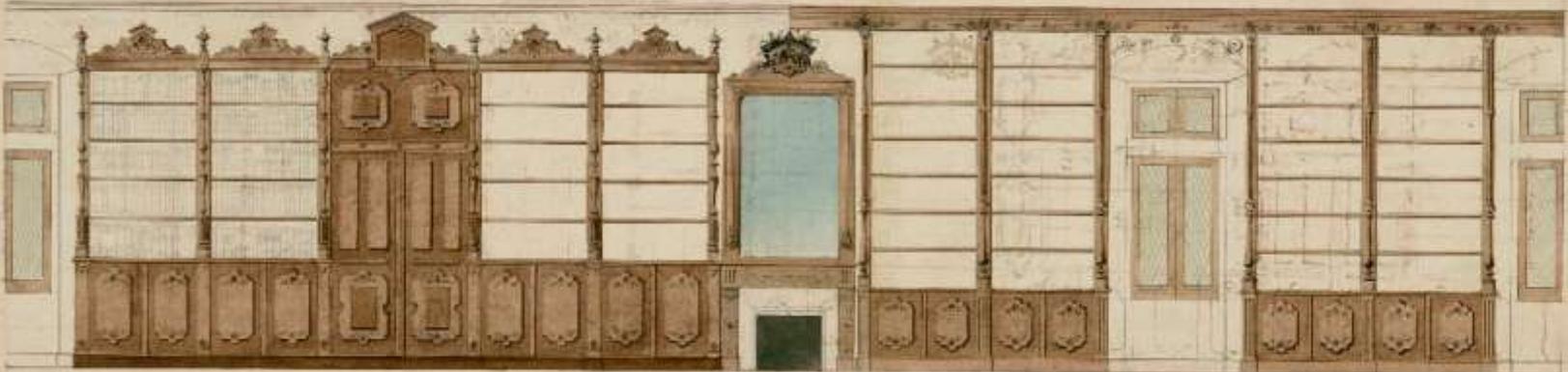


Château de Sental

Projet de bibliothèque

FONDS PATRIE

*Projet de bibliothèque
de Sental
pour le
Château de Sental
le 15 Mars 1784
par M. de Sental
Commissaire de la
Commission de la
Patrie*



Un jour monumental

Rares sont les communes de France qui n'ont pas de monument aux morts. C'était le cas à La Réunion qui disposait d'une plaque sommaire fixée au mur de la mairie au pied de laquelle les élus déposaient une gerbe. Un magnifique monument a été créé sur la place du village. Il sera inauguré ce vendredi 11 novembre à 10h.

Parce qu'il n'est pas une commune en France qui n'ait pas perdu l'un des siens lors de la Grande Guerre de 14-18, les monuments aux morts ont été érigés partout en France, l'année qui suivait l'armistice du 11 novembre 1918, afin qu'on n'oublie jamais cette terrible période de l'histoire qui a fait tant de morts. A La Réunion, petite commune du canton de Casteljalous comme partout ailleurs, on a pleuré les soldats morts au champ d'honneur. Mais on l'a toujours fait dans l'intimité d'un recueillement discret, sans tambour ni trompette parce que, sans doute, il n'a jamais existé à La Réunion de batterie-fantase ni d'associations d'anciens combattants pour commémorer le souvenir de ces enfants tués au combat pour notre liberté.

Une plaque vissée dans le mur de la mairie répertoriait les noms de nos héros, un carré de béton au sol pour entreposer les gerbes en leur honneur chaque 11 novembre. Tel a toujours été le décor sommaire pour rendre un hommage solennel à nos «Morts pour la France».

André Sarrau monte au front

Jusqu'à ce qu'un jour la voix d'un élu s'élève et relève ce quasi outrage aux bonnes convenances. André Sarrau, ancien marin de l'armée française, un Auscultain de naissance aujourd'hui retiré à La Réunion, est conseiller municipal depuis deux mandats. «J'ai toujours été chagriné de voir



François Roma, l'employé communal de La Réunion a réalisé lui-même le Monument aux morts qui sera inauguré vendredi.

qu'on célébrait les dates d'armistice devant cette plaque et non devant un monument aux morts comme partout ailleurs. J'ai donc proposé au conseil municipal qu'on y remédie» explique-t-il.

Le sujet n'a même pas eu à faire débat dans l'assemblée communale tant il s'imposait de lui-même, «mais nous avons toujours des priorités. Les cérémonies avaient quand même lieu, ce n'est pas comme si elles étaient occultées. Nous avons refait la place il y a une dizaine d'années, la salle des fêtes, nous avons pris soin de protéger l'école qui fonctionne aujourd'hui en regroupement pédagogique avec Villefranche-du-Queyran et Leyritz-Moncaassin, nous avons soigné notre foncier pour permettre à la commu-

ne de se développer et nous avons aussi trois églises à entretenir!» explique le maire Bruno Galichon qui ne cache tout de même pas sa satisfaction de voir un vieux dossier ressorti des armoires et se concrétiser, peut-être aussi une sorte de réconciliation inavouée avec sa conscience républicaine. «Cette réalisation répond à un souci du devoir de mémoire. Nous sommes attachés à nos traditions et nous nous devons d'ériger un monument».

Devoir de mémoire mais aussi ferveur civique et culte républicain. Les maires n'avaient aucune obligation de construire un monument aux morts, même s'il existe une loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glo-

riification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Quant aux aides d'Etat prévues dans la loi des finances du 31 juillet 1920, elles étaient tellement minimes que chaque commune s'est investie spontanément sans rien réclamer. Parce qu'il y a au fond un fort sentiment de patriotisme qui s'est manifesté, symbolisé par un monument, une stèle, un obélisque édifié en l'honneur de nos «Morts pour la France» sur la place du village, à la mairie, près de l'église, les lieux ne sont pas choisis par hasard.

A La Réunion, il s'agira d'un monument parfaitement intégré dans le paysage, sur la place du village, tout contre le mur du cimetière évidemment remis à

neuf. C'était le vœu le plus cher partagé par les élus, à l'aube du XXI^{ème} siècle, à l'heure où la commune pense à l'aménagement paysager comme en témoigne l'enfouissement de ses réseaux électriques et téléphoniques, on soigne l'esthétique. Ce ne fut hélas pas le cas dans les années 1920 quand la plupart des monuments fleurirent dans les communes.

Signé François Roma

Que le contribuable se rassure, il ne lui en coûtera rien, les travaux du monument aux morts ont été réalisés en régie, par l'agent communal François Roma. Entre deux chantiers et selon les priorités il a pu mener à bien son travail pour que ce dernier soit totalement achevé le jour J, c'est-à-dire pour ce vendredi 11 novembre, jour inaugural qui correspondra évidemment à la cérémonie commémorative de l'armistice. «Nous voulions quelque chose de sobre, rien d'arrogant qui jure avec le cadre environnant. C'est certainement à ce niveau qu'aura le plus porté la discussion au sein du conseil. Le résultat est plaisant, on a pu en juger lors de récentes obsèques. Les gens se sont félicités de l'initiative» continue le maire. Et si François Roma a fait montre d'une dextérité pour créer le monument, on doit à Nadia Roux, la fille d'André Sarrau, l'idée originale de la carte de France en relief, tout en béton, sur laquelle repose la plaque où figurent les victimes de la guerre de 1914-18.

Sûr qu'à présent, les habitants et les enfants des écoles retrouveront volontiers le chemin de la commémoration, eux qui n'avaient jusque-là guère fait montre d'esprit civique pour honorer les enfants de la patrie morts au combat, ceci expliquant certainement cela.

Michel PRADEAU

(1) La population est invitée à cette cérémonie à 10h. Un café-croissant sera offert par la municipalité à l'issue de la commémoration.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

de

LOT-ET-GARONNE

Extrait du journal :

La Dépêche

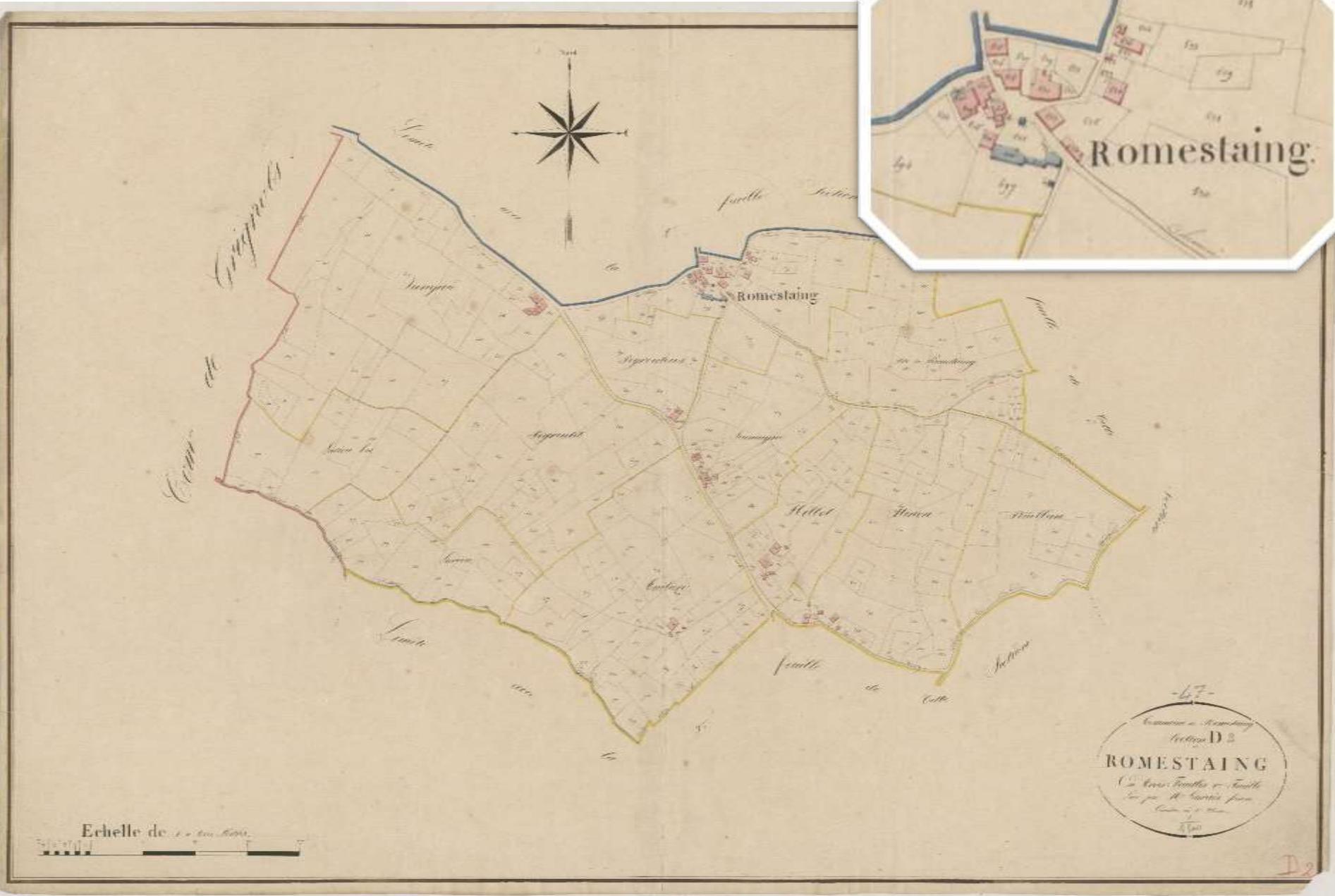
Petit-Bleu

Sud-Ouest

autre : de République
du : de République
2005

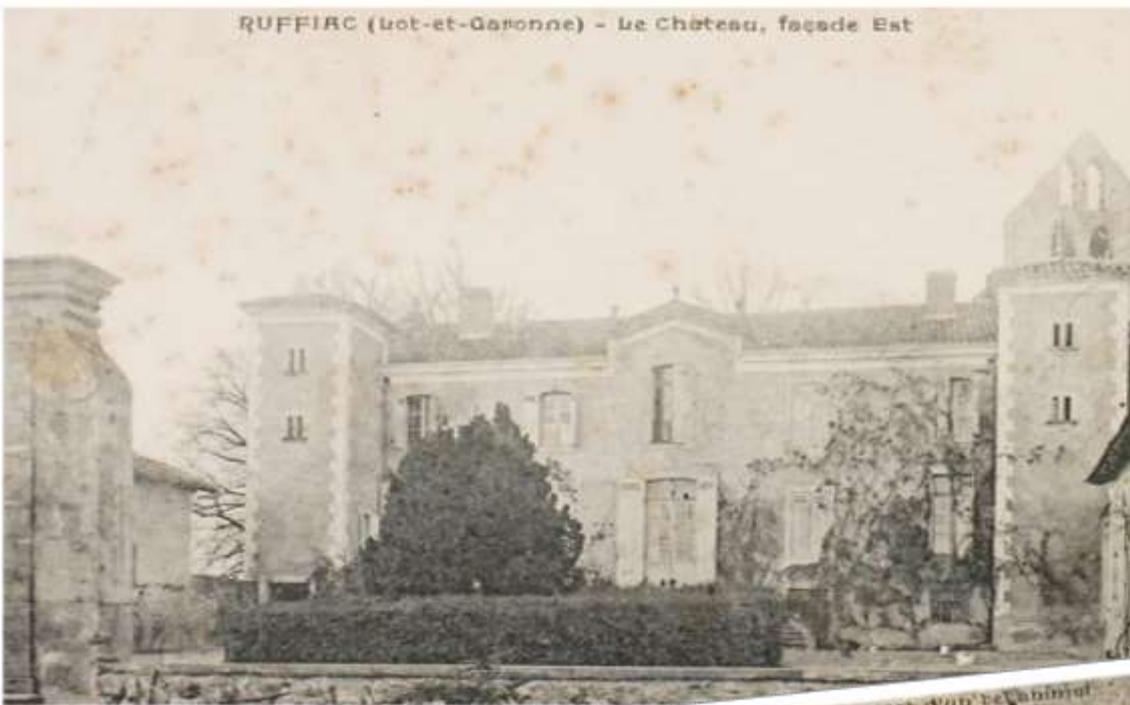


COCUMONT-ROMESTAING — Château de Bonneau.



Romestaing, plan cadastral napoléonien

RUFFIAC (Lot-et-Garonne) - Le Château, façade Est



Ruffiac 26 août 1907
Bons baisers
Lauras



RUFFIAC (Lot-et-Garonne) - 2 - L'Eglise
J. C. G., éditeur

RUFFIAC (Lot-et-Garonne) - la mort d'un bœuf



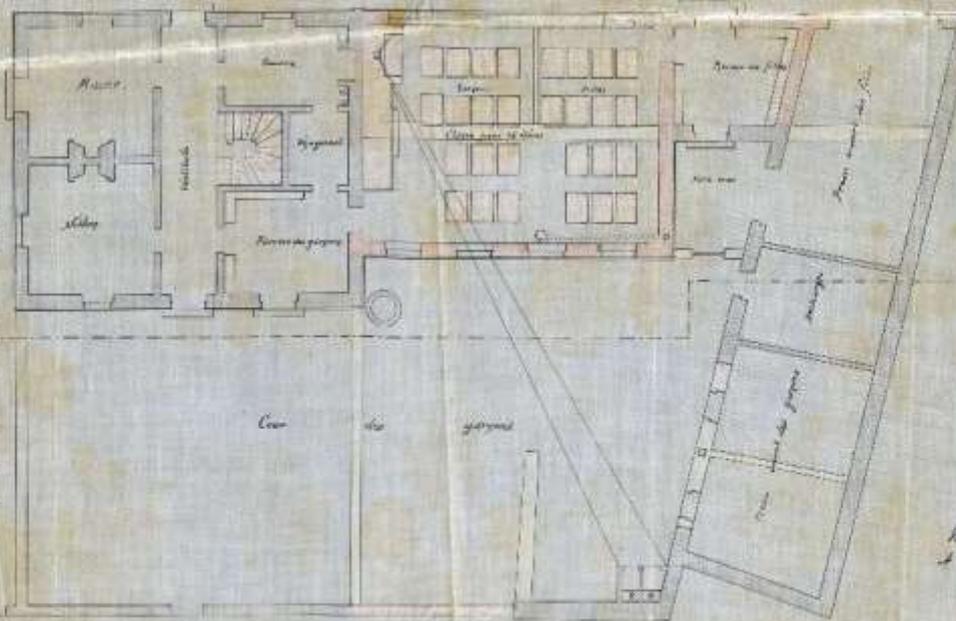
Commune de Ruffiac -

Projet d'appropriation de la maison de M^o De Dordogne
pour l'installation d'une école mixte.

Rég. de chaussée

Jardin

aller versant pour l'entrée de la ferme au coin N-E



Chaussée de Ruffiac

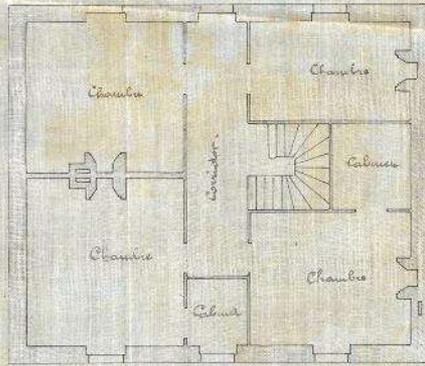
Le présent
Le Directeur de l'Instruction Publique
Le Maire de Ruffiac
Le Directeur de l'Enseignement
Le Maire de Ruffiac
Le Directeur de l'Enseignement
Le Maire de Ruffiac
Le Directeur de l'Enseignement
Le Maire de Ruffiac

Echelle de 1/1000

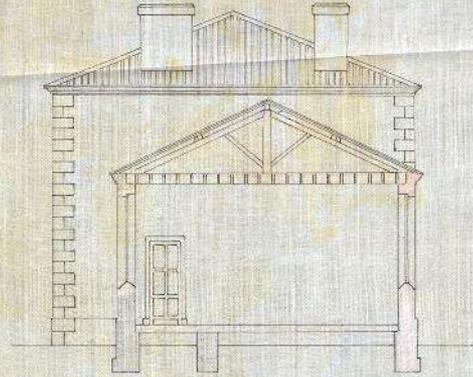
Dessiné par l'architecte
à Ruffiac le 15/10/1911
N. Duran
Lyon

Commune de Ruffiac (Sarthe - France)

Projet d'appropriation de la Maison de M^l De Lardigue
pour l'installation d'une Ecole Mixte.

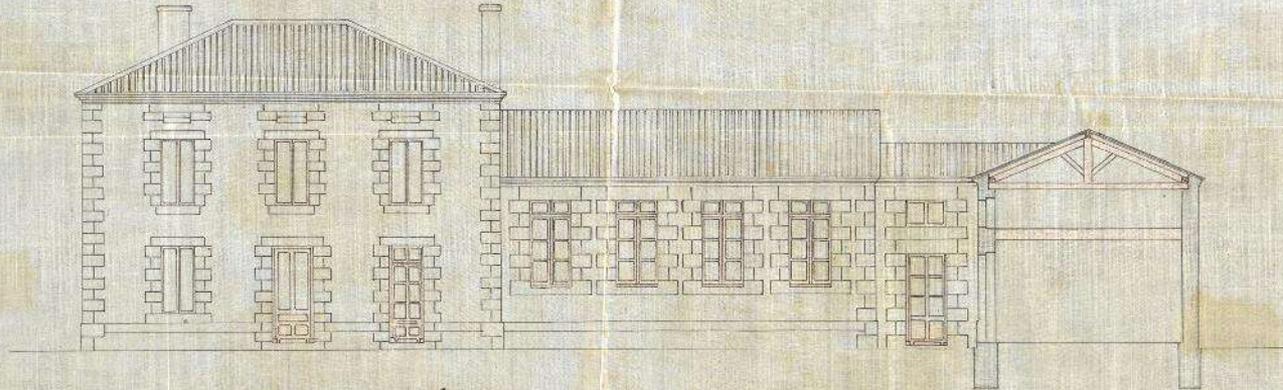


Plan du 1^{er} Etage.



Coupe suivant C.D.

En approuvé,
Avis de
Le Ministre de l'Instruction Publique
et le Ministre de l'Intérieur
Le Directeur de l'Institut National
Après: F. Lardigue
Pour copie conforme:
Le Secrétaire Général
V. Lardigue



Élévation et Coupe suivant AB.

En approuvé:
A. Lardigue le 11th 1883
L'Architecte:
Ligne:

dressé à l'échelle de 0.010 p.m.
Cognac le 14th Nov^r 1883
L'Architecte:
Signé: A. Courcier

jurisdiction a raison de son fief qui fait titre sur Ruffiac.

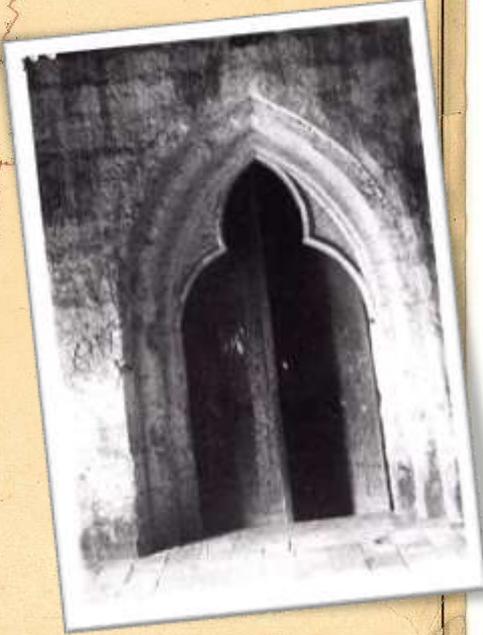
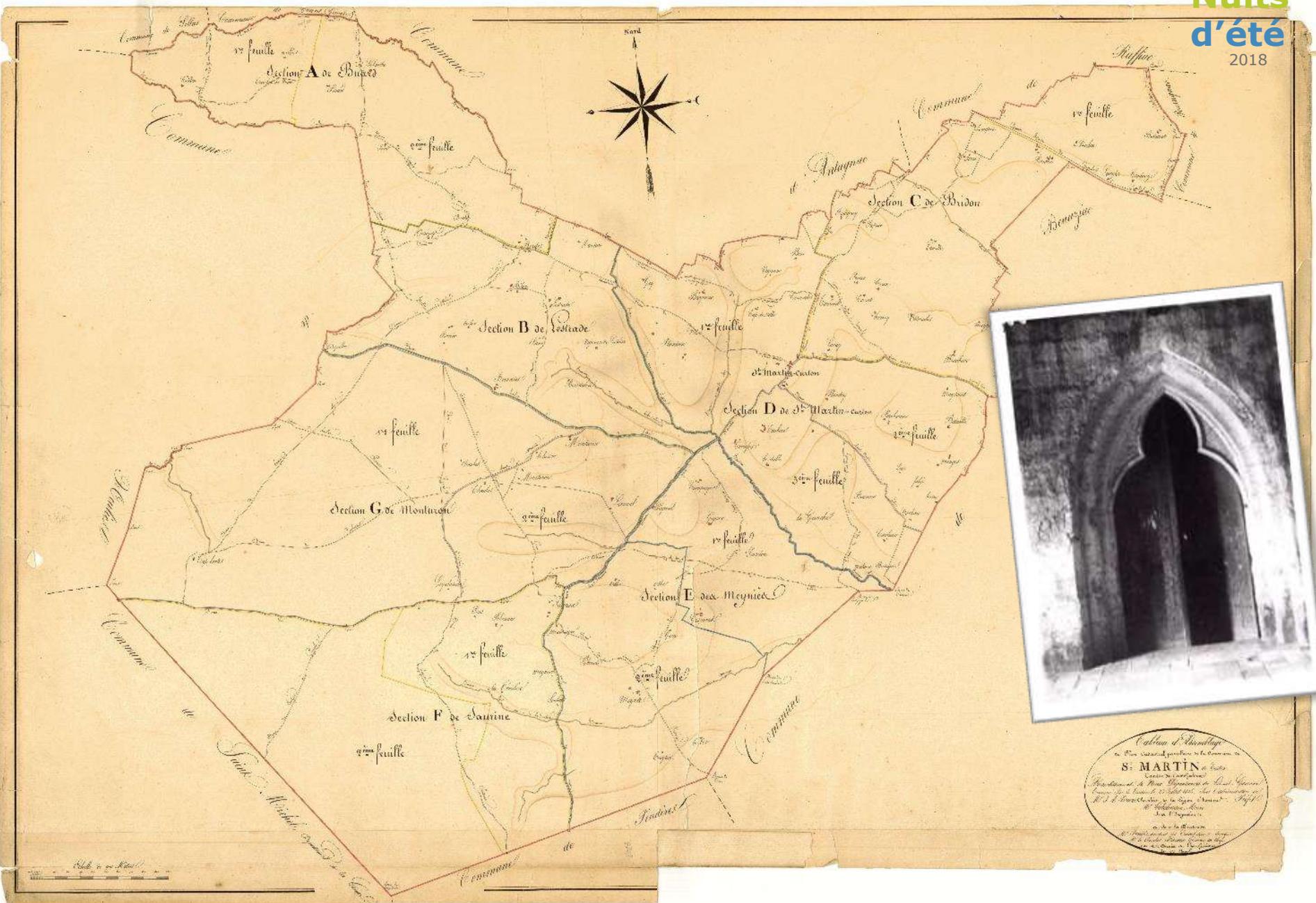
J'ay l'honneur de vous Remettre la Requete du Sr.
de Seris par laquelle attendu qu'il est capitaine dans la
maison de Monsieur En qualite de son gentilhomme
ordinaire de sa venerie il dem
Noble de la Capitulation de la
de Ruffiac dans lequel il se
Et le Remboursi du montant
imposées depuis Et compris 1780
Reponse des Comul Et Colizate
Ruffiac par laquelle en f. l.
a ce qu'il vous plaira en decider
pasie par la negligence du Sr.
Comuaites le titre de sa charge
Capitulation qu'il supporte a Ra
mais n'apportait en
pas pu combattre cette p. et
il semble en l'effet que cette
point serieux car

La quittance que le Sr. de Seris
de sa pretention ne me p
je ne saurois la regarder qu
quelque concert. Car Comm
fournie a t. il pu attester
pour la Capitulation du Sr.
nouvelituz Et appoientem
Residant continuellement
faisant par consequent auc
il n'a vraisemblablement
ny appoientements. Et de
un autre costé on pour
Est moins une Capitulation
a sa professeur qu'une taxe
D'ailleurs cette Capita
meus sous ce point de vue
qu'a raison de sa charge il
qu'il en supportat une

Les Comul Et Colizateurs de la paroise Et jurisdiction
de Castoljaloux disent pour Reponse a la Reqt. du Sr.
de Seris que le Sr. de Seris ne leur ayant jamais fait
connaître le titre de gentilhomme ordinaire de la venerie
de Monsieur ne leur ayant pas même communiqué la
quittance qu'il produit aujourd'hui de la Retenue
qu'on luy a fait de 26. livres pour sa Capitulation a raison de cette
charge dont on luy a fait de leur devoir de le Comprendre
au Rolle de leur jurisdiction Relativement a ses facultés
ainsi quand bien même il seroit dans le cas de ne plus Etre
Compris sur leur Rolle sur quoy ils s'En Remettent a ellg.
l'intendant la demeuré qu'il fait du Remboursment du montant
de la Capitulation qui luy a Eté imposée les années 1780 1781 1782
1783 Et 1784 n'est jamais qu'une demande injuste.

Les Comul Et Colizateurs de la paroise Et jurisd.
de Ruffiac disent pour Reponse a la Reqt. du
Sr. de Seris que n'ayant jamais eu communication
de la quittance que le Sr. de Seris produit aujourd'hui
de la Retenue qu'on luy a fait de vingt six livres
pour sa Capitulation a raison de sa charge de
gentilhomme ordinaire de la venerie de Monsieur
il Etait de leur devoir de le Comprendre au Rolle
de leur jurisdiction Relativement a ses facultés
ainsi quand bien même le Sr. de Seris seroit dans
le cas de ne plus Etre Compris sur leur Rolle sur
quoy ils s'En Remettent entièrement a ce qu'il
plaira a ellg. l'intendant En decider la demeuré
qu'il fait du Remboursment du montant de la
Capitulation qui luy a Eté imposée les années 1780

Avis des consuls collecteurs d



Cadastré de Nuits-sous-Cîteaux
en l'an républicain 1800
S. MARTIN
Commune de Nuits-sous-Cîteaux
Département de la Côte-d'Or
Nuits-sous-Cîteaux le 10 Mars 1800
Nuits-sous-Cîteaux le 10 Mars 1800
Nuits-sous-Cîteaux le 10 Mars 1800

Paroisse saint martin de
Courthou. Louvredrains de
Castelbouc arpenteur par
adam parais Jean paus
Le vicie Jean d'hermal
ci vidal delibres arpenteur
porche ci meure de castelbouc
Le Journal conpose de vinq
lattes La latte de Vinq Esac
desui de neu piers ademy, l'axre, pied
de roy, le pied de douze piers, la posce
deux lignes, la ligne de six points.

Monsieur maître anthoine castang
conseiller au seneschal de castelbouc tunc
l'annee de l'annee bis cy pite a l'axe confonite
de l'annee l'annee de francois thomase de S. l'axe
de pierre ci vidal bigorre de six a un chun
de l'axe de moulin de bretagny de l'annee
l'annee de francois toumye francois castang
de l'axe de pierre ci vidal bigorre non l'axe l'annee
de l'axe bigorre ci francois thomase de l'annee
de l'axe de l'annee de l'annee de l'annee
de l'axe de l'annee de l'annee de l'annee

De troizme degre
Plus tres l'annee a bouger confonite de l'axe
de l'annee de l'annee de l'annee de l'annee
de l'annee de l'annee de l'annee de l'annee

Une belle réalisation :

4-10-88

Le groupe scolaire de St-Martin - Curton

C'était dimanche dernier une grande fête à St-Martin-Curton. Dans cette charmante cité un peu vieillotte, on inaugurerait le magnifique Groupe scolaire qui pour la rentrée étincelait de propreté et sentait bon le neuf.

Cet ensemble très bien situé, attire, retient et donne envie de revenir s'asseoir sur les bancs de l'école publique.

Au rez-de-chaussée, deux classes mixtes peuvent recevoir chacune une vingtaine de fillettes et de garçons. Ces deux classes sont séparées par une vaste salle agréable et très bien aérée.

Les appartement du sympathique et dynamique directeur de cette école, M. Vialard, se trouvent au premier étage.

De belles et vastes cours entourent l'établissement et l'on pourrait presque y jouer à « l'école buissonnière » tant la nature est accueillante.

Les anciennes classes délabrées ne sont maintenant qu'un mauvais souvenir des maîtres et des petits élèves.

La joie et la fierté brillaient dans les yeux de tous ceux qui avaient contribué à cette splendide réalisation.

LES PERSONNALITES

Farmi les personnalités présentes on pouvait noter : M. le sous-préfet de Nérac ; M. Condom, maire de St-Martin, entouré de tout son Conseil municipal, MM. Caillavet, Juglas, Néron et Trémouilhe, députés ; M. Gérard Duprat, conseiller général du canton ; M. Robin, inspecteur de l'Enseignement primaire ; M. Vialard, directeur du Groupe scolaire, entouré du personnel enseignant ; M. Maurin, architecte, etc...

Après le dépôt d'une gerbe au Monument aux morts, un vin d'honneur réunit les personnalités dans la salle de réunion.

M. Condom prenant le premier la parole exprima toute sa joie de voir se réaliser enfin un projet datant déjà de quelques années.

Après avoir chaleureusement félicité tous ceux qui ont contribué à ce résultat, M. Condom parle de tout ce qu'il reste encore à faire et, pour les travaux envisagés, demande l'octroi d'une nouvelle subvention.

M. Gérard DUPRAT se félicite de cette magnifique réalisation si utile à toute la population, aux enfants et aux maîtres : Mme Gourgues et M. Vialard, dont la compétence est reconnue de toute la cité.

Après avoir rappelé que l'Ecole laïque est une des conquêtes essentielles de la République, Gérard Duprat s'inquiète des menaces qui pèsent sur elle et s'écrie : « Tout ce qui porte atteinte à l'Ecole publique porte atteinte au fondement même de la République »

Après avoir regretté qu'elle ne soit pas l'objet, dans la politique gouvernementale actuelle, de tous les soins et de tous les efforts qu'elle mérite, Gérard Duprat appelle à l'union agissante de tous les républicains et démocrates de notre pays pour défendre et développer l'instruction qui reste, selon le mot de Danton, « le premier besoin de l'homme après le pain ».

Les discours des quatre parlementaires (après leur apologie personnelle) glissèrent vers ces problèmes qu'une telle inauguration ne demandait pas.

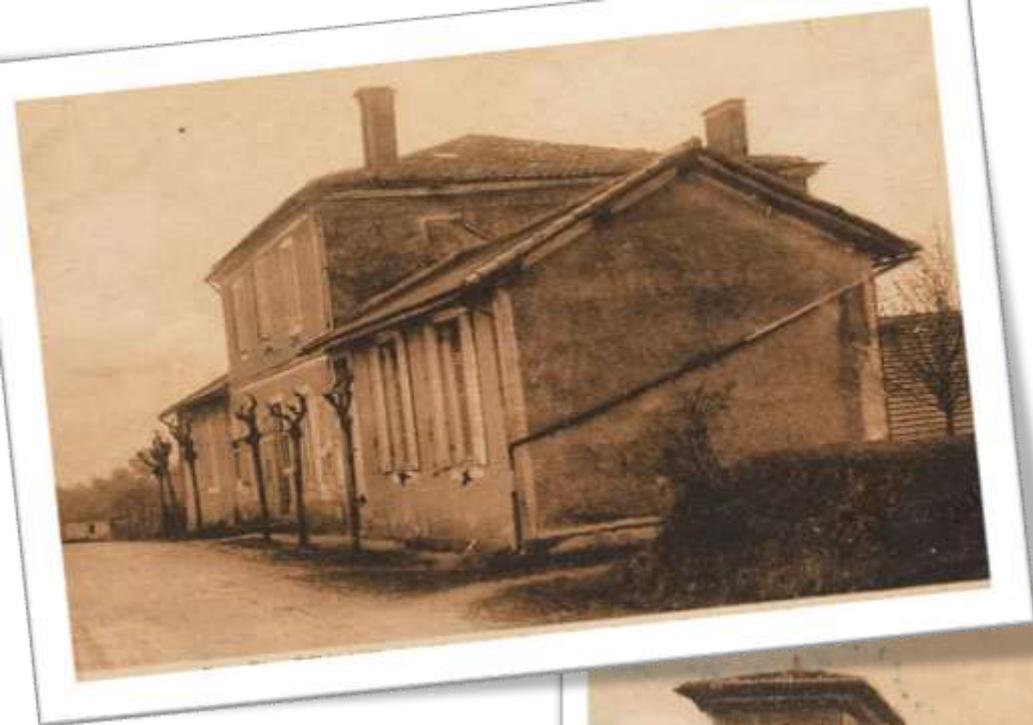
M. le sous-préfet exprime alors sa joie profonde de présider une telle cérémonie. « L'école, dit-il, est plus qu'un bâtiment, c'est à la fois un enseignement et un esprit ».

xxx

Avec toute la population, nous nous réjouissons de cette splendide réalisation que nous souhaiterions voir se développer dans tous les bourgs, toutes les cités, jusque dans le moindre hameau.

Seule une politique de Paix pourra être au service de l'Ecole et c'est l'union de tous les républicains qui finalement saura l'imposer.

J. R.



1. - Ste-GEMME-de-MARTAILLAG (L.-et-G.). - L'Église

de la paroisse de Lanauze

Acte de reconnaissance de dettes, acte d'échange passés par Jehannon et Jean Séré de Lanauze, de la paroisse de Sainte-Gemme (1576, 1607).

COLLECTION

1576

1607

Acte de reconnaissance de dettes, acte d'échange passés par Jehannon et Jean Séré de Lanauze, de la paroisse de Sainte-Gemme (1576, 1607).

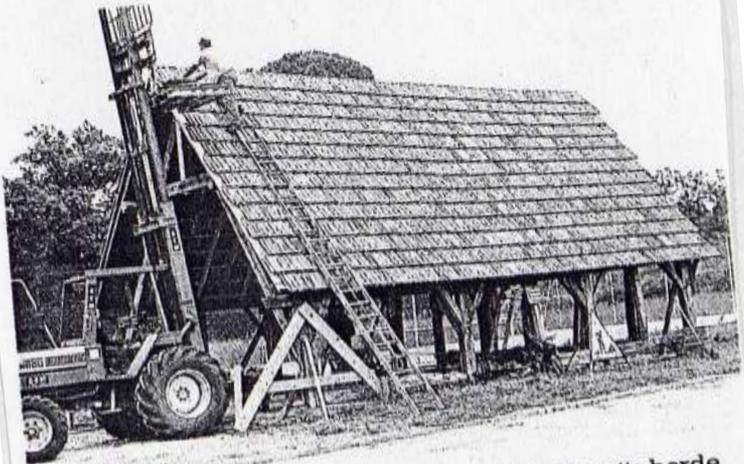
Reconnaissance de dettes, acte d'échange passés par Jehannon et Jean Séré de Lanauze, de la paroisse de Sainte-Gemme (1576, 1607).



Extrait des Regres du
conseil d'estat.

Le Roy s'estant fait représenter
par son conseil Laogest Breidu & Celluy
Leveuicq auoit deuenus par lequel sa
Majeste' auoit Commis à sieur d'aguesteau
commissaire de party es la generalité de
Cours deaux pour prouder alabonmeu
reformation des Cadastres des Elections
d'agen condon eoles Lannes dependantes
de lad' generalité en Consuquence des
Edit d'umois de feuilu 1668 & sa
Majeste' estant Informed que led'
sieur d'aguesteau Ne peu uarques
Coutours en qdr sonne alabonmeu
reformation desd' Cadastres a cause
des autres affaires dont il est
chargé ce qui cela reba deuoit
Leueuicq dud' auent qui sera a
aduantageux aux peuple de
desd' Elections. Cest pourquoy il est
Necessaire de Commettre quelque

Une bergerie réhabilitée



L'entreprise Grangé a assuré la réhabilitation de cette borde landaise (Photo Y. Coriou)

Le village de vacances de Saumejan qui, à la saison, fait le plein d'estivants venus de tous les coins de l'Hexagone dont une part importante d'allocataires de la CAF, partenaire essentiel de la construction de cette structure d'accueil, a également vocation à être un lieu de stages et de rencontres mais aussi un site particulièrement prisé pour les classes vertes et de découverte de la nature.

C'est dire l'importance que la municipalité et les responsables de Saumejan-Accueil accordent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine de ce canton de la Haute-Lande.

Dernièrement, la commune s'est portée acquéreur d'une ancienne « borde », bergerie à moutons — ou

à chèvres — située sur la commune de Pindères et qui menaçait ruines.

Démontée en pièces détachées et restaurée par l'entreprise Grangé, de Houeillès, elle vient d'être installée dans le périmètre du Centre de Saumejan, près d'un ancien poulailler landais également réhabilité.

Ainsi, peu à peu, sont restituées toutes les constructions satellites qui, avec les bûchers, le four à pain, le « courteil » du cochon faisaient partie intrégré de la ferme landaise établie sur son « aerial » planté de chênes.

Si l'affectation de cette nouvelle borde n'est pas encore totalement définie, il n'en demeure pas moins qu'elle témoigne de la volonté de Saumejan de créer son petit Marquize.

Au cœur de la lande

La gloire de Sauméjan

Au cœur de la lande gasconne, entre pins et fougères, Sauméjan hérite d'élus. Ce hameau, dont plus d'un Lot-et-Garonnais sur deux ignore l'existence, est pourtant unique en son genre. Exceptionnel. Rare. Bref, ce village est un champion.

Mais je vous vous venir. Vous allez dire que ma gasconnerie m'égare, que je suis excessif, que j'en rajoute, que ce n'est pas affirmant vo que je suis —

comme ça! Sauméjan Brasseur — né haitif de Moncrabeau, vous allez dire que saie-je encore ?

Alors, pour mettre fin à vos doutes, à vos associations, je vais vous conter par le menu l'étrange histoire de Sauméjan. Écoutez-la ! Après vous pourrez dire qu'il ne s'agit vraiment pas d'une galette comme de saut, si bien les conter sur les bords de la Baïse. Mais d'une réalité : Sauméjan est le capitaine de notre Gascogne des fougères.

Tout d'abord, il faut imaginer un petit fort — si l'on peut dire — de 52 hectares, assés au fin fond de la lande, connue entre Houeillès et Castelnaud. Sa cité repose sur 2 axes d'Argentine. Il est beau. C'est un village où aucune maison ne se touche, chacune l'église est seule.

Mais, até m'a pas de surt à rien faire et Dieu est en été tout merveilleux par 3. Tout bon y répondre avec la fraîcheur des vieux murs de pierre et de bois massifs.

Sur pins, les assés et les fougères, tout si tel à Sauméjan. Une loi nationale, via l'écologie à l'ouest.

Et les cinquante-deux anses ou quarante cette nature est aussi de l'écologie. Ce n'est pas parlé de élus continent le plus petit village du département qu'élève sur les dornières. Au contraire.

Avant, les deux dernières décennies européennes, tout Sauméjan, exception faite des forêts et les

woodans, le le déclassé des années. Le résultat ne se le pas attendre, avec près de 90 % de participation active, le menu de la lande rompre tout le menu le pain, du civaris européen. Ce fut le glorie.

Quand je vous disais que Sauméjan était unique, je bien je que vous laissez le faire. Mais il n'y a aucun village qui se remporte cette palme et il est Sauméjan. Au plus !

Parlant, cette phrase ne sera pas suffisante pour faire de ce

village un véritable paradis. En revanche, lorsque le menu, avec l'exceptionnel équilibre du bon bon bon que perso, accueille éternel ses murs, tout de certains de élus au accueil d'abord tout son honneur, l'équilibre prend.

Alors de votre être vous fin, il veut, écoutez bien, le prêt du département, un assés, un député, le secrétaire général de la Fédération française des maires de l'Europe, Jean Passé.

Car, en grande course et équilibre créés, remonte au premier ministre Sauméjan son trophée européen devant les yeux, rivés d'une population très liée à leur élu.

Il y est tenu sur des discours, mais le tout qu'est d'impression. C'est premier éternel, une histoire. En revanche, le menu du stream de « l'Europe » sera son complice d'impact.

Tout ce fait tout un fait équilibre qui équilibre à un — et il y est ! — surtout quand le vous disais que Sauméjan connaît son jour de gloire vous allez le d'un autre.

Le résultat est le contraire. Bien tel pour vous, et c'est pas fini !

Ce n'est pas fini car, outre la personnalité des élus, outre la circonstance d'histoire, Sauméjan a aussi gagné sa popularité au point que sur les côtés de la Baïse, il y avait près de 600 personnes, en costume ou d'invité à suivre le reste local, à St. Sauras.

Tout le genre politique était là, à l'exception du député de la circonscription, Gérard Bouzard, et l'on ne comptait plus les élus, les officiers et les arts du village. Il est vrai que l'on imaginait aussi la superbe Maison Paroisse de Vacances qui rendait toute toute commune qui se respecte.

Composé de cinq bâtiments, construits en deux phases, et achevés au 31 décembre dernier, la Maison Paroisse de Vacances —

est même toutes sortes de classes de découverte — de Sauméjan, offre une capacité d'accueil de 100 personnes dans quinze classes séparées de son plateau et des possibilités de réunion pour une centaine de personnes.

Enfin, le cas d'une bord verte de forêt de pins qui l'écologie assés plus de 90 % de la superficie du la commune, entourée également de bois massifs d'habitation, elle constitue un refuge de repos et de détente, fort apprécié dès par les visiteurs et les collaborateurs qui l'ont fréquenté en 1980 et 1981, avant son achèvement complet.

Comme par le plus petit commune du département — en fait le même problème — la réhabilitation, il est devenu possible que grâce au concours financier de l'Etat, des Allocataires familiaux, du département de Lot-et-Garonne et de la Région Aquitaine qui lui ont fourni, en subvention, 81 % des dépenses nécessaires, se montant actuellement à 6.200.000 francs.

Pour cette inauguration, il y eu de nombreux discours, qui le temps, sûrs. En revanche, le menu Paroisse même. Elle est même même beaucoup de visiteurs.

Quand je vous disais que Sauméjan était unique... Vous me croyez, maintenant ?

Michel GARDÈRE

Classement

Cinq communes ont été récompensées pour leur caractère européen.

1. Sauméjan.
2. Agnès.
3. La Harroville.
4. Cassignac.
5. Bourzac.



Un village estudiantin.



Pour un samedi, c'était dimanche.



Le prix du dîner européen.



Extrait du Journal : *Le De'fêche*
du : 27 - juillet 59

Séneſtis

Le problème du remembrement a été mis à l'étude de façon très sérieuse

Mardi 21 juillet, à 17 h., a eu lieu à Séneſtis, sous le préau de l'école, une réunion d'information au sujet du remembrement animée par MM. Manière et Baillette, ingénieur du génie rural.

Un public très nombreux a tenu à manifester son intérêt à cette question capitale à notre époque où la nécessité d'adapter nos structures économiques aux exigences du progrès agricole s'avère de plus en plus urgente.

Ce problème ne saurait être résolu qu'après de sages réflexions, dans un climat de compréhension et de parfaite bonne foi.

Il n'est pas douteux que la voix du bon sens, en ce domaine, ne vienne à bout des dernières hésitations des réticents puisqu'une très large majorité semble favorablement disposée aux opérations de remembrement (majorité par le nombre des propriétaires favorables et par la surface des exploitations intéressées).

En conclusion de l'exposé de M. Manière, il est rappelé que le remembrement de la commune comportera deux opérations :

1. Regroupement des terres d'une même exploitation pour une utilisation plus rationnelle du sol et des instruments et machines agricoles.

2. Réaménagement du territoire communal comportant création de chemins d'exploitation, fossés d'assainissement et tous ouvrages susceptibles d'augmenter au maximum la production agricole utile et la production.

En conséquence, et faisant suite aux démarches engagées par le conseil municipal et le bureau local de la C.G.A. en faveur du remembrement, il a été convenu à l'issue de cette réunion, que :

a) L'accord des propriétaires sera sollicité dans un proche avenir sur cette question;

b) Une commission communale sera nommée qui sera chargée de recevoir par écrit et d'éditer des renseignements sur un registre spécialement déposé en mairie à cet effet, les observations des intéressés. La composition de cette commission sera préalablement soumise à l'agrément des services de la préfecture.

Elle pourra être ultérieurement chargée de déterminer la nature, l'importance et la désignation exacte des travaux connexes au remembrement. Ses membres seront proposés par le conseil municipal et désignés par M. le préfet de Lot-et-Garonne, parmi les propriétaires qui devront faire acte de candidature au secrétariat de la mairie, dès aujourd'hui.

Il apparaît hautement souhaitable que chacun apporte le maximum de bonne volonté, de lucidité à la réalisation d'une entreprise qui est une des premières conditions de progrès et de prospérité du monde agricole.

Le mieux-être de tous et du petit exploitant en particulier est le seul souci des promoteurs de ce projet.

SÉNESTIS

L'eau potable partout !



Retour à la mairie après la visite du chantier (Photo Guy Lorange, « Sud-Ouest »)

Finies, ces eaux gravement polluées par les nitrates d'origine agricole; terminés ces puits pleins d'eau sale lors des crues de dame Garonne, le réseau d'eau potable alimenté maintenant toute la commune.

Cette eau, pompée à près de trois cents mètres dans le forage situé à Lagrèze, va se nicher tout en haut du Mas-d'Agenais avant de descendre dans la plaine, pour le bien de tous. Une réunion a récemment rassemblé, à la mairie, tous les responsables de cette réalisation. Le Conseil municipal de Séneſtis (M. le maire étant excusé), M. Confolent, conseiller général, M. Dall'agnol, président du Syndicat des eaux; M. Manec, maire de Monheurt; M. Bleutin, sapeur-pompier entouraient les personnalités responsables des travaux : M. Goubard, ingénieur de la DDA, MM. Fantou et Andersen de la CGE et le directeur général de l'entreprise Cousin-Pradère qui a réalisé l'ensemble des travaux.

En l'absence de M. Bro, maire, c'est M. Gilbert Barat qui a fait l'historique de cette réalisation, travail qu'il connaît bien, car c'est lui qui, depuis le début du chantier, fut chargé du

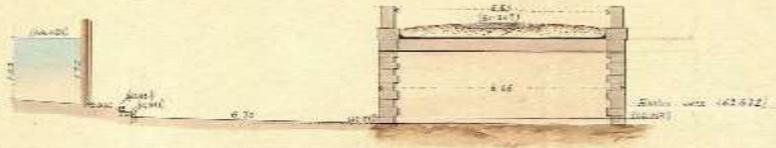
suivi des travaux et des relations entre les propriétaires et les entrepreneurs. Après avoir fait valoir que la commune était dotée d'un réseau d'eau potable, et ceci en un court délai par rapport au coût de ces travaux puisque trois ans ont suffi pour mener à bien ce programme et M. Barat précise que cela a été possible grâce à la cohésion d'un groupe d'hommes responsables, tant sur le terrain que sur le plan administratif. M. Barat continue en remerciant chaleureusement tous les propriétaires qui ont laissé le libre passage sur leurs terrains, ce qui a contribué au bon enchaînement des travaux. L'orateur n'oublie pas de remercier l'entreprise Cousin-Pradère, M. Vavasseur, le conducteur des travaux, le chef d'équipe et tous les ouvriers de cette entreprise qui ont fait du très bon travail.

Sont aussi remerciés M. Fantou, directeur de la CGE, M. Andersen pour son suivi sur le terrain, M. le président du Syndicat des eaux, M. Dall'agnol, pour toutes les démarches administratives indispensables pour la réalisation du projet, mer-

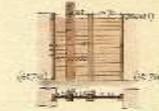
ci aussi à M. Confolent, conseiller général qui, par ses démarches auprès de l'assemblée départementale, a permis un financement régulier sur trois ans, ce qui a pu faire avancer et terminer cette adduction d'eau. Enfin, l'orateur s'adresse tout particulièrement à M. Goubard, ingénieur de la DDA, pour lui dire avec quel plaisir il a pu collaborer, trouvant en face de lui un personnage qui, au début, l'hésitait un peu et Gilbert Barat ajoute que très vite, leurs relations n'étaient plus de M. l'ingénieur à un cultivateur de Séneſtis, mais entre deux hommes travaillant, en toute simplicité, pour la même cause : faire le meilleur travail possible ! C'est alors que M. Goubard a tenu à rendre hommage à Gilbert Barat, lui reconnaissant toutes les qualités d'un homme dévoué à la cause publique, sachant se rendre disponible à tout instant et termine en assurant que, sans M. Barat, bien des problèmes n'auraient pas trouvé de solutions aussi justes et rapides. Après cette avalanche de compliments (bien mérités), c'est le verre à la main que chacun a pu goûter de l'eau du réseau, non sans y avoir ajouté un peu de liqueur jaune !



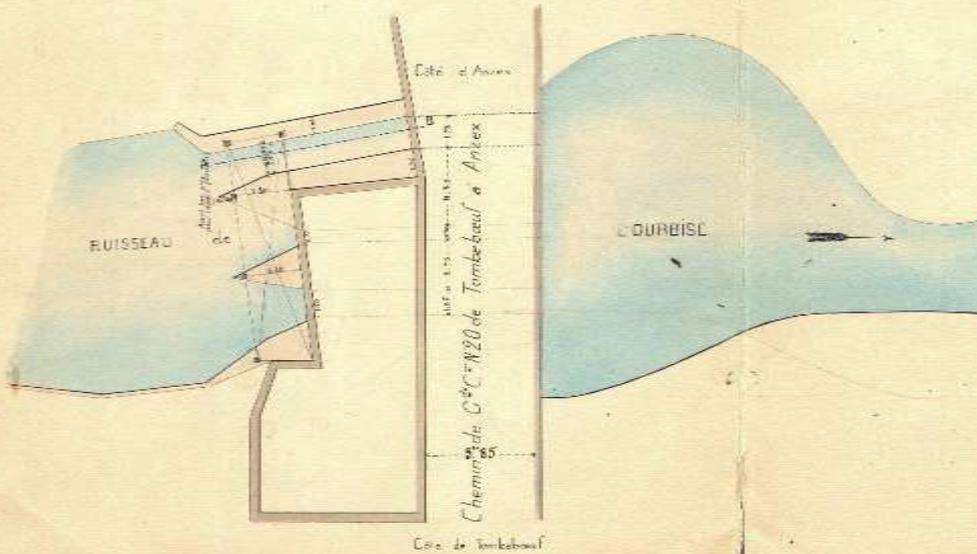
Coupe suivant AB
(Echelle de 1/100 par mètre)



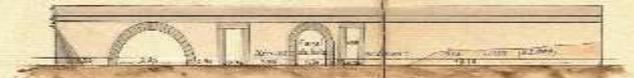
Vanne de décharge
(Echelle de 1/100 par mètre)

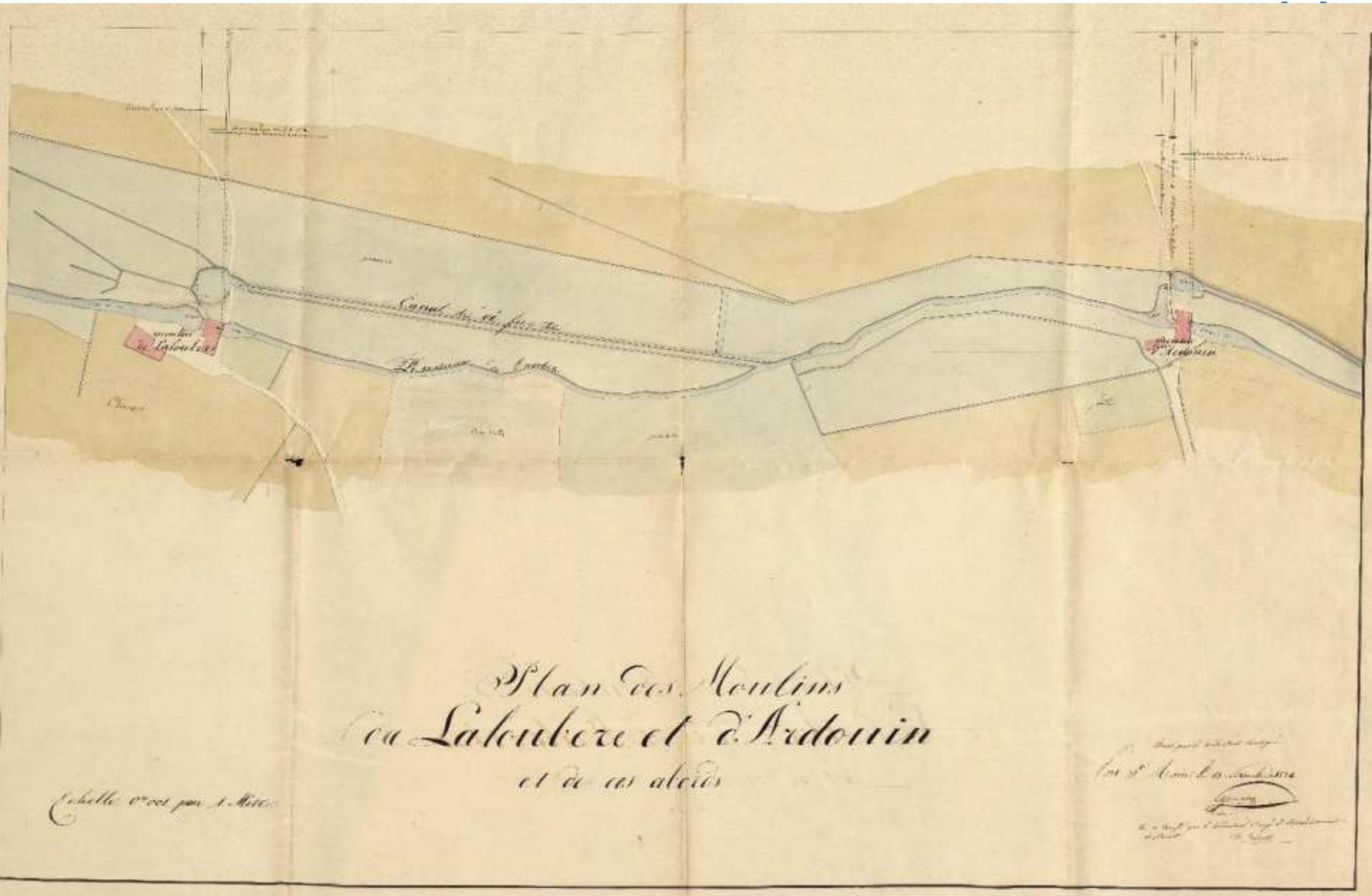


Plan des lieux
(Echelle de 1/1000 par mètre)



Pont établi sous le Chemin de C.C. Communicat° N°20.
(Echelle de 1/1000 par mètre)







Nature ■ Réserve naturelle de La Mazière

Dix ans déjà...

Cette année, le plus célèbre des sites protégés de notre département, fêtera le dixième anniversaire de la création, en son sein, de la réserve naturelle dite « de l'étang de La Mazière », sur la commune de Villeton, à quelques kilomètres en aval du confluent du Lot et de la Garonne, à deux pas de Toncins, au cœur même du pays du bien-vivre. Un anniversaire lourd de symboles de toutes... natures, à un moment où la réserve s'apprête à prendre un nouvel essor et où le concept de protection de l'environnement demeure toujours aussi fort dans l'esprit de l'opinion publique. Coup de projecteur sur une décennie pas tout à fait comme les autres...



Le bruant des roseaux.

Le site de La Mazière reste le symbole de la lutte : celle des hommes contre les caprices du fleuve des siècles durant ; celle du fleuve versant les projets d'assèchement élaborés par l'homme ; celle de l'homme contre lui-même pour que soit préservé un milieu, relique unique en Aquitaine, ultime témoignage d'un fleuve versatile par trop épris de liberté.

Il demeure également un lieu ayant eu, à divers moments de son histoire, de la pollution industrielle connue en Lot-et-Garonne au XVIII^e siècle (la célèbre « peste » de Toncins découlant du rouissage du chanvre destiné aux cordiers et non de la présence du marais) à la noyade, lors de la grande inondation de 1875, d'un commissaire de police parti porter secours aux sinistrés, en passant par le « combat » des maîtres, qui devaient opposer durant deux siècles, les propriétaires soucieux de préserver leurs biens des crues de la Garonne.

Mais, ce qui fait rendre célèbre La Mazière, c'est en fait sa richesse, trop longtemps méconnue, au niveau de la faune et de la flore : une richesse qui ne cesse d'ailleurs de s'affirmer à mesure que progresse la connaissance.

DÉCOUVERTE FORTUITE

« J'ai découvert le site de La Mazière, tout à fait par hasard, à la fin des années 60, en recherchant une colonie de hérons dont j'avais entendu parler mais qui, apparemment, n'a jamais existé », se souvient Alain Dalmolin. « J'ai été aussitôt conquis par l'intérêt mani-

festé d'un tel milieu, dernier représentant des bras morts de la Garonne, de son caractère naturellement évanescent, ce que l'on a tendance à oublier depuis des années ! J'ai commencé à l'étudier tout spécialement sur le plan ornithologique au moment des grands déplacements migratoires de l'automne. Je ne savais pas alors que nous en ferions l'une des stations les plus importantes de France pour l'étude des passeroux, que nous y découvririons une espèce aussi emblématique que le viron d'Europe, que nous assisterions enfin la création d'une réserve naturelle. »

Mis en réserve durant sept ans avec l'accord des différents propriétaires du fon-

cier entre 1970 et 1976 (ce qui n'alla pas sans quelques grincements de dents), le marais de La Mazière allait connaître une renommée grandissante à mesure que s'affinait la connaissance d'un milieu jusque-là voué aux gémonies !

Les populations de canards y prospèrent joyeusement, le « gibier » en général y trouvant un havre de paix et de tranquillité à combler précieusement dans ces terres entières par la pratique cynégétique. Les convoitises ainsi attirées, les frustrations quotidiennement cultivées, allaient précipiter la chute de la réserve, dès lors que le principal propriétaire du foncier décida de son retrait pur et simple : une série de coups

fourrés qui ne semble pas avoir été vraiment appréciée à l'époque...

« Dire que nous nous sommes réjouis de la suppression de la réserve serait traverser de manière grossière la réalité des choses », reconnaît Alain Dalmolin. « Nous avons pu acte en précisant que les choses n'en resteraient pas là. J'ai mis huit ans à remettre les pendules à l'heure... »

SEPANSO : LE RETOUR

Huit ans, c'est en effet le temps qu'il aura fallu pour que la SEPANSO Lot-et-Garonne retrouve son « enfant », le temps aussi de monter un dossier solide de mener à bien toutes les consultations prévues par les textes, d'attendre le ver-

dict du Conseil d'Etat, puis la signature par Laurent Fabius, alors Premier ministre, et Huguette Bouchardeau, ministre de l'Environnement, du décret de création de la réserve naturelle de l'étang de La Mazière.

Juin 1985 voyait ainsi la parution de l'acte de naissance de la réserve naturelle dans les colonnes du « Journal Officiel » de la République Française. Deux mois plus tard, le parrain et la marraine étaient choisis par le préfet de Lot-et-Garonne et le parrain, d'Alain Dalmolin et de la SEPANSO, la convention de gestion signée et les premières dispositions prévues par le décret de création mises en pratique : plus de chasse

circulation ; un arsenal de mesures de protection destinées à combler au site sa qualité passée.

Dix ans plus tard, les objectifs sont-ils atteints ?

« Ce n'est pas à moi de le dire car je risque de ne pas être objectif », fait remarquer d'emblée Alain Dalmolin. « Je peux simplement brosser le bilan de dix années d'investissements multiples : pérennisation de la zone humide, contrôle de l'hydraulique, ouverture de fossés et de chemins, restaurations de certaines zones, mise en place d'une signalétique de grande qualité, de deux châteaux (accusé) et observation, réalisation de la majorité des inventaires (reptiles et amphibiens, oiseaux nicheurs, migrateurs, hivernants, mammifères et biodiversité botanique et entomologie), création enfin d'une maison de la réserve dans ce qui était la ferme de La Petite Mazière. »

Une décennie qui ne fut pas toujours facile à gérer pour le bénévole qu'il est resté, mais une période exaltante passée à faire patiemment les fondations de ce qui est devenu le seul espace protégé d'importance nationale pour certaines espèces, connu, grâce au bagage des oiseaux qui le fréquentent, du Sénégal au Cercle polaire et de l'Irlande à la lointaine Russie.

Un anniversaire sur lequel nous ne manquerons pas de revenir, l'inauguration officielle de la maison de la réserve étant prévue à l'automne.



Fauvette à tête noire.



Un vireon très rare : le gélinotte criard.



Rouge-gorge à l'envol.

(Photos A. DALMOLIN)

Une échasse blanche dans le ciel de la réserve.

du 21 Aout 1805

Int 4^{ème} Gros. Et

Nuits
d'été
2018



Tardiveau Jean Baptiste Lucien Diabse

notaire à la résidence de Bourneix, arrondissement de Marmande,
département de Lot et Garonne, soussigné, et au prétexte des
paula forme soussigné le présent acte soussigné,
à Compeaux.

77:226.

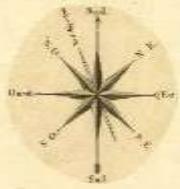
Monsieur Jean Dubouca propriétaire dans
profession, demeurant et domicilié dans la ville de Bourneix.
de qui a donné à titre de bail à ferme.

Monsieur Jean Laguerre fils aîné, menuisier, demeurant
et domicilié au moulin de la Tour d'Orbise, commune
de Laguerre, se présente et ce acceptant:

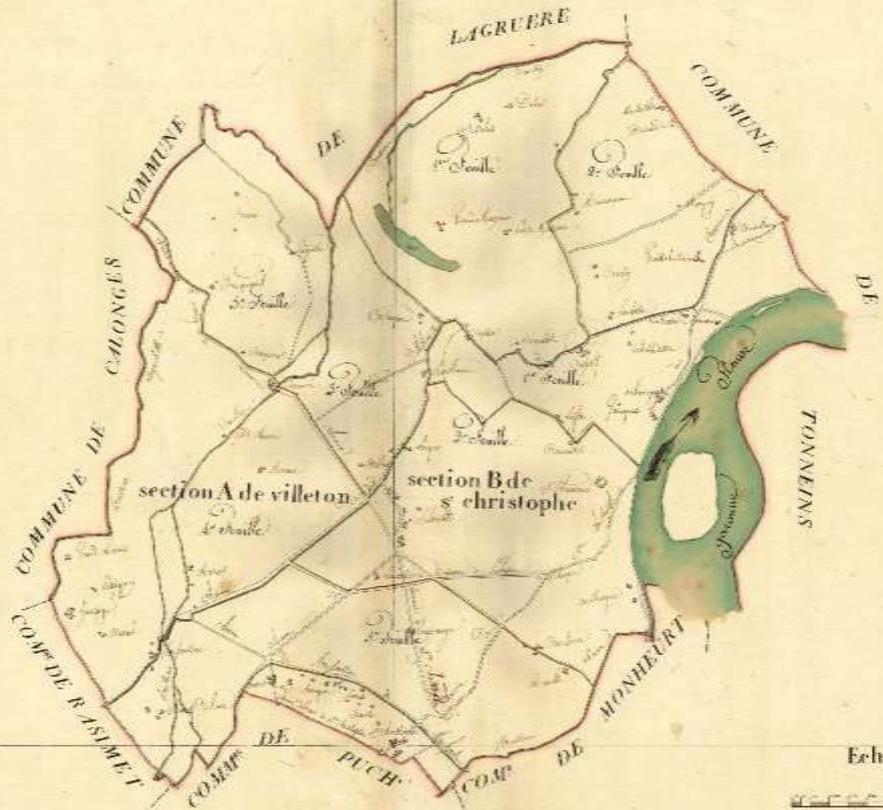
Le moulin appelé de Papatrac situé sur la
rive gauche de la rivière commune de Villette canton de Mar,
arrondissement de Marmande, consistant à deux moulins ensemble
les batiments qui y sont attachés, plus seize pièces de terre
divisées en quarante, prés, et jardins, situés dans les quatre cents
pièces de terre et de toutes espèces grands ou petits situés dans la
même commune de Villette. Et généralement les immeubles et
meubles qui pas leur nature, leur destination et l'objet auquel
ils s'appliquent, consistent le dit moulin et ses dépendances, la
toute appartenant au dit sieur Dubouca, et dont le preneur
déclare se contenter après en avoir pris connaissance par un
compte d'aille fait en la ville de Compeaux de Bourneix.

Le preneur se déclare en outre convenir qu'il sera
tenu de payer au dit sieur Laguerre dans les immeubles d'aille à ferme.

Vertical notes and signatures on the left margin, including names like 'Bourneix', 'Laguerre', and 'Dubouca'.



Indice des Sections
VILLETON
Département de la Saône-et-Loire
Canton de Chalon-sur-Saône
Commune de Villedieu
Section A de Villeton
Section B de Christophe
Echelle de 1:10,000
Nuits



Echelle de 1:10,000 met.
ou de 1 décimètre pour 1000 toises.
Nuits

Les sources sur le canton du Moyen Age à l'époque contemporaine, ce sont aussi par exemple :

- de nombreuses cartes postales, dessins et photographies représentant les bourgs, églises, châteaux
- des plans de bâtiments : mairies, écoles, halles, moulins...
- des plans et dossiers de travaux : ponts, chemins de fer, canaux, rivières...
- des dossiers concernant l'agriculture, les industries locales
- des documents concernant les associations des communes (cercles, amicales, clubs sportifs...), avant et après la loi de 1901
- l'état civil ancien, les listes d'habitants (recensements), le cadastre napoléonien, à (re) découvrir sur notre site Internet !

Archives orales du canton de Marmande 2

- Témoignages évoquant Renaud Jean, originaire de Samazan (14 AV)
- Discours de Renaud Jean au congrès annuel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), à Agen le 18 février 1961 (1 AV 1)
- Témoignage de Claude Rindzunski, Juif réfugié à Marmande pendant la Seconde Guerre mondiale (9 AV 23)
- Chants, contes, danses et témoignages sur Marmande, Birac-sur-Trec, Fauguerolles, Gontaud-de-Nogaret et Samazan (Fonds de l'Associacion per la Cultura Populara en Agenés, 12 AV)